

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

BULLETIN DE DOCUMENTATION



15^e Année

JUILLET-AOUT-SEPTEMBRE 1959

Nos 7-8-9

SOMMAIRE

1. Mémorial (Mois de juillet)	2
2. Mémorial (Mois d'août)	2
3. Mémorial (Mois de septembre)	3
4. Chambre des Députés (Mois de juillet)	4
5. La Journée de Commémoration Nationale	5
6. Déclaration de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, à l'Assemblée annuelle de la Banque Internationale	7
7. La Signature à Luxembourg du Traité entre le Grand-Duché et la République Fédérale d'Allemagne portant règlement du contentieux germano-luxembourgeois	8
8. L'Université Internationale de Sciences Comparées à Luxembourg se développe	11
9. Les Conflits Sociaux à Luxembourg	24
10. Professeur Robert Bruch †	26
11. Réunion à Luxembourg de l'Organisation Européenne d'Etudes photo- grammétiques expérimentales	30
12. Le Salon du Cercle Artistique 1959	31
13. Nouvelles de la Cour	31
14. Conseil de Gouvernement. - Réunions pendant les mois de juillet, août et septembre	32
15. Nouvelles diverses	32
16. Le Mois en Luxembourg (Mois de juillet)	41
17. Le Mois en Luxembourg (Mois d'août)	43
18. Le Mois en Luxembourg (Mois de septembre)	45

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

47, RUE NOTRE-DAME

LUXEMBOURG

Mémorial (mois de juillet)

Ministère des Finances.

Le « Mémorial » du 1^{er} juillet 1959 publie le relevé au 30 juin 1959 des valeurs luxembourgeoises au porteur frappées d'opposition.

Un arrêté grand-ducal du 11 juin 1959 modifie l'arrêté grand-ducal du 30 mars 1956 concernant la tenue de service du personnel de l'administration des douanes.

Un arrêté ministériel du 9 juillet 1959 porte publication de l'arrêté ministériel belge du 15 juin 1959 relatif au décompte des droits d'accise entre l'Union Economique belgo-luxembourgeoise et les Pays-Bas.

*

Ministère d'Etat.

Un arrêté grand-ducal du 11 juin 1959 fixe les indemnités rédues aux membres du jury d'examen pour le stage du personnel des cadres supérieurs de l'administration.

Un arrêté grand-ducal du 22 juin 1959 complète l'arrêté grand-ducal du 18 mars 1958

portant détermination des fonctions auxquelles est attaché un logement de service.

*

Ministère de la Force Armée.

Un arrêté grand-ducal du 22 juin 1959 modifie l'article 4 de l'arrêté grand-ducal du 5 mars 1957 portant création d'un service d'éducation à l'Armée.

*

Ministère de la Justice.

La loi du 13 juillet 1959 modifie le régime de l'adoption.

*

Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

Un arrêté ministériel du 11 mai 1959 fixe la nomenclature générale des actes, fournitures et services médicaux, prévue par l'article 308 bis du Code des Assurances Sociales.

Mémorial (mois de août)

Ministère des Finances.

La loi du 25 juillet 1959 approuve la Convention et les Arrangements signés à Ottawa le 3 octobre 1957 lors du XIV^e Congrès postal universel.

La loi du 7 août 1959 porte réforme de certaines dispositions de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités.

Un arrêté ministériel du 14 août 1959 porte publication des barèmes applicables à partir du 1^{er} janvier 1959 en matière de retenue d'impôt sur les traitements et salaires.

La loi du 10 août 1959 porte renforcement temporaire du cadre du personnel technique de l'Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones.

Une loi du même jour autorise le Gouvernement à émettre, selon les besoins, un ou plusieurs emprunts à long terme pour un montant global de 600 millions de francs. Les conditions d'émission de cet emprunt font l'objet de l'arrêté ministériel du 18 août 1959.

Un arrêté ministériel du 12 août 1959 fixe les taxes à percevoir pour les objets de correspondance, les lettres et boîtes avec valeur déclarée, les remboursements, les mandats de

poste, les virements, les recouvrements, les journaux-abonnements et les diverses opérations accessoires du service international par application de la Convention et des Arrangements signés au Congrès postal universel d'Ottawa 1957.

Un arrêté ministériel du même jour fixe les taxes du service international des colis par application de l'Arrangement international signé au Congrès postal universel d'Ottawa.

*

Ministère de l'Agriculture.

Un arrêté du Gouvernement du 29 juillet 1959 règle la mouture obligatoire des céréales panifiables de la récolte de 1959.

Un arrêté ministériel du même jour règle le paiement des subventions structurelles en faveur des producteurs de céréales panifiables indigènes de la récolte 1959.

Un second arrêté ministériel du même jour réglemente la fabrication des farines panifiables.

Un troisième arrêté ministériel du même jour fixe les modalités d'indemnisation des meuniers et les prix de vente des produits de la meunerie.

Ministère de l'Éducation Nationale.

Un arrêté ministériel du 6 août 1959 porte institution d'une Commission Nationale pour la coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture.

Un arrêté grand-ducal du 10 août 1959 fixe la durée des vacances et congés aux écoles primaires.

Un arrêté grand-ducal du même jour fixe le régime des vacances et congés dans les établissements d'enseignement secondaire et normal.

Un arrêté grand-ducal du 17 août 1958 règle les conditions d'admission au stage et de nomination des professeurs de sciences commerciales de l'enseignement secondaire.

*

Ministère d'État.

Un arrêté ministériel du 4 août 1959 porte organisation du service central de législation.

*

Ministère de la Force Armée.

Un arrêté grand-ducal du 17 juillet 1959 modifie l'arrêté grand-ducal du 15 octobre 1958 concernant le statut des officiers de réserve.

*

Ministère de l'Intérieur.

Un arrêté ministériel du 14 juillet 1959 règle l'ouverture de la chasse.

Un arrêté ministériel du 24 juillet 1959 a pour objet la reconstitution du Conseil Supérieur des Distributions d'Eau.

*

Ministère des Transports.

Un arrêté grand-ducal du 25 juillet 1959 règle la durée du travail du personnel occupé aux transports par route.

Un arrêté ministériel du 29 juillet 1959 modifie et complète l'arrêté ministériel du 26 novembre 1955 fixant les matières d'examen pour l'obtention du permis de conduire de la catégorie « chauffeur professionnel ».

*

Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

La loi du 10 août 1959 a pour objet les allocations familiales des salariés et la création d'un régime général des allocations familiales. Un arrêté grand-ducal du 25 août 1959 règle l'exécution de l'article 15, al. 1^{er}, de cette loi.

Un arrêté grand-ducal du 10 août 1959 institue des organismes provisoires pour l'application de la loi du 28 avril 1959 concernant la création de l'Office de placement et de rééducation professionnelle des travailleurs handicapés.

Mémorial (mois de septembre)

Ministère des Finances.

Un arrêté grand-ducal du 25 août 1959 détermine les modalités d'application de l'article 12 de la loi du 7 août 1959 portant réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités.

Un arrêté grand-ducal du même jour règle l'organisation du service régional de contrôle de la retenue d'impôt sur les traitements et salaires.

Un arrêté ministériel du 25 août 1959 complète l'arrêté ministériel du 14 août 1959 portant publication des barèmes applicables à partir du 1^{er} janvier 1959 en matière de retenue d'impôt sur les traitements et salaires.

Un arrêté ministériel du 16 septembre 1959 désigne les bureaux du service régional de contrôle de la retenue d'impôt sur les traitements et salaires auxquels sont attachés des vérificateurs.

*

Ministère des Affaires Étrangères

La loi du 17 août 1959 approuve le Statut de l'École Européenne et le Protocole de signature, signés à Luxembourg, le 12 avril 1957, ainsi que l'Annexe au Statut de l'École Européenne portant règlement au Baccalauréat européen, signé à Luxembourg, le 15 juillet 1959.

Une loi du même jour approuve la Convention entre la France et le Grand-Duché de Luxembourg tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôt sur le revenu et sur la fortune, signée à Paris, le 1^{er} avril 1958.

Un arrêté grand-ducal du 17 août 1959 approuve la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la France tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôt extraordinaire sur le capital.

Une autre loi du 17 août 1959 approuve la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg tendant à éviter les doubles impositions et

à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôt sur le revenu et sur la fortune et en matière d'impôt commercial et d'impôt foncier ainsi que le Protocole final et l'échange de notes relatifs à cette Convention, signés à Luxembourg, le 23 août 1958.

*

Ministère de la Santé Publique.

Un arrêté grand-ducal du 25 septembre 1959 régleme la fabrication, l'importation et le commerce de pesticides.

Un arrêté grand-ducal du même jour règle-

mente l'emploi de colorants pour denrées alimentaires.

Un arrêté ministériel du 30 août 1959 porte publication du rapport de M. le Médecin-Directeur de la Santé Publique sur la situation sanitaire au Grand-Duché de Luxembourg en 1956, 1957 et 1958. Le rapport est publié aux Annexes N° 7 du « Mémorial ».

*

Ministère du Travail.

Un arrêté grand-ducal du 18 septembre 1959 refixe le maximum du salaire normal journalier en matière d'assurances sociales.

Chambre des Députés (mois de juillet, août et septembre)

1^{er} juillet: 27^e séance publique. — Interpellation de l'honorable M. Antoine Krier concernant les assurances sociales. Continuation de la discussion. — Les motions déposées au cours des débats budgétaires.

Réunion de la Commission spéciale (N°s 730 et 748).

2 juillet: 28^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Les motions déposées au cours des débats budgétaires de 1959.

6 juillet: Réunion de la Commission des Finances et des Affaires Economiques.

Réunion du Bureau de la Chambre.

Réunion d'une Section centrale.

7 juillet: 29^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de lois. — Règlement des travaux parlementaires. — Continuation de la discussion sur les motions déposées au cours des débats budgétaires. — Question posée au Gouvernement. — Interpellation de l'honorable M. Albert Bousser concernant les conditions d'octroi du permis de conduire pour chauffeurs professionnels, les conditions de travail dans les entreprises de transports et la nomination d'un contrôleur du travail dans ces entreprises et la circulation de trains entiers dont la conduite et la surveillance sont confiées à un seul agent.

8 juillet: 30^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Lecture d'une proposition de loi. — Question posée au Gouvernement. — Projet de loi portant réforme de certaines dispositions de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités (N° 709). Rapport de la commission spéciale. Dis-

cussion générale. — Décision au sujet des motions déposées par l'honorable M. Albert Bousser au cours de son interpellation du 7 juillet 1959.

9 juillet: 31^e séance publique. — Question concernant le compte rendu analytique. — Projet de loi portant réforme de certaines dispositions de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités (N° 709). Continuation et fin de la discussion générale.

Réunion de deux Sections centrales.

14 juillet: 32^e séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi portant réforme de certaines dispositions de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités (N° 709). Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la France tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproques en matière d'impôts sur le revenu et la fortune, signée à Paris, le 1^{er} avril 1958 (N° 730), et projet de loi portant approbation de la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Fédérale d'Allemagne tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproques en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et en matière d'impôt commercial et d'impôt foncier, ainsi que d'un protocole final et d'un échange de notes relatifs à cette convention, signés à Luxembourg, le 23 août 1958 (N° 748). Rapport de la commis-

sion spéciale. Discussion générale. Lecture et votes séparés des articles des deux projets. Vote sur l'ensemble de chacun des deux projets par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à émettre, selon les besoins, un ou plusieurs emprunts à long terme pour un montant global de 600 millions de francs (N° 750). Rapport de la Commission des Finances et des Affaires Economiques. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant les allocations familiales des salariés (N° 564) et projet de loi ayant pour objet la création d'un régime général des allocations familiales (N° 563). Seconde lecture. Rapport de la Commission des Affaires sociales. Discussion générale.

15 juillet: 33^e séance publique. — Analyse des pièces. — Question posée au Gouvernement. — Projet de loi concernant les allocations familiales des salariés (N° 564) et projet de loi ayant pour objet la création d'un régime général des allocations familiales (N° 563). Seconde lecture. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble par appel nominal fait séparément pour chacun des projets avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi ayant pour objet l'organisation des musées de l'Etat (N° 712). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles et renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat. — Projet de loi autorisant la cession d'une parcelle domaniale sise à Dillingen (N° 745). Rapport de la Section centrale. Lecture et

vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant l'aliénation d'une parcelle de terrain domaniale à Pettange (N° 744). Rapport de la Section centrale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant l'Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones à procéder à un renforcement du cadre de son personnel technique (N° 741). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation du statut de l'Ecole Européenne et du protocole de signature, signés à Luxembourg, le 12 avril 1957, ainsi que de l'annexe au statut de l'Ecole Européenne portant règlement du baccalauréat européen, signée à Luxembourg, le 15 juillet 1957. Rapport de la Section centrale. Discussion générale.

16 juillet: 34^e séance publique. — Projet de loi portant approbation du statut de l'Ecole Européenne et du protocole de signature, signés à Luxembourg, le 12 avril 1957, ainsi que de l'annexe au statut de l'Ecole Européenne portant règlement du baccalauréat européen, signée à Luxembourg, le 15 juillet 1957 (N° 732). Lecture de l'article unique et vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Les demandes en naturalisation des 20^e, 21^e et 22^e listes. — Les naturalisations. Proclamation du résultat des votes et dispense du second vote constitutionnel.

La Journée de Commémoration Nationale.

La Journée de Commémoration Nationale nous rappelle chaque année la lutte héroïque du peuple luxembourgeois au cours de la seconde guerre mondiale. Elle a été dignement célébrée dans tout le pays.

A la veille de la Journée Nationale, le Gouvernement publia la proclamation suivante:

« Proclamation du Gouvernement. »

Il est des dates qui non seulement marquent l'histoire d'un peuple, mais qui révèlent également la substance de son être. La journée du 10 octobre 1941 a été le témoin du courage et de la fierté des Luxembourgeois devant l'oppression que lui faisait subir un ennemi qui reniait les principes démocratiques les plus sacrés.

Notre volonté d'être libre était telle que les pires menaces n'ont pas pu nous empêcher de proclamer par un plébiscite unanime notre fidélité à la patrie. Les moyens dont usait l'envahisseur pour briser notre résistance ne sont que trop connus. La mort des meilleurs de nos concitoyens nous montre à quel point le peuple luxembourgeois était capable de marquer son attachement à l'indépendance de son pays.

Dix-huit années nous séparent du grand événement, et déjà l'oubli menace d'en effacer l'éclat. Cependant, dans un monde au destin si incertain, rien n'est plus indispensable que ce souvenir qui doit nous mettre en garde et nous inciter à assurer notre avenir.

Voilà pourquoi nous devons à nous-mêmes et à ceux qui nous ont donné l'exemple par le

sacrifice de leur vie de renouveler le plébiscite du 10 octobre 1941.

Le Gouvernement invite la population à s'associer à lui et à s'unir en esprit autour de la Souveraine pour revivre dans le recueillement la grande journée historique de la Résistance luxembourgeoise.

Pour célébrer cet acte mémorable, des cérémonies se dérouleront dans la capitale dimanche prochain, le 11 octobre 1959, à 9.30 heures à la Cathédrale, vers 10.45 heures au Monument du Souvenir et à 11.30 heures au Mausolée du Soldat Inconnu et à la Croix de Hinzert.

Les autres communes s'associeront à la capitale par des commémorations dans le cadre de la vie locale.

La population est invitée à pavoiser les maisons.

Les Membres du Gouvernement:

Pierre Werner,	Robert Schaffner,
Eugène Schaus,	Emile Schaus,
Emile Colling,	Paul Elvinger,
Pierre Grégoire. »	

La journée débuta par un service religieux célébré en la Cathédrale de Luxembourg par Mgr. Jean Hengen, Vicaire Général de Luxembourg.

A Leur arrivée à la Cathédrale, LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg furent salués par Mgr. Alfred Mille, Prévot du Chapitre, entouré des membres du clergé. Les honneurs militaires furent rendus par un détachement de la Garde grand-ducale, tandis que la musique militaire exécutait le « Wilhelmus »

A la Cathédrale étaient réunis les membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, le Président d'Honneur de la Chambre des Députés, le Président et les Membres du Gouvernement, le Président de la Cour Supérieure de Justice, plusieurs Conseillers de Gouvernement, de nombreux Députés, une délégation du Conseil d'Etat et de la Magistrature, les Chefs des administrations de l'Etat, les Chefs de la Gendarmerie et de la Police, une délégation du Corps des Officiers de la Force Armée, le Bourgmestre ff. de la Ville de Luxembourg entouré des Echevins et de plusieurs Conseillers communaux, une importante délégation du Conseil de l'Ordre de la Résistance, les directeurs, professeurs et élèves de l'enseignement secondaire ainsi que de fortes délégations des Anciens Combattants et des anciens mouvements de résistance, des maquisards, des prisonniers et déportés politiques et des mutilés de guerre avec drapeaux.

A l'issue du service religieux, une cérémonie se déroula à la Place de la Constitution, où S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg déposa une gerbe de fleurs devant le Monument du Souvenir, tandis que la musique du Corps de Garde grand-ducale exécutait le « Wilhelmus » et la « Sonnerie aux Morts ». Deux autres gerbes furent également déposées au pied du Monument, l'une par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur, au nom du Gouvernement, l'autre par M. Lucien Kœnig, Bourgmestre ff., au nom de la Ville de Luxembourg. Les personnalités et une foule importante et recueillie assistaient à cette cérémonie.

Un imposant cortège se forma ensuite à la Place de la Constitution et se rendit au cimetière Notre-Dame, où une première cérémonie se déroula devant le Mausolée du Soldat Inconnu. Des fleurs y furent déposées par MM. les Ministres Eugène Schaus et Pierre Grégoire au nom du Gouvernement et par M. le Bourgmestre ff. Lucien Kœnig et M. l'Echevin Georges Reuter au nom de l'Administration de la Ville de Luxembourg.

Après que la musique du Corps de la Garde grand-ducale eut interprété le choral « Letzburger Märtyrer », du Capitaine Albert Thorn, des fleurs furent également déposées devant la Croix de Hinzert par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, ainsi qu'au nom de l'Administration de la Ville de Luxembourg, de l'Union des Mouvements de Résistance et de la Ligue luxembourgeoise des Prisonniers Politiques et Déportés.

La cérémonie prit fin après la bénédiction de la tombe par Mgr. Jean Hengen, Vicaire Général, et l'exécution de la « Sonnerie aux Morts ».

Comme chaque année à l'occasion de la Journée de Commémoration Nationale, les représentants de l'Union des Mouvements de Résistance, du Comité National du Fonds d'Épargne « Union », du Comité de l'Union et de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte avaient organisé une fête intime, au cours de laquelle des livrets d'épargne furent distribués à plusieurs enfants des héros luxembourgeois qui ont donné leur vie pour la liberté du pays. Neuf pupilles de la Nation qui ont atteint l'âge de 21 ans, ont reçu cette année des livrets d'épargne.

Rappelons que jusqu'à présent 204 livrets d'épargne ont déjà été distribués aux pupilles de la Nation. Il reste encore 53 pupilles de la Nation à qui ce livret sera remis à leur majorité au cours des prochaines années.

Déclaration de M. le Ministre d'État Pierre Werner, Ministre des Finances, à l'Assemblée annuelle de la Banque Internationale à Washington.

Au cours de l'assemblée annuelle des Gouverneurs de la Banque Internationale pour le Développement et la Reconstruction, qui a été ouverte à Washington le 28 septembre 1959, M. le Ministre d'État Pierre Werner, représentant le Grand-Duché en sa qualité de Ministre des Finances, a fait la déclaration suivante :

Les chiffres qui apparaissent dans le rapport annuel de la Banque Mondiale illustrent éloquemment l'œuvre remarquable accomplie par celle-ci dans le domaine du financement d'investissements productifs dans le monde entier. Les partisans les plus optimistes des organismes financiers créés à Bretton Woods doivent se réjouir rien qu'en lisant que les prêts accordés par la Banque pendant une année dépassent pour la seconde fois la somme de 700 millions de dollars, alors que les paiements effectifs sur les prêts s'accroissent jusqu'à concurrence de 583 millions de dollars. Nous pouvons espérer que la Direction de la Banque, tout en maintenant sa politique d'examen strict et sévère de la valeur des projets soumis à son appréciation, saura contribuer dans une mesure croissante à la richesse des pays membres pendant les années à venir.

Toutefois, les impulsions données aux investissements internationaux par l'activité de la Banque ne sont pas entièrement révélées par les chiffres et les statistiques figurant dans le rapport. En considération de la qualité de ses opérations et de la possession acquise dans les affaires économiques mondiales, l'action de la Banque s'étend au-delà des limites de son intervention financière directe. Le rapport annuel fournit un aperçu suggestif sur les services rendus par la Banque grâce à son assistance technique et ses études économiques. Je pourrais mentionner également le rôle joué par la Banque au cours de l'année dernière en rapport avec la solution des litiges économiques entre différentes nations.

Il est donc vrai de dire que l'action fécondante de la Banque n'apparaît que partiellement dans le bilan et les relevés d'emprunts.

En considération de l'envergure considérable des besoins financiers au cours des pro-

chaines années et du meilleur emploi des moyens disponibles, je considère comme de toute première importance la capacité de la Banque de stimuler les investissements internationaux en orientant vers eux de nouvelles ressources. La Banque, agissant en quelque sorte comme un catalyseur, a réussi à rassembler autour de son action directe l'effort conjugué de divers prêteurs tant du secteur privé que du secteur public, national ou international. Une affinité naturelle se développe entre notre institution et d'autres établissements internationaux, créés pour les besoins d'investissement et dont les statuts s'inspirent souvent des expériences des organismes créés à Bretton Woods. Nous considérons que, entre autres, la collaboration avec la Banque Européenne d'Investissements pourrait être particulièrement fructueuse, non seulement pour les six pays membres de la Communauté Économique Européenne, mais encore pour les pays tiers par la coordination des programmes ainsi que l'usage rationnel et économique des capitaux disponibles.

Comme exemple d'une action fécondante ainsi entendue, je me plais à citer le projet tendant à établir une importante usine hydro-électrique de pompage dans la vallée de l'Our au Grand-Duché de Luxembourg. Ce projet, d'une valeur de 40 millions de dollars, n'est plus mentionné par le rapport annuel, parce que les moyens financiers nécessaires ont pu être fournis par d'autres prêteurs. En effet, selon les statuts de notre Banque, l'intervention de celle-ci n'est que subsidiaire. Mais je considère de mon devoir de souligner que tant l'étude approfondie du projet par le personnel de la Banque que les appréciations et les conseils fournis quant aux différents aspects de l'entreprise ont joué un rôle déterminant dans les décisions prises au sujet de sa réalisation. Ces appréciations et conseils ont été d'un grand secours pour mon Gouvernement. Je suis heureux de saisir cette occasion pour exprimer à la direction et au personnel de la Banque les profonds remerciements du peuple luxembourgeois pour leur contribution en compétence et en savoir-faire à la réalisation du projet de l'Our. »

La Signature à Luxembourg du Traité entre le Grand-Duché et la République Fédérale d'Allemagne portant règlement du contentieux germano-luxembourgeois.

Le 11 juillet 1959 a eu lieu, au Ministère des Affaires Étrangères à Luxembourg, la signature du Traité portant règlement du contentieux germano-luxembourgeois. On se souvient qu'une Commission mixte germano-luxembourgeoise, instituée en janvier 1958 par les Gouvernements de la République Fédérale d'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg, avait terminé ses travaux le 27 mai à Bad Ems, à la suite de séances de travail tenues alternativement à Bonn et à Luxembourg.

La Commission avait pour mission de trouver une solution aux problèmes restés ouverts entre les deux pays depuis la période de guerre et d'après-guerre. Le résultat des négociations avait fait l'objet d'un rapport adressé aux deux Gouvernements et signé par les Présidents des deux délégations, à savoir MM. les Ministres plénipotentiaires Pierre Pescatore et Dr Boltze, Chef de la Délégation de la République Fédérale d'Allemagne.

Par l'effet des accords internationaux existants, une série de questions résultant de la guerre et de l'occupation ne pouvait pas faire l'objet des négociations. Dans tous les autres domaines il a été toutefois possible d'arriver à des solutions qui produiront des effets favorables dans les relations entre les deux pays.

L'avion qui amenait de Bonn M. von Brentano, Ministre des Affaires Étrangères de la République Fédérale d'Allemagne, atterrit à l'aérodrome du Findel à 11 heures. A sa descente d'avion, M. von Brentano fut accueilli par M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Étrangères, le Comte Karl von Spreiti, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne à Luxembourg, M. Pierre Pescatore, Ministre plénipotentiaire, Président de la délégation luxembourgeoise dans la Commission mixte germano-luxembourgeoise, M. Boltze, Ministre plénipotentiaire, Président de la délégation allemande dans ladite Commission, ainsi que les membres de l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne à Luxembourg.

Les deux Ministres des Affaires Étrangères, accompagnés de M. l'Ambassadeur de la République Fédérale, furent salués dans le bâtiment de l'aérogare par M. Altmeier, Président du Gouvernement Rhéno-Palatin, et M. von Lautz, Ministre de la Justice de la Sarre, qui étaient arrivés peu avant par la route.

Les voitures, précédées d'une escorte motorisée de la Gendarmerie, se dirigeaient ensuite vers la capitale. A 11.30 heures, le Ministre von Brentano, le Président Altmeier et le Ministre

Boltze furent reçus au Palais grand-ducal par le Grand Maréchal de la Cour, M. Alfred Lœsch. Après s'être inscrits au registre du Palais, les Ministres se rendirent au Ministère des Affaires Étrangères, où eut lieu la signature du Traité avec la République Fédérale d'Allemagne et de l'Accord avec le Land Rhénanie-Palatinat. Le Traité portant règlement du contentieux germano-luxembourgeois fut signé par les deux Ministres des Affaires Étrangères, tandis que l'Accord entre le Luxembourg, le Land Rhénanie-Palatinat et la Sarre concernant la reconstruction et l'entretien des ponts entre les deux pays fut signé par M. Eugène Schaus, le Président Altmeier et le Ministre von Lautz.

Après la signature, des allocutions furent prononcées par les deux Ministres des Affaires Étrangères, le Président Altmeier et le Ministre von Lautz.

Voici le texte de l'allocution de M. Eugène Schaus :

« Herr Außenminister!
Meine Herren!

Ich glaube, es ist wohl nicht übertrieben zu sagen, daß die Unterzeichnung des heutigen Vertrags ein Ereignis von historischer Bedeutung in den Beziehungen zwischen unsern beiden Ländern darstellt. In den Bestimmungen, deren Inhalt wir eben endgültig festgelegt haben, wird nämlich eine ganze Reihe von äußerst schwierigen Fragen bereinigt, die, seit der Kriegs- und Nachkriegszeit, zwischen uns noch ungelöst verblieben waren.

Zwar ist es uns gelungen, schon seit einigen Jahren wieder geordnete und sogar enge Beziehungen zwischen unsern Staaten herzustellen — unsere beiden Länder sind heute Verbündete in der westlichen Allianz und Partner in der europäischen Wirtschaftsgemeinschaft — aber es blieb uns doch noch eine ganze Hinterlassenschaft von ungelösten Problemen, die unsere sonst so guten Beziehungen belasten mußten, solange sie nicht eine zufriedenstellende Regelung gefunden hatten. Es war das Verdienst des deutschen Bundeskanzlers Dr. Adenauer, die Notwendigkeit einer solchen Regelung erkannt und, bei Gelegenheit eines Staatsbesuches meines Vorgängers Staatsminister Bech, den Weg für zweiseitige Verhandlungen freigegeben zu haben.

Nachdem wir nun im Namen unserer beiden Regierungen die getroffenen Abmachungen besiegelt haben, möchte ich nicht verfehlen, als verantwortlicher Leiter der auswärtigen Beziehungen unseres Landes, den deutschen Vertretern und insbesondere dem Vorsitzenden der

deutschen Delegation in der Gemischten deutsch-luxemburgischen Kommission, Herrn Dr. Boltze, meine aufrichtige Anerkennung auszusprechen. Es wurde in den vergangenen Monaten eine umfangreiche Arbeit geleistet, die zu wesentlichen Ergebnissen geführt hat. Was uns an diesem Resultat aber besonders erfreut, das ist, über den materiellen Erfolg hinaus, das Verständnis, das uns entgegengebracht wurde, und der aufrichtige Wille zur Verständigung, der sich im Verlauf der Verhandlungen immer wieder aufs Neue bekundete. Für uns bedeutet der Abschluß dieser Verhandlungen nicht nur eine Auseinandersetzung mit der Vergangenheit, sondern vielmehr ein Beweis der Freundschaft und des guten Willens, der uns mit Zuversicht in die Zukunft schauen läßt.

Aber auch dem besten menschlichen Willen ist es nicht möglich, das Rad der Geschichte zurück zu drehen. Vieles von all dem Furchtbaren, das im Laufe dieser weltweiten Katastrophe über uns alle hereingebrochen war, ist mit menschlichen Mitteln nicht wieder gutzumachen; viele Verluste, und unter ihnen gerade die schmerzlichsten, bleiben unvergesslich und unersetzlich. Dem Ausgleich, den wir suchten, waren somit von vorne herein unumstößliche Schranken gesetzt; darüber hinaus waren auch gewisse rechtliche Grenzen zu berücksichtigen, die durch verschiedene große Verträge der Nachkriegszeit festgelegt waren und die für uns gleichermaßen bindend bleiben. Ihre Vertreter und die unseren haben also im Rahmen des Möglichen und des Tragbaren verhandelt, und es ist nur im Hinblick auf diesen Maßstab, daß das von uns gemeinsam erzielte Ergebnis bewertet werden kann. Aber diese durch die Umstände bedingte Begrenzung beeinträchtigt nicht den Wert der heutigen Abmachungen im Sinn eines feierlichen und endgültigen Aktes der Befriedung in unsern beiderseitigen Beziehungen. In diesem selben Geist hat auch die luxemburgische Regierung sich bereit gefunden, gewissen Wünschen der deutschen Regierung entgegenzukommen und im Rahmen des gesetzlich Möglichen gewisse Härten, insbesondere im Interesse der deutschen Grenzbevölkerung, wieder auszugleichen.

Es erfüllt uns heute mit einer ganz besonderen Genugtuung, daß Sie, Herr Außenminister, trotz vieler und schwerer anderweitiger Verpflichtungen, darauf gehalten haben, die Unterzeichnung unseres Abkommens persönlich zu vollziehen. Ich darf Ihnen versichern, daß die luxemburgische Regierung und das luxemburgische Volk den Sinn und die Bedeutung Ihres heutigen Besuchs voll verstehen und würdigen. Für mich selbst bedeutet Ihr Kommen eine willkommene Erinnerung an unsere Zusammenarbeit in der Verfassungskommission der europäischen parlamentarischen Versammlung, die vor Jahren unter Ihrer Leitung an dem Entwurf einer europäischen politischen Gemeinschaft gearbeitet hat. Es ist mir und vielen

anderen eine besondere Genugtuung, daß heute die außenpolitischen Geschicke der Bundesrepublik in den Händen eines Politikers liegen, dessen Willen zur Verständigung und zur europäischen Zusammenarbeit wir damals so sehr schätzen gelernt haben. Heute abend, Herr Außenminister, führt Sie Ihr Weg weiter nach Genf, wo Sie sich wegen der Arbeiten der ost-westlichen Außenministerkonferenz aufhalten werden. Wir wissen, wie eng in dieser weltweiten Auseinandersetzung das Schicksal der westlichen Welt mit dem Schicksal Ihres Landes verbunden ist, und es begleiten Sie darum alle unsere herzlichsten Wünsche.

Die vertraglichen Regelungen, die heute festgelegt wurden, betreffen aber nicht nur unsere Beziehungen zur Bundesrepublik, sondern auch, in gewissen Hinsichten, unser Verhältnis zu den beiden benachbarten deutschen Ländern Rheinland-Pfalz und Saarland. Ich freue mich, daß die Regierungen dieser beiden Länder besonders berufene Vertreter zur Unterzeichnung entsandt haben, in der Person des Herrn Ministerpräsidenten Altmeier für das Land Rheinland-Pfalz und des Herrn Justizministers von Lautz für das Saarland. Wir wissen, wie sehr die Regierungen dieser beiden deutschen Länder an den heute festgelegten Regelungen, besonders im Hinblick auf die Verhältnisse im Grenzgebiet, interessiert sind, und ich bin überzeugt, daß das beiderseitige Entgegenkommen sich günstig für die deutsche und die luxemburgische Grenzbevölkerung auswirken wird.

Wenn in Kürze, wie ich hoffe, unsere Parlamente die heute unterzeichneten Abmachungen bestätigt haben werden, dann wird ein Blatt in der Geschichte unserer Beziehungen gewendet sein. Wir können dann vorwärts in eine neue Zukunft der verständnisvollen und friedvollen Zusammenarbeit zwischen unsern Staaten und unsern Völkern schauen.»

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution de M. von Brentano:

« Herr Außenminister!
Meine Herren!

Sie haben zu Anfang bei Ihren Ausführungen darüber gesprochen, daß der Vertrag, den wir heute hier unterzeichnet haben, von historischer Bedeutung ist, und ich glaube, daß diese Feststellung in keiner Weise eine Übertreibung ist.

Wir sind uns alle darüber im klaren, daß, in der Tat, eine Hinterlassenschaft einer schweren, einer tragischen Vergangenheit zwischen unsern Völkern noch Spuren hinterließ, und es war die gemeinsame Absicht, die in diesem Vertragswerk ihren Ausdruck findet, im Rahmen des überhaupt Möglichen diese Spuren auszutilgen und den Weg frei zu machen für die Zusammenarbeit in aufgeschlossener Freundschaft und im Wissen um die schicksalsmäßige Verbundenheit, die sich ja in den Bündnisssystemen offenbart und manifestiert, denen Ihr Land und mein Land angehören.

Ich zögere gar nicht, an diesem Tage und an dieser Stelle auch an diese Vergangenheit zu erinnern.

Ich zögere auch nicht daran zu erinnern, daß Sie selbst in dieser Zeit, von der ich spreche, Schweres erlebten, und darum weiß ich es für die deutsche Regierung und das deutsche Volk umso mehr zu würdigen, wenn ich heute hier als Ihr Gast sein kann und mit meiner Unterschrift den Vertrag besiegeln kann, von dem ich glaube, daß wir im Rahmen des Möglichen versucht haben, die Vergangenheit zu bewältigen und die Voraussetzungen für die Zusammenarbeit in der Zukunft frei zu machen.

Sie haben daran erinnert, daß es Dinge gibt, die nicht zu bewältigen sind. Sie haben weiter daran erinnert, daß es Dinge gibt, die nicht wieder gut zu machen sind. Sie haben ebenfalls daran erinnert, daß es Dinge gibt, die nicht zu vergessen sind. Ich möchte Ihnen sagen, daß wir das wissen und daß wir auch nicht die Absicht haben zu vergessen, was nicht vergessen werden darf.

Aber ich glaube, wir sind uns einig, daß die Entwicklung der letzten Jahre uns den Weg nach vorne gewiesen hat, den Weg nach vorne in die gemeinsame Zukunft, und dieser Vertrag, davon bin ich überzeugt, wird uns diesen Weg ermöglichen.

Sie haben auch davon gesprochen, daß Entwicklungen der letzten Jahre und Vereinbarungen, die an andern Stellen, in anderen Kreisen getroffen worden sind, uns die Grenzen gezogen haben für diese Vereinbarung.

Aber wenn ich den Gesamttext sehe und, mehr noch, wenn ich mich auf den Geist berufe, in dem die Verhandlungen geführt und zum Abschluß gebracht wurden, dann glaube ich, ist es gut und angebracht, wenn wir nicht die Mängel des Vertrags, seine Lücken und das, was noch darüber hinaus hätte geschehen können und vielleicht noch in Zukunft geschehen wird, erörtern. Wir werden uns bescheiden und sagen, daß das Mögliche geschehen ist, und ich schließe mich dem Dank an, den Sie, Herr Minister, ausgesprochen haben und den Sie liebenswürdigerweise dem Gesandten Dr. Boltze zgedacht haben. Ich schließe in diesen Dank mit großer Aufrichtigkeit ein den Leiter Ihrer Delegation, den Gesandten Dr. Pescatore, von dem ich weiß, daß er einen entscheidenden Beitrag geleistet hat zu dem Vertragswerk, das wir heute unterzeichnen können.

Ich glaube, auch im Namen der Bundesregierung sprechen zu können, wenn ich auch Ihnen, Herr Minister, für Ihre Mitwirkung an diesem Vertrag danke und Ihnen ebenfalls danke, mir die Gelegenheit gegeben zu haben, hierher zu kommen. Ich bitte Sie, überzeugt zu sein, daß mein Besuch Ausdruck sein soll dieses Willens zur Zusammenarbeit, daß ich den Wunsch hatte, hierselbst mit Ihnen diesen Vertrag zu unterzeichnen, um auch durch diese äußere Geste,

die mehr sein soll als eine Geste, um durch dieses äußere Zeichen zum Ausdruck zu bringen, welchen Wert die Bundesregierung, welchen Wert das deutsche Volk dieser vertraglichen Vereinbarung zumißt, die, wie ich schon sagte, in die Zukunft weist und uns ermöglicht, vielleicht weniger bitter an die Vergangenheit zu denken.

Sie haben daran erinnert, daß der Anstoß zu diesem Vertrag durch ein Gespräch gegeben wurde, das Herr Staatsminister Bech mit Herrn Bundeskanzler Adenauer geführt hat.

Ich nehme diese Erinnerung gerne auf, weil ich in diesem Hause, an dieser Stelle und in dieser Stunde gerne dieses großen Staatsmannes gedenke, der Ihr Vorgänger war. Ich glaube von ihm sagen zu dürfen, daß eine menschliche, warme Freundschaft ihn noch mit mir verbunden hat, und wenn wir seiner gedenken, gedenken wir eines Politikers, der vielleicht wie wenige andere in der schweren Zeit nach dem Krieg erkannt hat, um was es ging, der wie wenige andere erkannt hat, daß diese Schicksalsverbundenheit der europäischen Staaten uns zum Handeln zwang, der mehr als manche andere durch seine Zähigkeit und seinen Rat, der nirgends überhört wurde, dazu beigetragen hat, daß wir Partner geworden sind in der europäischen Arbeit, sei es in der Montanunion oder in der europäischen Wirtschaftsgemeinschaft, und ich glaube, daß mein Wunsch sich mit Ihrem deckt, diese Politik gemeinsam fortzuführen.

Sie haben auch daran erinnert, daß wir uns vor Jahren getroffen haben in den Bemühungen, eine politische Gemeinschaft zu errichten, und ich weiß wohl, daß nicht alle Hoffnungen und alle Wünsche, die wir damals hatten, in Erfüllung gegangen sind. Ich bin darüber gar nicht enttäuscht und ich glaube, so wie in der Vergangenheit wird es auch in der Zukunft unsere Aufgabe sein, nicht nur zu sehen, was möglich ist, sondern auch darüber hinaus zu planen und zu denken. Denn was gestern unmöglich schien, wird morgen vielleicht möglich und notwendig sein, und dann ist es gut, wenn wir uns geistig und auch sachlich darauf vorbereiten können.

Wenn ich in diesem Sinne dieses Tages gedenke, will ich Ihnen und Ihrer Regierung danken und Ihnen sagen, daß wir bemüht sein werden, diesen Vertrag, der ein Teilstück der deutsch-luxemburgischen Beziehungen darstellt, nicht nur dem Wortlaut nach, sondern auch dem Sinne nach zu erfüllen. Dieser Vertrag wird mehr sein als eine Urkunde; er soll eine Verbindung herstellen, eine bleibende Verbindung zwischen zwei Völkern, die in der Vergangenheit Schweres erlebten und in der Zukunft niemals vergessen werden, daß sie ein gemeinsames geistiges, politisches, ideales und ideologisches Erbe zu verwalten haben.

Ich danke Ihnen!»

Après la cérémonie de la signature, le communiqué suivant a été publié:

« Le 11 juillet 1959 a été signé à Luxembourg un Traité germano-luxembourgeois pour la solution des questions restées ouvertes entre les deux pays depuis la période de guerre et d'après-guerre. Le Traité a été signé par le Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché de Luxembourg, M. Eugène Schaus, et le Ministre des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne, M. von Brentano. Ce Traité, qui est complété par un échange de notes diplomatiques, est fondé sur le rapport de la Commission mixte germano-luxembourgeoise arrêté à Bad Ems le 27 mai 1959.

Les dispositions signées le 11 juillet concernent l'indemnisation des victimes de persécutions national-socialistes et des victimes de guerre, le rétablissement de relations ordonnées dans le domaine des assurances sociales, divers problèmes financiers, l'application de la législation allemande sur la péréquation des charges, certaines questions dans le domaine des assurances privées, ainsi que l'entretien des cimetières allemands situés sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg. Le Gouvernement luxembourgeois s'est déclaré d'accord de rétablir les anciennes frontières dans le territoire du Kammerwald, de libérer les biens immobiliers à destination agricole, sylvicole et viticole situés en territoire luxembourgeois et appartenant à la population frontalière allemande, ainsi que d'adapter un critère favorable au traitement des biens allemands, dans le cadre des possibilités légales. Par le Traité il est institué une Commission permanente germano-luxembourgeoise qui aura pour mission de surveiller l'application des dispositions arrêtées.

En même temps a été signé par le Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères, M. Schaus, d'une part, et par le Ministre-Président du Land Rheinland-Pfalz, Dr Altmeier, et le Ministre de la Justice de la Sarre, Dr von Lautz, d'autre part, un second accord qui prévoit la participation des deux parties à la reconstruction et à l'entretien des ponts frontaliers.

Les dispositions conventionnelles auront encore besoin de l'approbation parlementaire et la ratification.

Après la signature, le Ministre des Affaires Etrangères Eugène Schaus et le Ministre des Affaires Etrangères von Brentano ont prononcé des allocutions dans lesquelles ils ont souligné l'importance des dispositions convenues et exprimé l'espoir que ce règlement puisse favoriser une coopération amicale et confiante entre les deux Etats. Le Ministre-Président Altmeier et le Ministre de la Justice von Lautz se sont ralliés à ces déclarations au nom des Etats fédérés avoisinants.

Le Ministre des Affaires Etrangères von Brentano, le Ministre-Président Altmeier et le Ministre de la Justice von Lautz ont fait une visite de courtoisie auprès du Président du Gouvernement luxembourgeois, M. Pierre Werner, en compagnie de l'Ambassadeur allemand, le Comte de Spreti, et des deux chefs des délégations, les Ministres plénipotentiaires Dr Boltze et Pescatore, et ils ont participé ensuite, ensemble avec les membres de la délégation allemande, à un déjeuner offert par le Ministre des Affaires Etrangères Eugène Schaus. »

Ajoutons ici qu'à l'issue de la cérémonie de signature au Ministère des Affaires Etrangères M. von Brentano, M. Altmeier et M. von Lautz firent une visite auprès de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. A 13 heures, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, offrit un déjeuner en l'honneur des personnalités étrangères. A ce déjeuner prirent part, outre les personnalités mentionnées plus haut, MM. les Ministres Pierre Grégoire et Robert Schaffner.

En fin d'après-midi, M. von Brentano, Ministre des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne, donna une conférence de presse dans les salons d'un grand hôtel du centre de la ville. A l'issue de cette conférence de presse M. von Brentano se rendit à l'aérodrome du Findel, où il prit l'avion en direction de Genève.

L'Université Internationale de Sciences Comparées à Luxembourg se développe.

L'année académique 1959 de l'Université Internationale de Sciences Comparées a connu un grand succès et avait attiré à Luxembourg de nombreux étudiants de 39 nationalités. Comme pour la session antérieure, les cours ont été donnés par des professeurs de la plus haute compétence scientifique.

La session de printemps 1959 de la Faculté Internationale de Droit Comparé fut inaugurée le 16 mars 1959 au cours d'une séance solen-

nelle qui eut lieu à l'Athénée de Luxembourg. (Voir « Bulletin de Documentation » N° 2-3 de 1959.)

174 élèves de 37 nationalités étaient inscrits aux cours de la première et de la deuxième année de cette session.

La session d'été de l'Université Internationale de Sciences Comparées débuta le 20 juillet par la séance inaugurale du Programme d'Etudes sur les Communautés Européennes de la Fa-

culté Internationale de Droit Comparé. Le 27 juillet eut lieu, en marge du programme de l'Université Internationale, l'inauguration du Colloque sur la Réception des Droits Occidentaux en Turquie, organisé à Luxembourg par l'Association Internationale de Sciences Juridiques et le Comité National Luxembourgeois de Droit Comparé, sous les auspices de l'UNESCO. Le 3 août eut lieu l'ouverture de la session d'été de la Faculté Internationale de Droit Comparé et, enfin, le 17 août 1959 fut inaugurée la première session de la Faculté Internationale d'Economie Comparée.

I.

Inauguration du Programme d'Études sur les Communautés Européennes.

La séance inaugurale du Programme d'Études de la Faculté Internationale de Droit Comparé sur les Communautés Européennes eut lieu le 20 juillet dans la salle des fêtes de l'École Européenne. Cet important cycle d'études, auquel 106 élèves appartenant à 18 nationalités étaient inscrits à cette première session, dont les cours furent donnés par 27 professeurs de 8 nationalités.

L'importance de ce Programme d'Études pour les Communautés Européennes a été soulignée par la présence des nombreuses personnalités à la séance solennelle d'inauguration qui était placée sous la présidence de M. Robert Schuman, Président de l'Assemblée Parlementaire Européenne. En effet, parmi cette brillante assistance on remarquait S. Exc. M. Alfred Loesch, Grand Maréchal de la Cour, les représentants du Corps diplomatique des pays membres de la Communauté Européenne, M. René Mayer, ancien Président, et M. Paul Finet, Président de la Haute Autorité de la C. E. C. A., entouré des membres de la Haute Autorité, M. L. Westrick, Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Economiques de la République Fédérale d'Allemagne, représentant le Conseil de Ministres, M. A.-M. Donner, Président de la Cour de Justice des Communautés Européennes, les personnalités éminentes des Communautés et des Institutions européennes, les personnalités des milieux universitaires et les élèves déjà inscrits aux différents cours.

Du côté luxembourgeois on remarquait M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. le Dr Emile Colling, Ministre du Travail et de la Santé Publique, M. Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale, M. Paul Elvinger, Ministre de la Justice et des Affaires Economiques, M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur, M. Emile Reuter, Président d'honneur de la Chambre des Députés, M. Félix Welter, Président du Conseil d'Etat, ainsi que de nombreuses autres personnalités de la vie publique, les Chefs des Administrations de

l'Etat et les représentants du monde enseignant et de la magistrature.

Des discours furent prononcés par M. Pierre Andrieu-Guitrancourt, Recteur de l'Université Internationale de Sciences Comparées, M. Robert Schuman, Président de l'Assemblée Parlementaire Européenne, M. F. de Sola Canizares, Doyen de la Faculté Internationale de Droit Comparé, et M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. M. le Ministre Albert Wehrer, Membre de la Haute Autorité, dans une conférence magistrale, évoqua l'œuvre accomplie par la Haute Autorité de la C. E. C. A. depuis 1952.

A l'issue de la séance d'inauguration, le Gouvernement offrit un banquet en l'honneur des nombreuses personnalités étrangères dans un hôtel du centre de la ville. Le soir, la Haute Autorité de la C. E. C. A. donna également une réception en leur honneur.

Les cours du Programme d'Études sur les Communautés Européennes débutèrent le 20 juillet.

Les cours des Programmes d'Études sur les Communautés Européennes ont lieu deux fois par an, en été et au printemps, à la Faculté Internationale de Droit Comparé. L'enseignement dans la première section est prévu pour une durée de deux semaines. Il est complété par celui d'une deuxième section d'une durée de dix-huit jours, consacrée aux « Introductions aux droits internes des pays membres de ces Communautés ».

Sont admis à s'inscrire les titulaires d'un diplôme universitaire. Bien que l'enseignement soit essentiellement juridique, tous les diplômes universitaires sont pris en considération.

Les candidats peuvent s'inscrire à l'une des sections, ou aux deux, du programme. Ces inscriptions peuvent être combinées avec l'inscription à l'enseignement ordinaire de la Faculté Internationale de Droit Comparé. La session d'été de la Faculté de Droit Comparé a lieu immédiatement après les cours de la première section du programme sur les Communautés Européennes. La session de printemps a lieu immédiatement avant ce programme. Les cours de la seconde section sont communs avec les cours de l'enseignement ordinaire de la Faculté.

Le Conseil de direction du Programme d'Études sur les Communautés Européennes comprend les personnalités suivantes:

Conseil de Direction du Programme d'Études sur les Communautés Européennes.

M. P. Andrieu-Guitrancourt, Recteur de l'Université Internationale de Sciences Comparées; M. E. Arendt, Avocat à la Cour Supérieure de Justice de Luxembourg, Vice-Recteur de l'Université Internationale de Sciences Comparées; M. B. Audin, Doyen de la Faculté de Droit de l'Université de la Sarre, Directeur de l'Ins-

titut d'Etudes Européennes de l'Université de la Sarre; M. M. Berri, Conseiller au Service Juridique des Exécutifs Européens; M. N. Catalano, Juge à la Cour de Justice des Communautés Européennes; M. R. David, Régent de l'Université délégué à la Faculté Internationale de Droit Comparé, Professeur à la Faculté de Droit et de Sciences Economiques de Paris; M. M. Gaudet, Directeur du Service Juridique des Exécutifs Européens; M. W.-F. de Gaay-Fortman, Professeur à l'Université protestante d'Amsterdam; M. Ch.-L. Hammes, Juge à la Cour de Justice des Communautés Européennes; M. R. Krawielicki, Directeur du Service Juridique des Exécutifs Européens; M. G. Pasetti-Bombardella, Conseiller au Service Juridique des Exécutifs Européens; M. P. Pescatore, Jurisconsulte au Ministère des Affaires Etrangères de Luxembourg; M. G. Van Hecke, Avocat, Professeur à la Faculté de Droit de Louvain; M. A. Van Houtte, Greffier de la Cour de Justice des Communautés Européennes; M. J. Van Rijn, Avocat, Professeur à la Faculté de Droit de Bruxelles; M. F. de Sola Canizares, Doyen de la Faculté Internationale de Droit Comparé; M. G. Vedel, Professeur à la Faculté de Droit et de Sciences Economiques de Paris; M. Th. Vogelaar, Directeur de Service Juridique des Exécutifs Européens; M. H.-E. Yntema, Président de la Faculté Internationale de Droit Comparé, Professeur à l'Université de Michigan. — Secrétaire: M. G. Schwall, Avocat à la Cour Supérieure de Justice de Luxembourg, Chargé de Cours d'Histoire du Droit à l'Athénée de Luxembourg.

Les professeurs du Programme d'Etudes sur les Communautés Européennes ont été choisis parmi les personnalités des institutions européennes et du monde universitaire.

Professeurs du Programme d'Etudes sur les Communautés Européennes.

M. B. Aubin, Doyen de la Faculté de Droit de l'Université de la Sarre, Directeur de l'Institut d'Etudes Européennes de l'Université de la Sarre; M. J. Bauguiet, Professeur et Ancien Recteur de l'Université libre de Bruxelles; M. N. Catalano, Juge à la Cour de Justice des Communautés Européennes; M. P. Coppens, Professeur à la Faculté de Droit de Louvain; M. J.-F. Deniau, Directeur des Relations Extérieures de la Communauté Economique Européenne; M. J. de Soto, Professeur à la Faculté de Droit et de Sciences Economiques de Strasbourg; M. A.-M. Donner, Président de la Cour de Justice des Communautés Européennes; M. W. Hallstein, Président de la Commission de la Communauté Economique Européenne; M. A. Huss, Conseiller à la Cour Supérieure de Justice de Luxembourg; M. E. Kaden, Professeur à la Faculté de Droit d'Amsterdam; M. F. Luchaire, Professeur à la Faculté de Droit et de Sciences Economiques de Nancy; M. R. Monaco, Secrétaire Général des Contentieux Diplomatique du Ministère des Affaires Etrangères de l'Italie,

Professeur à l'Université de Rome; M. F. Munch, Professeur, Directeur de la Section de Berlin de l'Institut Max Planck; M. G. Olivier, Conseiller Juridique de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier; M. P. Pescatore, Ministre plénipotentiaire au Ministère des Affaires Etrangères de Luxembourg; M. G. Petrilli, Professeur à l'Université de Pérouse, Membre de la Commission de la Communauté Economique Européenne; M. R. Rodière, Professeur à la Faculté de Droit et de Sciences Economiques de Paris; M. P. Rescigno, Professeur à la Faculté de Droit de Pavie; M. I. Seidl-Hohenveldern, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de la Sarre; Baron Snoy et d'Oppuers, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Economiques de Belgique; M. E. Steindorf, Professeur à l'Université de Francfort; M. G. Van Hecke, Professeur à l'Université de Louvain; M. G. Vedel, Professeur à la Faculté de Droit et de Sciences Economiques de Paris; M. H.-J. von Merkatz, Ministre du Gouvernement de la République Fédérale Allemande; M. A. Wehrer, Ministre, Membre de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier; M. I. Zajtay, Professeur agrégé à la Faculté de Droit de Mayence.

Le Programme d'Etudes sur les Communautés Européennes, consacré à l'étude du droit dans le cadre de ces Communautés, était le suivant:

Programme d'Etudes sur les Communautés Européennes. Session d'été 1959.

- I. Origine et originalité des Communautés Européennes:
 - A. La coordination économique et politique de l'Europe Occidentale: Le Plan Marshall et l'O. E. C. E. - Le Benelux. - Incidences du G. A. T. T. - Le Conseil de l'Europe. —
 - B. L'Europe des Six: L'Amorce de l'intégration économique: la C. E. C. A. - L'avortement de l'intégration militaire et politique: la C. E. D. et la Communauté Politique, P. U. E. O. - Le développement de l'Europe économique: la C. L. E. et l'EURATOM.
- II. Données de fait et analyse des traités:
 - A. La Communauté du Charbon et de l'Acier. —
 - B. La Communauté Economique Européenne. —
 - C. L'EURATOM.
- III. Les Institutions:
 - A. Les Conseils, les Commissions et la Haute Autorité. —
 - B. L'Assemblée Parlementaire Européenne. —
 - C. La Cour de Justice. —
 - D. Le système institutionnel des Communautés. (Vue d'ensemble sur la structure et le fonctionnement.)
- IV. Les problèmes juridiques communs:
 - A. L'ordre juridique communautaire: Les sources du Droit. - Les relations avec les ordres juridiques internationaux, avec les ordres juridiques des Etats membres. —

B. Le régime administratif et financier des Communautés. — C. Le Droit économique dans les Communautés: La non-discrimination. - L'élimination des distorsions économiques. - Le contrôle des ententes, concentrations et puissances dominantes. — D. Le Droit social dans les Communautés. — E. L'harmonisation du Droit dans l'Europe des Six. — F. Les relations des Communautés Européennes avec les Pays et Territoires d'Outre-mer. — G. Les relations externes des Communautés Européennes.

V. L'Apport des Communautés à l'évolution européenne.

VI. Les Droits internes des pays de l'Europe des Six:

A. Droit allemand. — B. Droit belge. — C. Droit français. — D. Droit italien. — E. Droit luxembourgeois. — F. Droit néerlandais.

II.

La Session d'Été de la Faculté Internationale de Droit Comparé.

Le 3 août 1959 eut lieu, à l'aula de l'Athénée grand-ducal, l'ouverture de la session d'été de la Faculté Internationale de Droit Comparé.

La séance était présidée par M. Pierre Werner, Ministre d'État, Président du Gouvernement, qu'entouraient M. Jean Van Houtte, Ministre des Finances de Belgique, Professeur aux Universités de Gand et de Liège, M. Pierre Andrieu-Guitrancourt, Recteur de l'Université Internationale de Sciences Comparées, M. H.-E. Yntema, Président du Conseil Supérieur de la Faculté Internationale de Droit Comparé, M. F. de Sola Canizares, Doyen de la Faculté Internationale de Droit Comparé.

Parmi la nombreuse assistance on remarquait les Membres du Corps diplomatique et des personnalités luxembourgeoises.

Des allocutions furent prononcées par M. Pierre Andrieu-Guitrancourt et M. F. de Sola Canizares. Le discours d'inauguration fut prononcé par M. le Ministre Jean Van Houtte, qui traita le sujet suivant: « Unification ou harmonisation des législations dans la Communauté Economique Européenne ». L'éminent orateur fut vivement applaudi à l'issue de sa remarquable conférence. La séance fut clôturée par le discours de M. Pierre Werner, Ministre d'État, Président du Gouvernement.

A la session d'été de la Faculté Internationale de Droit Comparé étaient inscrits 201 étudiants de 39 nationalités différentes.

Remarquons que les professeurs de la Faculté sont recrutés parmi les sommités du monde universitaire.

Voici le programme des cours de la session d'été de la Faculté de Droit Comparé:

Programme des Cours de la session d'été de la Faculté de Droit Comparé.

Voici les sujets des cours donnés par les professeurs du premier semestre: Introduction au Droit Comparé (par M. R. Rodière); Le système de la common Law (M. K. Lipstein et M. C. J. Hamson); Introduction au Droit international privé comparé (M. H. E. Yntema et M. P. G. Vallindas); Le système des Droits romanistes (M. A. von Mehren); Le système des Droits socialistes (M. St. Rozmaryn et M. B. T. Blagojevic); Introduction au Droit Canonique (M. P. Andrieu-Guitrancourt); Introduction au Droit musulman (M. Ph. N. Drakidis); Introduction au Droit constitutionnel comparé (M. W. J. Ganshof van der Meersch); Les Droits du Moyen Orient (M. B. Tabbah); Les Communautés Européennes, Aspects juridiques (M. B. Aubin); Introduction au Droit soviétique (M. S. F. Ketchekiane); Aspects de l'histoire comparative du Droit (M. E. Genzmer); Les Droits de l'homme en Droit comparé (M. R. Cassin).

Deuxième semestre: Le pouvoir exécutif dans les pays occidentaux (M. P. Gaudemet); Le pouvoir exécutif en Grande-Bretagne (M. H. Street); Le pouvoir exécutif dans les pays socialistes (M. St. Rozmaryn); L'entreprise publique dans les pays occidentaux (M. M. Flamme); L'entreprise publique dans les pays socialistes (M. B. T. Blagojevic); La République Arabe Unie (M. E. Sarofim); La procédure administrative non-contentieuse (M. G. Langrod); Les sociétés en Droit comparé (M. F. de Sola Canizares); La responsabilité civile en Droit comparé (M. G. Marty); Le mariage en Droit comparé (M. M. Rheinstein); Les successions en Droit comparé (M. K. Neumayer); Introduction au Droit allemand, belge, français, italien, luxembourgeois et néerlandais.

Troisième semestre: Le pouvoir exécutif dans les pays occidentaux (M. P. M. Gaudemet); Le détournement de pouvoir en Droit administratif en France, en Grande-Bretagne, en Italie, en Allemagne, en Pologne, en Belgique, aux Pays-Bas, au Canada, dans la République Arabe Unie, au Venezuela et au Luxembourg; Le pouvoir exécutif en Grande-Bretagne (M. H. Street); Le pouvoir exécutif dans les pays socialistes (M. St. Rozmarin); L'entreprise publique dans les pays occidentaux et dans les pays socialistes (M. M. Flamme et M. B. T. Blagojevic); La République Arabe Unie (M. E. Sarofim); La procédure administrative non-contentieuse (M. G. Langrod); Les contrats administratifs (M. G. Langrod); Introduction au Droit espagnol, autrichien, suisse; La Cour de Justice des Communautés Européennes (M. Ch. L. Hammes); Le Droit soviétique comparé avec les Droits des pays occidentaux (M. J. Hazard); Les sociétés en Droit comparé (M. F. de Sola Canizares); L'évaluation du dommage en matière de responsabilité civile en France, en Grande-Bretagne, en Allemagne, aux Pays-Bas, au Luxem-

bourg, en Grèce, en Italie, en Autriche, en Yougoslavie; Introduction au Droit canadien (M. E. McWhinney); La responsabilité civile en Droit comparé (M. G. Marty); Le mariage en Droit comparé (M. M. Rheinstein); Les successions (M. K. Neumayer).

III.

Inauguration de la Faculté Internationale d'Économie Comparée.

L'Université Internationale de Sciences Comparées s'est enrichie d'une nouvelle Faculté au cours de la session d'été, à savoir la Faculté Internationale d'Économie Comparée, qui s'insère ainsi dans le développement continu de l'Université.

La séance inaugurale de la Faculté Internationale d'Économie Comparée eut lieu le 17 août 1959, à l'aula de l'Athénée grand-ducal, en présence de nombreuses personnalités luxembourgeoises et étrangères.

Après que M. Paul Elvinger, Ministre de la Justice et des Affaires Économiques, eut déclaré ouverte la séance inaugurale, M. Pierre Andrieu-Guitrancourt, Recteur de l'Université Internationale de Sciences Comparées, prononça l'allocation d'ouverture.

Le deuxième orateur était M. Albert Calmes, Président de la Faculté Internationale d'Économie Comparée, Ministre plénipotentiaire honoraire. Voici le texte de son allocution:

« Les institutions des sciences comparées voient naître aujourd'hui une nouvelle création: la Faculté Internationale d'Économie Comparée. A l'heure de l'inauguration, notre souvenir reconnaissant va à la mémoire de l'homme qui fut le fondateur de notre Université Internationale de Sciences Comparées: Pierre Frieden, décédé il y a 6 mois et que nous aurions tant voulu voir en ce jour parmi nous.

La création de cette université pour études postuniversitaires comportait un grand risque. Je ne pense pas au risque matériel — plaie d'argent n'est pas mortelle — mais au risque moral: Comment le monde intellectuel allait-il accueillir cette audacieuse création de la part d'un petit pays? La critique serait-elle sans pitié ou l'indifférence serait-elle mortelle? Depuis, les faits ont justifié cette initiative. Frieden fut à la peine, l'honneur auréolera sa mémoire.

Comme toutes les sciences, la science économique voit continuellement ses enseignements confrontés avec des faits nouveaux. Ceux-ci ne se déroulent plus à la cadence des temps passés, mais ils se précipitent, se culbutent et s'enchevêtrent, bouleversant jusque dans leurs fondements la science aussi bien que l'ordre économique et social.

Des révolutions comme celles que nous font entrevoir l'ère de l'énergie atomique, qui s'ouvre devant nous, ou la renaissance de tant de

peuples sous-développés — les deux tiers de l'humanité ne sont-ils pas minés par la faim? —, tout cela pose de graves problèmes économiques tant dans les relations entre les peuples que pour le sort des individus.

Car l'homme moderne n'accepte plus les données matérielles de son sort comme la pluie et le beau temps. Il analyse et il compare et, de ce fait, les problèmes économiques et sociaux ne sont jamais définitivement résolus, chaque progrès ouvrant des perspectives qui suscitent des aspirations nouvelles.

L'étude de ces grands problèmes incombe au haut enseignement et, dans cette tâche, la particularité de notre Faculté est de se placer d'emblée sur le plan de la comparaison internationale.

Jadis, au temps du mercantilisme de Colbert et de Cromwell, le centre de gravité de la science économique, encore au berceau, était national. Les scrupuleuses recherches du médecin-économiste Quesnay et des physiocrates, ses disciples, avaient pour limites celles de l'État.

Ce nationalisme dominait encore la science économique quand nous avons appris à la connaître à la fin du siècle dernier. L'économie politique ne s'appelait-elle pas dans les pays de langue germanique « National »-Ökonomie? Aujourd'hui, son champ n'est plus la Volkswirtschaft, mais la Weltwirtschaft. L'optique nationaliste a fait place à l'optique internationale, j'oserais dire à la perspective humaniste, c'est-à-dire universelle, dans la pensée scientifique comme dans la politique économique.

Cette organisation de la pensée scientifique fait poser le regard sur le lieu choisi comme siège d'une Faculté Internationale d'Économie Comparée.

On peut voir une circonstance plutôt favorable pour une telle Faculté d'être logée dans un petit État, sans grand rayonnement sur l'opinion mondiale. Là, les spéculations de l'esprit et les recherches dans les domaines économiques et sociaux, si proches de la politique, seront d'autant plus libres, plus sûres d'une ambiance de sérénité qu'elles ne pourront être soupçonnées, de la part d'une opinion publique, parfois sujette à la passion, de voiler des visées intéressées, sinon ambitieuses.

De même que, pour les négociations internationales, la diplomatie se plaît à choisir des lieux de rencontre où nul souffle des passions ne risque de troubler la sérénité des débats, de même savants et artistes aiment à échanger leurs idées là où ils savent que même leurs propres entraînements n'auront pas d'amplificateur à redouter.

Mais il y a plus. C'est l'esprit qui fait la vie des institutions. A cet égard, on peut estimer que, par sa compréhension des nations voisines — dont il parle d'ailleurs les langues — et par l'orientation d'esprit de ses intellectuels,

le Luxembourg est un lieu propice pour une Faculté internationale.

Ici, je m'adresse particulièrement aux étudiants et étudiantes, les invitant cordialement à contrôler cette observation dans leurs contacts journaliers tant avec la population qu'avec les milieux intellectuels de ce pays.

Cette compréhension et cet état d'esprit ne sont pas un mérite, mais la résultante du fait que le Luxembourg, à la lisière de 3 régions politiques et économiques — Gaule, Germanie et Pays-Bas —, pris dans les remous et les bagarres de ses voisins, a été successivement englobé et séparé de ces régions limitrophes.

En un peu plus qu'un siècle il s'est vu lié à l'économie de la France, du royaume hollando-belge et de la Belgique. Isolé ensuite un certain temps de tous ses voisins, il s'est lié économiquement à l'Allemagne et finalement, pour la deuxième fois, à la Belgique.

Et ces variations, chaque habitant, du journalier au banquier, les a vécues, ne serait-ce que par le contenu de sa bourse.

Là se sont succédés les napoléons, les florins et les stuivers néerlandais — dont une rue, à la périphérie de cette ville, a gardé le nom —, puis les pièces belges, les thalers de l'Allemagne du Nord et les marks de l'Empire, avec en marge un franc luxembourgeois, monnaie de compte, suivi d'un franc effectif luxembourgeois, lié au franc belge jusqu'au jour où, en 1935, à la suite d'une dévaluation inégale, les deux se dissocièrent pour se fondre à nouveau après la dernière guerre.

En vérité, les habitants de ce pays ont eu amplement l'occasion de pratiquer l'économie comparée.

Un tel passé ne pouvait pas ne pas laisser de traces dans le caractère d'une population traditionnellement d'autant plus ouverte aux courants d'idées de l'extérieur que l'exiguïté de ses frontières l'amène forcément à observer la vie des populations limitrophes.

Une Université Internationale de Sciences Comparées doit inspirer cette même ouverture d'esprit et cette même compréhension à ceux qu'elle veut préparer à affronter les grandes tâches économiques et sociales de demain à l'échelle mondiale.

Car c'est aux hauts lieux de la recherche scientifique, c'est-à-dire aux universités, dans la collaboration des chercheurs et des savants de toutes les nations de préparer l'avenir.

Notre Faculté sera au service de cette belle tâche, grâce à la collaboration généreuse de savants éminents venus de tous les points de l'horizon et auxquels nous sommes profondément reconnaissants. »

Ce fut ensuite M. Léon Dupriez, Doyen de la Faculté Internationale d'Economie Comparée, Directeur de l'Institut de Recherches Econo-

miques et Sociales de l'Université de Louvain, qui prononça l'allocution suivante :

« Monsieur le Ministre,
Mesdames,
Messieurs,

Le 11 août 1958, l'Université Internationale des Sciences Comparées de Luxembourg inaugurerait son enseignement en installant solennellement la Faculté de Droit Comparé. Mais une université est faite de plusieurs facultés et ne peut se contenter de faire fonctionner une seule faculté, eût-elle d'ailleurs le succès, rencontré par la Faculté de Droit Comparé, sous l'énergique et dynamique impulsion de Monsieur le Doyen de Sola Canizares.

La Faculté d'Economie Comparée eut le privilège d'être créée seconde en date : aussi ouvre-t-elle ses portes un an seulement après sa devancière. En ce faisant, elle justifie le titre de l'Université, qui doit d'ailleurs encore trouver de plus larges assises.

L'enseignement qui débute aujourd'hui, répond aux vœux profonds de feu Monsieur le Président du Gouvernement Pierre Frieden, animateur de notre institution, qui m'a encore donné des encouragements précieux lors de la dernière entrevue qu'il m'a accordée. Par l'intérêt qu'il porte à l'Université, Monsieur le Président Pierre Werner, malheureusement absent de Luxembourg, nous donne l'assurance que les objectifs définis par Monsieur Frieden restent ceux de son Gouvernement et je l'en remercie bien vivement au nom de la Faculté. Monsieur le Ministre Elvinger nous donne aussi de précieux encouragements par la part qu'il a bien voulu prendre à cette cérémonie.

Mes remerciements s'adressent également à tous ceux qui ont contribué à l'érection de la Faculté d'Economie Comparée et que je ne puis citer nommément, car la liste en serait trop longue. Je veux toutefois faire exception pour Monsieur le Recteur Andrieu-Guitrancourt, dont les délicates interventions ont tracé notre chemin, pour Monsieur le Vice-Recteur Arendt, qui fut toujours notre avocat agissant auprès des autorités luxembourgeoises, pour Monsieur Anders, qui préside notre Commission des bourses et s'occupe de notre bibliothèque, pour Monsieur le Commissaire du Gouvernement Bastian, qui a assumé la lourde charge de régler bien des problèmes financiers. Monsieur Hamilius, notre secrétaire particulièrement dévoué, s'est dépensé sans compter pour régler de multiples problèmes qui surgissent à l'occasion du départ d'une nouvelle institution. Et je ne puis oublier les membres de notre secrétariat de l'Université, mis à une rude épreuve, Mademoiselle Delporte, Mademoiselle Bettingen, Mademoiselle Ludovicy, Mademoiselle Wolf, Monsieur Rehlinger. A tous, je réitère mes témoignages de gratitude, sans oublier les membres du Conseil de Faculté, que vous aurez le plaisir de ren-

contrer à l'occasion des examens pendant les trois derniers jours de cette session!

Cette réminiscence anticipée m'amène maintenant à m'adresser plus particulièrement aux étudiants, qui dominent dans cette assemblée et qui sont, au surplus, le plus directement intéressés à notre œuvre commune.

Que comporte le programme d'économie comparée? Qu'offre-t-il de substantiel à des hommes qui ont déjà acquis un diplôme national et qui acceptent de se remettre sur les bancs de l'école, pendant trois années, au cours des vacances d'été, pour s'y soumettre, par ailleurs, à un examen général sur la matière enseignée? Voilà une question qui vous préoccupe assurément et à laquelle nous avons donné une réponse provisoire — en attendant que ceux qui passent les premiers par l'épreuve nous renseignent avec franchise et nous aident à définir une vue plus définitive. Dès à présent je vous invite à réflexion sur ce point.

La définition d'une ligne de conduite pour l'économie est moins obvie que pour le droit comparé. En effet, j'étonnerais fort — pour ne pas dire plus — Monsieur le Doyen de Solacanzares, en affirmant que le droit comparé n'est pas une discipline propre au sein de la science du droit. Mais je ne pourrais affirmer, de même, que l'économie comparée se détache de l'économie politique générale. Elle n'en est qu'un des aspects, le reflet des problèmes économiques considérés sous un angle déterminé.

Cette optique des comparaisons est, sans nul doute, justifié aujourd'hui par les problèmes qui assaillent le monde et par la formation des entités économiques plus grandes au sein desquelles les modes d'action doivent être unifiés. Luxembourg a eu l'honneur d'être la première ville au sein de laquelle les optiques durent être confrontées au plan politique; elle s'acquiert aujourd'hui l'honneur d'être le siège d'une Faculté qui se donne pour tâche d'étudier ces optiques au plan scientifique.

Un enseignement coordonné sur six semaines de cours ne peut être universel, car il serait vainement dispersé. Conçu pour des économistes ayant leur diplôme national, il est d'une certaine manière, spécialisé. Nous avons décidé de le centrer chaque année sur un grand thème d'intérêt général qui reçoit des applications particulières, tant d'un pays à l'autre que d'un domaine à l'autre.

Le thème concret n'est toutefois pas un objet de connaissance à connaître pour lui-même. Il est, dans notre conception, le point d'application des optiques différentes à analyser. C'est ainsi que l'objet de notre session actuelle n'est pas l'énergie comme telle, mais bien l'économie de l'énergie. Encore entendons-nous par là que nous appliquons à ce sujet les optiques différentes de l'histoire économique, de la conservation des ressources, de l'économie pure de la tarification, des bilans énergétiques, de la théorie du progrès,

du régime de la propriété, etc. L'intérêt de la session réside donc dans la concentration de toutes ces optiques sur un sujet déterminé qui constitue le fil conducteur de l'enseignement.

Il entre, pour le surplus, dans nos intentions, d'alterner les sujets réels et monétaires de telle manière qu'un même enseignement de la chaire puisse être servi par deux années successives d'étudiants: l'enseignement par cours pratiques restera toutefois distinct. De même, nous entendons maintenir un enseignement séparé de troisième année portant sur des comparaisons doctrinales.

Il nous est impossible de réunir, en cette séance d'ouverture, les professeurs éminents qui viendront vous donner cours au fil des prochaines semaines. Je ne puis saluer ici que Messieurs les professeurs Rostov et Salera qui commencent leur enseignement dès cet après-midi.

Je tiens à souligner le rôle que jouent parmi vous les professeurs qui ont accepté de vous guider dans vos études pendant la présente session et de diriger vos débats aux cours pratiques: Monsieur Yves Séguillon, professeur à la Faculté de Nancy, qui assure la direction de cette session, ainsi que Monsieur Foldes, Lecteur à la London School of Economics, et Monsieur Otto Thur, chef de travaux à l'Institut de Recherches Economiques et Sociales de l'Université de Louvain et prochainement professeur à l'Université de Montréal. Confiez-vous sans hésitation à leur direction éclairée.

Je déclare ouverte la première Session, 1959, de la Faculté d'Economie Comparée.»

Le discours d'inauguration fut prononcé par M. Paul Elvinger, Ministre de la Justice et des Affaires Economiques. Après avoir souligné l'importance de la Faculté Internationale d'Economie Comparée et exprimé les félicitations du Gouvernement aux dirigeants de l'Université Internationale de Sciences Comparées à Luxembourg, M. le Ministre Paul Elvinger poursuivit son discours en ces termes:

«La Faculté d'Economie Comparée, qui ouvre ses portes aujourd'hui, est internationale, tant par l'objet de ses études que par la composition de son Conseil et de son corps enseignant.

Mais elle est universitaire aussi, vu l'esprit de haute impartialité et d'absolu désintéressement scientifique, dont ses maîtres, nous en sommes certains, ne manqueront pas de faire preuve.

Feu Monsieur le Ministre d'Etat Pierre Frieden, philosophe distingué, s'est exprimé avec compétence lors de l'inauguration de la Faculté de Droit Comparé.

Il a prononcé ces paroles de poète et de philosophe que je fais miennes:

«Tout l'avenir de l'humanité est enfermé dans cette formule: Distinguer pour unir, comparer pour rapprocher.»

La pensée humaine tend à systématiser les connaissances. Il faut dès lors prendre conscience de cette vérité qu'un auteur-journaliste résumait récemment dans la formule suivante :

"Dans tous les ordres, l'évolution tend à concilier l'un et le divers, à rassembler dans l'harmonie un grand nombre d'éléments divers."

Cette formule traduit une constatation de fait et d'expérience. Elle traduit aussi un vœu de salut.

Nos civilisations, nos manières de penser et d'agir doivent être rapprochées.

L'étude comparative, fût-ce d'une seule branche des sciences, est sous ce rapport un stimulant précieux.

La confrontation des connaissances et des modes de vivre facilite la compréhension et l'estime mutuelles.

C'est encore la meilleure garantie de paix, susceptible de faire tomber "les frontières tragiques et funestes" dont parlait Emile Verhaeren.

a) La nouvelle faculté a pour but d'étudier les problèmes économiques internationaux et de comparer les différents systèmes économiques nationaux.

L'économie politique, se prête-t-elle à l'étude comparative ?

Le distingué économiste Walras, en parlant de la définition de l'économie politique, s'est exprimé de la façon suivante :

"La définition de l'économie politique manque. De toutes les définitions qui se sont produites, aucune n'a rencontré cet assentiment général définitif qui est le signe des vérités acquises à la science." (cf. Abrégé des éléments de l'économie politique pure, Paris, 1938, p. 11.)

Ce jugement de rigueur doit cependant être tempéré, alors qu'une science sociale ou morale se différencie forcément des sciences naturelles où les définitions ont une valeur universelle.

L'appartenance aux disciplines d'ordre social entraîne cependant la possibilité de dégager des principes directeurs et permet dès lors l'étude comparative.

Aussi faut-il rester pragmatique et s'attacher plutôt aux conséquences des principes adoptés. C'est ce que suggère le professeur Louis Baudin qui définit l'économie politique comme étant "l'étude des relations sur le plan matériel entre l'homme et son milieu". (cf. Traité d'économie politique, publié sous la direction de Louis Baudin par un groupe de professeurs, Paris, 1951, t. I, page 8.)

L'objet de l'économie politique étant ainsi circonscrit, il saute aux yeux que dans le monde moderne, appelé à harmoniser ses politiques économiques nationales, la confrontation des différents systèmes ainsi que leur mise au diapason deviennent une nécessité évidente.

La Faculté d'Economie Comparée a dès lors une mission fière et noble.

Il s'agit en effet non seulement d'administrer un enseignement de haute valeur, il importe encore d'inculquer aux étudiants l'amour d'une d'une science sociale qui se revalorise de jour en jour.

b) L'économiste ne peut plus être qualifié "d'utopiste".

Appelé aujourd'hui à prendre, fût-ce de concert avec d'autres dirigeants responsables, des décisions où le sort de son pays est quelquefois en jeu, il doit bénéficier d'une solide formation et témoigner d'une loyauté et d'une droiture de caractère à toute épreuve.

Il y a quelquefois des vérités cruelles à dénoncer qui ne permettent pas le moindre camouflage ni la moindre tergiversation.

L'économiste doit être un homme libre, plus que jamais; le péché qu'il commettrait contre l'esprit deviendrait criminel.

J'en viens à conclure.

Dans l'impossibilité de trouver une formulation aussi claire et aussi précise que celle du regretté William Kappard, économiste de renommée mondiale, directeur de l'Institut des Hautes Etudes Internationales de Genève, je voudrais faire miennes les idées préconisées en 1936 par cet éminent maître de l'Université de Genève.

"Non, l'Université sera libérale ou elle ne le sera pas. Car, on l'a dit souvent, la liberté est aussi indispensable à la recherche de la vérité que l'est l'air à la vie de l'être humain. Limiter cette liberté, entraver cette recherche, c'est avouer implicitement ou que cette vérité est déjà connue, ou qu'elle est toute inconnaissable, ou qu'elle est dangereuse à découvrir. C'est priver l'Université de sa fonction la plus haute.

Pour répondre à son but, pour être prospère, l'Université devra donc défendre à tout prix sa liberté, toutes ses libertés.

Elle sera libérale dans le choix de ses maîtres, recrutés non selon leurs antécédents et leurs opinions politiques, ni selon leur race, leur religion ou leur nationalité, mais selon leurs mérites de chercheurs et de pédagogues, c'est-à-dire selon la contribution qu'ils peuvent apporter au progrès de leur science et à la formation de leurs élèves.

L'Université sera libérale aussi dans le régime qu'elle fera à ses maîtres et à ses étudiants. Elle leur permettra d'exprimer toute leur pensée, que celle-ci soit conforme ou contraire à celle de la foule ou du pouvoir. Elle ne sera intransigeante que dans la défense de la tolérance.

Mais, d'une part, elle exigera des siens un sens de la responsabilité corrélatif à la liberté qu'elle leur assure. Ce sens de la responsabilité interdira aux universitaires de donner pour vrai ce qui n'est pas démontrable et vérifiable, de proclamer comme certain ce qui n'est que conjectural et de recommander comme absolument

excellent ce qui ne peut l'être relativement à des fins dont la valeur demeurera toujours discutable.

Toute l'histoire est là pour démontrer que la liberté meurt par la faute de ceux qui se réclament d'elle, mais qui en abusent autant que sous les coups de ses ennemis du dehors. Recommander une politique au nom de la science, c'est peut-être servir momentanément cette politique. Mais c'est assurément compromettre l'autorité de la science et mettre en danger la liberté dont elle ne saurait se passer.

Etre libre, pour un universitaire, c'est donc défendre la liberté contre les entraînements de sa propre passion autant que contre les atteintes des passions adverses.»

En fin d'après-midi, M. Paul Elvinger, Ministre de la Justice et des Affaires Economiques, donna une réception en l'honneur des hôtes étrangers et des personnalités luxembourgeoises à la Maison de Cassal.

67 étudiants étaient inscrits à la première session de la Faculté Internationale d'Economie Comparée.

Cette nouvelle Faculté a pour but de fournir aux jeunes licenciés en sciences économiques ou titulaires d'un autre diplôme jugé équivalent, outre un complément de connaissances en sciences économiques, un enseignement à la fois théorique et concret, indispensable à ceux qui se destinent aux postes des organismes internationaux ou qui visent à une meilleure compréhension des problèmes économiques internationaux.

La durée des études est de trois ans.

Les thèmes d'enseignement prévus pour les trois ans présentent les caractères d'un enseignement postuniversitaire digne du nom, et le recrutement du corps professoral est adapté à cette double exigence.

La partie universitaire se place au niveau des études normales de doctorat en sciences économiques; elle est dispensée par des professeurs jouissant d'une renommée internationale. Fondée sur l'étude des sciences économiques comparées, elle rend les élèves aptes à comprendre le milieu complexe dans lequel se déroulent les problèmes d'économie internationale.

La partie concrète comporte des discussions dans le cadre de séminaires et des travaux écrits, sous la direction de professeurs spéciaux.

Les cours réguliers de la Faculté Internationale d'Economie Comparée de Luxembourg, tenus en langue française, anglaise et allemande par des professeurs de diverses nationalités, ont pour sujet les principaux problèmes économiques internationaux.

L'enseignement de chacune des trois années est centrée sur un thème déterminé, à savoir: la première année sur les problèmes économiques de l'énergie: charbon, gaz naturel, électricité, pétrole et énergie atomique; la deuxième année sur un autre problème d'économie internationale

comparée, vraisemblablement dans l'ordre monétaire; la troisième année sur l'analyse comparée des doctrines économiques et leur incidence sur les politiques poursuivies par les différents Etats.

A l'instar de l'enseignement de la Faculté de Droit Comparé, cet enseignement est postuniversitaire et international. Les professeurs appartenant aux pays les plus divers sont appelés à enseigner dans les domaines dans lesquels ils se sont spécialisés et font autorité.

Seront admis des étudiants de tous les pays, licenciés en sciences économiques ou titulaires de diplômes correspondants. Le nombre de 75 étudiants ne sera dépassé au début; le choix sera opéré entre les candidatures reçues dans les premiers jours de juin. Les candidatures reçues ultérieurement ne seront plus prises en considération.

Pour pouvoir s'inscrire à la Faculté Internationale d'Economie Comparée, les étudiants doivent être licenciés en sciences économiques ou titulaires d'un autre diplôme jugé équivalent par le Conseil Supérieur de la Faculté d'Economie Comparée.

A la fin de chaque session les étudiants sont soumis à un examen de connaissances spéciales sur les matières traitées. Après la première année, le récipiendaire peut obtenir le diplôme de sciences économiques comparées; après la seconde année, le diplôme supérieur de sciences économiques comparées, et après la troisième année, le diplôme de docteur ès sciences économiques comparées.

Des bourses sont attribuées par le Gouvernement luxembourgeois et des organismes privés d'un montant de 5.000,— fr., de façon à couvrir approximativement les frais de séjour pour les trois semaines de cours.

Les cours et les discussions en français et en anglais, exceptionnellement en allemand, auront lieu dans les trois langues. Les examens se feront au choix des candidats dans l'une des trois langues.

Le Conseil Supérieur de la Faculté Internationale d'Economie Comparée est composée comme suit:

*Le Conseil Supérieur
de la Faculté Internationale
d'Economie Comparée:*

M. M. B. Amzalak, Recteur de l'Université de Lisbonne; M. J. Anders, Conseiller de Gouvernement e. r., Ministère des Affaires Economiques, Luxembourg; M. F. Baade, Professeur, Directeur de l'« Institut für Weltwirtschaft » à Kiel; M. L. Baudin, Professeur d'Economie à la Faculté de Droit et d'Economie de Paris; M. R. Courtin, Professeur d'Economie à la Faculté de Droit et d'Economie de Paris; M. A. C. L. Day, Professeur d'Economie à la London School of Economics; M. D. Delivanis, Professeur d'Economie à l'Université de Salonique; M. G.

Demaria, Professeur d'Economie à l'Université Bocconi, Milan; M. E. Devons, Professeur de Statistique Economique à l'Université de Manchester; M. M. Fischbach, Docteur ès Sciences Economiques, Journaliste, Luxembourg; M. M. Glandsdorff, Professeur d'Economie à l'Université de Bruxelles; M. M. Heilperin, Professeur d'Economie à l'Institut des Hautes Etudes Internationales de Genève; M. P. Hennipman, Professeur d'Economie à l'Université d'Amsterdam; M. A. Van Houtte, Greffier à la Cour de Justice des Communautés Européennes, Luxembourg; M. G. Parenti, Professeur de Statistique à l'Université de Florence; M. B. Pfister, Professeur, Recteur de la «Hochschule für politische Wissenschaften», Munich; M. J. Schmit, Conseiller de Gouvernement au Ministère des Affaires Economiques, Luxembourg; M. J. van Sickle, Professeur d'Economie au Wabash College, Crawfordsville (Indiana); M. P. Weber, Directeur de la Chambre de Commerce, Luxembourg.

Président du Conseil de la Faculté:

M. A. Calmes, Ministre Plénipotentiaire, Ancien Professeur à l'Université de Francfort.

Doyen de la Faculté:

M. L. Dupriez, Professeur, Directeur de l'Institut du Recherches Economiques et Sociales à l'Université de Louvain.

Secrétaires de la Faculté:

M. J.-P. Hamilius, Professeur d'Economie au Collège d'Esch, Luxembourg; M^{me} L. Thur, Secrétaire adjointe, Assistante à l'Université de Louvain.

*Professeurs
de la Faculté Internationale
d'Economie Comparée.*

M. L. Baudin, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques, Paris; M. C. V. Ciriacy-Wantrup, Professeur à la University of California; M. L. Duquesne de la Vinelle, Communauté Economique Européenne, Bruxelles; M. C. Fuà, Ente Nazionale Idrocarburi, Rome; M. A. Kemp, Directeur du Claremont Men's College, California; M. M. Lauré, Professeur à l'Institut de Droit Appliqué, Paris; M. A. Lobl, Professeur Honoraire à la Techn. Hochschule, Aix-la-Chapelle; M. H. F. Mueller, Professeur à la Forschungsstelle für Energie-wirtschaft an der Techn. Hochschule Karlsruhe; M. W. W. Rostow, Professeur au Massachusetts Institute of Technology, Boston; M. V. Salera, Professeur à The American University, Washington; M. Y. Séguillon, Professeur à la Faculté de Droit et de Sciences Economiques, Nancy; M. E. Tosco, Commission Economique Européenne, Bruxelles; M. P. Uri, Chef de Service des Etudes de la CECA; M. F. Vogt, Directeur de la Société d'Electricité de Norvège.

Professeurs adjoints:

M. L. Foldes, Lecturer, London School of Economics and Political Science; M. Y. Séguillon, Professeur à la Faculté de Droit et de Sciences Economiques, Nancy; M. O. Thur, Chef de travaux à l'Institut de Recherches Economiques et Sociales, Louvain.

Assistants:

M. J.-P. Hamilius, Professeur au Collège d'Esch-sur-Alzette; M^{me} Thur, Assistante à l'Institut de Recherches Economiques et Sociales, Louvain.

Le Programme des Cours.

Problèmes économiques de l'énergie.

Cours théoriques:

- Le rôle du développement des sources d'énergie dans les stades historiques du développement industriel. - Walt Whitman Rostow, M. I. T. Boston.
- Les ressources d'énergie considérées sous l'angle de la disponibilité et de l'épuisement des ressources naturelles. - G. V. Ciriacy Wantrup, University of California.
- Les bilans énergétiques. - Herbert F. Mueller, Ecole polytechnique de Karlsruhe.
- La propriété et les régimes d'exploitation des sources d'énergie. - André Piettre, Faculté de Droit et d'Economie de l'Université de Paris.
- Les régimes fiscaux et les incidences économiques de la fiscalité des sources d'énergie. Maurice Lauré, Institut de Droit Appliqué, Paris.
- Les incidences de l'approvisionnement en diverses sources d'énergie sur la localisation économique. - Emmanuele Tosco, anciennement Professeur de l'Université de El Salvador et de Honduras, Commission économique européenne.
- Les grands courants internationaux de produits énergétiques et leur influence sur les balances de paiement. - Yves Séguillon, Université de Nancy et Centre Européen de Nancy.
- Les problèmes économiques de l'exploitation du gaz naturel. - Giorgio Fuà, Ente Nazionale Idrocarburi, Roma.
- L'industrie internationale du pétrole et ses problèmes. - Virgil Salera, American University, Washington.
- L'utilisation économique de l'électricité, y compris les problèmes de tarification. - G. Dessus, Electricité de France (UNPEDE).
- Les problèmes spécifiques de l'hydroélectricité. - Frederik Vogt, Université Oslo.
- L'utilisation économique du charbon. - Louis Duquesne de la Vinelle et Pierre Uri, Communautés Européennes, Bruxelles et Luxembourg.

- Le problème du statut public ou privé des entreprises énergétiques. - L. Baudin, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques, Paris.
- The comparative situation of availabilities and the development programs in the field of energy. - L. Foldes, conférencier, London School of Economics and Political Science.
- The implication of atomic energy on the general world economy. - A. Kemp, Directeur du Claremont Men's College, California.
- Wirtschaftsproblem der Atomenergie-Produktionsbedingungen. - A. Lobl, Professeur honoraire à la Technische Hochschule, Aix-la-Chapelle.
- La Comparaison des prix des diverses formes d'énergie et leur incidence sur la structure industrielle. - O. Thur, Chef de Travaux à l'Institut de Recherches Economiques et Sociales, Louvain.
- L'Utilisation économique du Charbon. - P. Uri, Chef de Service des Etudes de la C. E. C. A.

Séminaires:

- Bilans et perspectives des institutions économiques européennes dans le domaine énergétique. - Yves Séguillon, Université de Nancy et Centre Européen de Nancy.
- La situation comparée des disponibilités et des programmes de développement en matière énergétique. - Lucien Foldes, London School of Economics and Political Science.
- La comparaison des prix des diverses formes d'énergie et leur incidence sur la structure industrielle. - Otto Thur, Institut de Recherches Economiques et Sociales de l'Université de Louvain.

IV.

La remise des diplômes.

A l'occasion de la clôture de la session d'été 1959 de la Faculté Internationale de Droit Comparé, le Recteur de l'Université Internationale de Sciences Comparées et le Doyen de la Faculté Internationale de Droit Comparé avaient organisé, le 11 septembre 1959, à l'Aula de l'Athénée grand-ducal, une séance solennelle de remise des diplômes aux étudiants de la Faculté de Droit en présence de nombreuses personnalités. La partie musicale était assurée par le Quatuor de la Garde grand-ducale.

La cérémonie débuta par une allocution de M. Pierre Andrieu-Guitrancourt, Recteur de l'Université Internationale de Sciences Comparées. L'orateur rappela la signification de cette cérémonie qui, pour un certain nombre d'étudiants, a marqué la fin de leurs études à l'Université. Un premier groupe a en effet terminé le cycle complet des études à la Faculté Internationale de Droit Comparé. Ces étudiants ont justifié

des connaissances requises pour être admis à la présentation de la thèse de doctorat en droit comparé.

Après l'allocution du Recteur on procéda à la remise des diplômes aux étudiants de la première et de la seconde session de la Faculté Internationale de Droit Comparé.

Au nom de leurs camarades des trois semestres, M. L. Dominici, M. P. Russel et M^{me} Ngo Ba Than prirent la parole pour remercier les dirigeants et les professeurs de l'Université Internationale de Sciences Comparées de leur avoir permis d'approfondir leurs études à Luxembourg. Leurs remerciements s'adressèrent également aux autorités luxembourgeoises pour l'accueil qui avait été réservé aux nombreux étudiants étrangers inscrits à l'Université.

Après la présentation du nouveau Conseil d'administration de l'Association des Etudiants de la Faculté Internationale de Droit Comparé et une courte allocution de son président, le Doyen de la Faculté, M. F. de Sola Canizares, prit la parole pour tracer le bilan de la session d'été 1959. Le Doyen donna également des informations sur les projets futurs concernant l'Université et les anciens élèves.

La séance fut clôturée par une allocution de M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur, des Arts et des Sciences.

A l'issue de la séance, les étudiants se réunirent dans la cour de l'Athénée où eut lieu, dans un décor original et au son d'une musique de danse, une belle soirée d'adieu.

V.

Le Colloque de l'Association Internationale de Sciences Juridiques.

En marge de la session d'été de l'Université Internationale de Sciences Comparées eut lieu à Luxembourg, du 27 au 30 juillet, un Colloque international de l'Association Internationale de Sciences Juridiques sur la Réception des Droits Occidentaux en Turquie, organisé par l'Association Internationale de Sciences Juridiques et le Comité National Luxembourgeois, sous les auspices de l'UNESCO. Ce colloque réunissait à Luxembourg une cinquantaine de juristes éminents représentant 18 pays.

L'Association Internationale de Sciences Juridiques, constituée en juillet 1950, a pour but de promouvoir le développement des sciences juridiques à travers le monde, en utilisant notamment la méthode comparative. L'Association est patronnée par l'UNESCO et groupe 33 pays. Elle a tenu ses colloques antérieurs à Cambridge, Munich, Istanbul, Oxford, Paris, Barcelone, Chicago, Rome et Varsovie.

Son Président est M. Emile Sandstrom, ancien Juge à la Cour Supérieure de Suède et actuellement Président de la Croix-Rouge Internatio-

nale. Les autres membres du Conseil de Direction sont: MM. R. H. Graveson, Doyen de la Faculté de Droit de Londres (Grande-Bretagne); J. Hamel, Doyen de la Faculté de Droit et de Sciences Economiques, Membre de l'Institut de France (France); H. N. Kubali, Professeur à la Faculté de Droit d'Istanbul, ancien Doyen (Turquie); P. Orlovsky, Professeur, Institut de Droit de l'Académie des Sciences de l'U. R. S. S. (U. R. S. S.); St. Rozmaryn, Professeur à l'Université de Varsovie, Directeur Général à la Présidence du Conseil des Ministres (Pologne); F. de Sola Canizares, Professeur à la Faculté libre de Droit de Paris, Doyen de la Faculté Internationale de Droit Comparé de Luxembourg (Espagne); H. Valladao, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université du Brésil (Brésil); H. E. Yntema, Professeur à l'Université de Michigan, Président de la Faculté Internationale de Droit Comparé de Luxembourg (Etats-Unis); K. Zweigert, Doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Hambourg (Allemagne).

Secrétaire Général: M. I. Zajtay, Maître de Recherches, Professeur agrégé à l'Université de Mayence, Paris (France). - Directeur des Travaux Scientifiques: M. K. Lipstein, Professeur au Clare College de Cambridge (Grande-Bretagne). - Directeur de la Documentation et de la Coordination des Centres et Instituts de Droit Comparé: M. F. de Sola Canizares, Professeur à la Faculté libre de Droit de Paris, Doyen de la Faculté Internationale de Droit Comparé de Luxembourg (Espagne).

Le Conseil de direction du Comité National Luxembourgeois est composé comme suit: Président: M. Roger Maul, Conseiller à la Cour Supérieure de Justice de Luxembourg, Conseiller d'Etat; Membres: M. Arthur Calteux, Conseiller à la Cour Supérieure de Justice de Luxembourg, M. Roger Hastert, Avocat au Barreau de Luxembourg, M. Pierre Wurth, Secrétaire de Légation au Ministère des Affaires Etrangères; Secrétaire Général: M. Jacques Mersch, Avocat à la Cour Supérieure de Justice.

La séance inaugurale du Colloque eut lieu le 27 juillet au Ministère des Travaux Publics, en présence de nombreuses personnalités.

M. Pierre Pescatore, Ministre plénipotentiaire, représentant M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement et Ministre des Affaires Etrangères, prononça à cette occasion l'allocution suivante:

« Monsieur le Président,
Messieurs,

J'ai l'honneur de saluer, de la part du Gouvernement luxembourgeois, les participants à ce colloque, ainsi que toutes les autres personnalités distinguées qui ont bien voulu se joindre à eux. J'ai le plaisir de vous dire, au nom du Gouvernement, combien nous apprécions les efforts de l'Association Internationale des Sciences Juridiques; je voudrais profiter de cette occasion de féliciter les promoteurs de cette initiative,

et en particulier les dirigeants responsables de l'UNESCO qui ont formé cette Association — je puis dire aujourd'hui *notre* Association, puisqu'un groupe national luxembourgeois vous rejoint à partir de cette session. Vous vous êtes donné en effet pour mission le développement des sciences juridiques dans le monde par l'étude des droits étrangers et l'emploi de la méthode comparative en vue de favoriser la connaissance et la compréhension mutuelle des nations. L'Association sert la cause d'une adaptation mutuelle des législations et d'une unification progressive. Elle apporte ainsi sa contribution à l'élimination des conflits absurdes qui résultent des divergences entre les législations nationales.

N'est-ce pas en effet un véritable scandale pour tout esprit critique que le nationalisme outrancier, la véritable insularité des différents systèmes juridiques, et ceci au milieu de ce XX^e siècle, à une époque où toutes les autres sciences et toutes les autres techniques ont tendance à s'internationaliser? Que la nature ait créé des îles, on doit bien l'accepter comme une nécessité géographique. Mais les juristes, eux, ont réussi à cet égard bien mieux — ou bien pis — que la nature, car ils ont subdivisé même la terre ferme en tant et tant d'îlots artificiels, du point de vue des structures sociales et juridiques; on aime parler de nos jours en termes de "rideau de fer" et de "rideau de bambou" — quant aux juristes de chaque nation, ils se sont depuis longtemps entourés d'un rideau de paragraphes, d'un rideau de concepts, d'une muraille étanche de codes et de lois.

A ce point, je ne puis m'empêcher de citer un exemple particulièrement remarquable d'isolationnisme juridique que j'ai trouvé dans la jurisprudence de notre pays. Il s'agit d'un arrêt de notre Cour Supérieure de Justice du 8 juillet 1898. Je n'aurais jamais osé citer cette décision devant un représentant si qualifié de cette Cour et, pareillement, devant nos hôtes de ce jour, s'il n'était que beaucoup de choses se sont profondément modifiées depuis 1898! Le litige porté à cette époque devant le juge luxembourgeois était né d'un contrat qui avait été conclu en Allemagne. Les plaideurs demandèrent à la Cour — ce qui nous paraît aujourd'hui tout naturel — de trancher leur différend selon les règles du droit allemand, prétention que la haute juridiction écarta cependant avec indignation, en faisant valoir les motifs suivants: "Attendu, dit la Cour, qu'il ne suffit pas de citer le texte de la loi étrangère, comme l'ont fait les deux parties en cause, mais qu'il faudrait encore citer la jurisprudence et consulter les auteurs qui ont écrit sur la matière; qu'il serait possible et même probable qu'il existe des controverses, en droit allemand, soit sur le point litigieux, soit sur d'autres plus épineux qui viendraient sans doute devant le Tribunal, s'il s'engageait dans cette voie; qu'il serait singulièrement prétentieux de la part du juge luxembourgeois de

vouloir trancher ces controverses, alors qu'il ne peut avoir qu'une connaissance fort limitée des dispositions afférentes; attendu que si l'on pouvait encore, à la rigueur, exiger du juge luxembourgeois une certaine connaissance du droit allemand ou d'autres pays limitrophes, alors cependant que le programme d'aucun d'examen de droit n'en fait mention, la chose devient tout à fait impossible, si l'on suppose le contrat allégué passé en des pays lointains, par exemple en Turquie d'Asie; attendu qu'il résulte de tout ce qui précède qu'il est préférable de se laisser guider par les prescriptions claires et impératives de nos lois nationales."

Votre Association s'attache donc à rompre cette insularité anachronique de nos systèmes de droit et à préparer le désarmement juridique qui ne paraît, en ce moment encore, guère plus avancé que le désarmement militaire.

Dans la ligne de cet effort d'ouverture et de compréhension mutuelles vous vous êtes attachés à l'étude d'un des phénomènes les plus étonnants de l'histoire juridique, à savoir le phénomène de la réception des droits étrangers. Ce phénomène est en soi déjà vieux, le nom de la réception évoque spontanément, dans nos esprits européens du moins, l'idée du droit romain. Je dirai même que vous avez convoqué votre réunion sur une vieille terre de réception: Depuis longtemps, le Luxembourg ne vit en effet pas de son droit propre, mais il a reçu l'ensemble du droit français qui s'est enrichi successivement, au cours d'un siècle et demi, d'apports nouveaux, surtout français et belges, et, dans certains domaines, d'éléments allemands. C'est donc avec un esprit de compréhension toute particulière que nous envisageons vos travaux, mais il faut concéder que la réception, telle que nous l'avons connue et telle que nous la connaissons, était en somme une réception et un échange entre frères. En raison des similitudes sociales et culturelles, le droit de nos voisins s'est assimilé sans difficulté et sans heurt dans notre pays.

Or, le phénomène qui formera l'objet de votre étude, au cours de ces journées, est autrement fondamental que la réception que nous avons connue: Vous examinez en ces jours la réception du droit opérée entre deux mondes profondément différenciés par leur culture, leur religion, leur structure, leurs habitudes sociales. Je pense que votre investigation vous enseignera, pour commencer, la relativité de toutes les structures juridiques. Ce sera déjà un enseignement précieux qui aiguïsera notre sens critique et qui, en même temps, nous inclinera à la modestie.

Mais par delà ce relativisme inhérent à toute étude comparative, je crois que ce phénomène étonnant de la transposition "en bloc" d'un système juridique complet, ou d'un code, nous montre l'unité profonde, radicale, de la nature

humaine, l'analogie des aspirations de l'être humain et la similitude de l'ordre social qui se dégage de ces aspirations.

Il me souvient d'avoir lu, du temps de la guerre de Corée, le témoignage d'un juriste allemand qui s'était échappé de sa patrie à l'époque d'Hitler et qui avait trouvé refuge aux États-Unis d'Amérique. Il s'aperçut bien vite que la science juridique européenne n'est que de peu d'usage en Amérique et il dut refaire de fond en comble son apprentissage du droit. Or, au moment de la guerre de Corée, il s'engagea dans une unité de l'Armée américaine qui assura l'administration civile de la Corée et il y retrouva, à son grand étonnement, aux antipodes de son ancienne patrie, auprès d'une autre race, dans des conditions de vie complètement différentes, le système juridique dans lequel il avait reçu sa première formation.

Je ne cesse, Messieurs, de m'étonner comme juriste appartenant à la famille des droits latins, quand je pense que la plupart des règles juridiques que nous utilisons aujourd'hui et qui font encore preuve de leur vitalité à l'âge nucléaire, ont été conçues et formées il y a de cela 1.500 et 2.000 ans, dans une société antique depuis longtemps disparue. Le même étonnement me saisit, quand je considère une transposition analogue de nos droits européens dans des pays d'Orient ou d'Afrique, parce qu'au fond de cette transmission du droit, d'âge en âge ou de continent en continent, on découvre un reflet de l'absolu: L'être humain qui, tout en évoluant, reste foncièrement égal à lui-même.

Excusez un représentant gouvernemental de de se laisser aller à des spéculations qui cadrent mal avec l'utilitarisme habituel de son métier, mais en parlant de la réception du droit vous soulevez inéluctablement l'un des problèmes fondamentaux de la science et de la philosophie juridique. J'ai cependant confiance que vos délibérations seront à la fois plus précises et plus positives que ces quelques réflexions et je vous souhaite, dans cet esprit, au nom du Gouvernement de ce pays, un succès complet dans l'étude du sujet si intéressant que vous avez choisi.»

L'allocution de bienvenue fut adressée aux Congressistes par M. Roger Maul, Président du Comité National Luxembourgeois de l'Association Internationale des Sciences Juridiques.

« Au nom du Comité National Luxembourgeois de l'Association Internationale des Sciences Juridiques j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à Luxembourg et de vous présenter les meilleurs vœux pour la réussite de votre congrès.

C'est avec une satisfaction particulière que nous avons appris, il y a quelques mois, lors de la constitution de notre groupe luxembourgeois que l'Association Internationale des Sciences Juridiques avait décidé de tenir cette année son congrès dans l'enceinte de notre ville. Cette décision nous a d'autant plus honorés que la

ville de Luxembourg devient à l'heure actuelle un véritable centre de droit international. D'abord les cours de la Faculté Internationale de Droit Comparé, fréquentés en ce moment par plus de cent étudiants venus de dix pays différents. Ensuite l'Académie Internationale de Droit Comparé a décidé de se réunir à Luxembourg, au début du mois prochain, pour y tenir sa séance plénière annuelle. D'autre part, grâce à une proposition faite par l'infatigable doyen de la Faculté Internationale, M. de Sola Canizarès, il a été décidé récemment d'établir à Luxembourg le Centre International de Documentation de Droit Comparé, pour le financement duquel l'UNESCO a mis à la disposition une somme très importante.

Veillez être assurés qu'en dépit de ces nombreuses manifestations, nous avons fait de notre mieux pour contribuer à la réalisation de votre congrès et pour rendre votre séjour aussi agréable que possible.

Parmi nos éminents hôtes venus de bon nombre de pays d'Europe j'ai le plaisir de saluer particulièrement M. Sandstrøm, Président de l'Association Internationale des Sciences Juridiques, qui, malgré ses multiples occupations, n'a pas hésité à venir présider le présent congrès.

Permettez-moi encore de remercier les hautes personnalités qui ont tenu à honorer de leur présence cette séance d'ouverture; en tout premier lieu M. le Ministre de l'Education Nationale, M. le Ministre de la Justice, M. Wehrer, membre de la Haute Autorité de la C. E. C. A., qui ont bien voulu nous sacrifier des instants précieux.

Je m'en voudrais de retarder plus longtemps le début de vos travaux. Vous avez choisi comme sujet de vos colloques: "La réception des droits occidentaux en Turquie". Vous examinerez en détail comment l'Empire ottoman, dans sa modernisation progressive, a subi l'emprise de l'occident dans le domaine des lois et dans son système judiciaire.

Il s'est laissé pénétrer peu à peu par les idées modernes se rattachant au droit contractuel, au droit procédural, au droit pénal,

au droit commercial. C'est une véritable réception que l'introduction de ces différents codes dans l'empire ottoman. Pour le droit civil il a choisi comme modèle le code civil suisse, pour le code pénal promulgué en 1926, c'est le code pénal italien, en vigueur à cette époque. Le code de procédure est à l'image du code de procédure du canton de Neuchâtel.

Les mœurs juridiques d'un passé millénaire se sont effacées devant des idées nouvelles, empreintes d'un génie tout à fait différent.

Le phénomène de la réception nous prouve qu'aucun pays ne peut se suffire à lui-même, ne peut, sans péril de se replier sur lui-même, rester étranger aux idées d'alentour.

Pour le Luxembourg, le problème de la réception d'un droit étranger est particulièrement intéressant, alors que, sous l'occupation de Napoléon, toute la législation française a été introduite dans notre pays qui faisait à cette époque partie du Département des Forêts, et, sauf certaines modifications, cette législation y est encore actuellement en vigueur.

Je suis convaincu que les travaux des prochains jours contribueront à établir des contacts personnels précieux entre les juristes des différents pays et à créer entre eux des relations excellentes et durables. J'espère que vous conserverez tous le meilleur souvenir de votre séjour dans notre pays. »

M. E. Sandstrøm, Président du Comité-Directeur de l'Association Internationale, prit ensuite la parole et remercia le Gouvernement luxembourgeois, l'Université Internationale de Sciences Comparées, le Comité National Luxembourgeois et l'UNESCO du concours qui a été offert aux Congressistes à l'occasion de ce colloque à Luxembourg.

A l'issue d'une première séance de travail, les Congressistes se rendirent à l'Hôtel de Ville de Luxembourg où la Municipalité offrit une réception en leur honneur.

Les travaux de l'Association Internationale de Sciences Juridiques furent clôturés par un banquet offert par le Gouvernement luxembourgeois.

Les Conflits Sociaux aux Luxembourg.

Le conflit social dans la sidérurgie luxembourgeoise

Depuis quelque temps, des entretiens eurent lieu entre les représentants des industries sidérurgiques et les délégués des syndicats métallurgistes, portant sur des revendications de salaires, ainsi que sur des revendications touchant cer-

tains points du contrat collectif qui avait été dénoncé par les syndicats l'an passé.

A la suite de l'échec de ces négociations, les syndicats de la sidérurgie et des mines décidèrent d'organiser le 20 août un référendum sollicitant l'avis de leurs membres au sujet de l'action future à entreprendre. Les travailleurs et mineurs du bassin minier devaient s'exprimer

ou bien pour la continuation des pourparlers sur la base d'une nouvelle proposition de conciliation moyennant une avance de 1.000,— francs par mois sur l'augmentation salariale revendiquée, ou bien pour le rejet de cette proposition, le constat de non-conciliation et la grève. Le résultat du référendum était le suivant: des 17.466 votants, 9.286 ont opté pour la grève, 5.308 pour la continuation des pourparlers, tandis qu'on comptait 2.166 bulletins blancs et 706 bulletins nuls.

La commission mixte des syndicats ouvriers de la sidérurgie décida alors d'adresser immédiatement une demande au Président de l'Office National de Conciliation, M. le Dr Emile Colling, Ministre du Travail, pour le prier de préparer un protocole de non-conciliation. Ce protocole aurait mis définitivement fin aux pourparlers entre les dirigeants des industries sidérurgiques et les syndicats et aurait ouvert la voie à une grève illimitée.

Alors que la commission mixte des syndicats se préparait à prendre contact avec les délégués ouvriers de toutes les entreprises intéressées pour discuter de la forme de l'action à entreprendre, le Gouvernement qui avait déjà délibéré en Conseil, le 25 août, sur le conflit social dans la sidérurgie, recevait de son côté les deux partenaires sociaux.

A l'issue de ces entretiens, le communiqué suivant fut publié:

« Le Gouvernement, conscient de ses responsabilités au moment où un conflit entre les dirigeants des industries sidérurgiques et les travailleurs y occupés risquait d'ébranler la paix sociale dans le pays, a fait le 25 août une dernière tentative de conciliation en entrant en pourparlers, séparément, avec les deux partenaires sociaux et en leur présentant une proposition précise d'arbitrage. Les représentants du Groupement des Industries Sidérurgiques Luxembourgeois ont accepté cette proposition, alors que les membres de la Commission Syndicale des Contrats, sans se prononcer contre le principe de l'arbitrage envisagé, se voient dans l'obligation d'en référer aux délégués des syndicats qui, le 27 août, prendront une décision définitive. »

Au cours de la réunion des délégués ouvriers, ceux-ci acceptèrent la proposition d'arbitrage présentée par le Gouvernement.

La grève avait ainsi pu être évitée grâce aux propositions d'arbitrage du Gouvernement qui furent acceptées par les deux partis en cause dans ce conflit social.

Le 14 septembre, au cours d'une réunion de l'Office National de Conciliation, les représentants du Groupement des Industries Sidérurgiques et de la Commission Syndicale des Contrats signèrent un protocole de conciliation basé sur les propositions du Gouvernement. L'article 1^{er} du protocole est libellé comme suit:

« Se rendant compte des conséquences très graves d'une grève pour le pays tout entier, les parties conviennent de soumettre le différend salarial qui les divise à la sentence d'un arbitre, qui devra décider, si les revendications salariales restant en litige sont justifiées, compte tenu de toutes les données économiques, y compris l'écart existant entre le coût de la main-d'œuvre au Luxembourg et celui des autres pays membres de la CECA, compte tenu aussi de la position concurrentielle de la sidérurgie luxembourgeoise.

Les données et renseignements communiqués à l'arbitre par les deux parties seront à considérer comme strictement confidentiels et ne doivent servir qu'à son édification personnelle. »

Par cet accord, les deux partis sont également convenus de conclure de nouveaux contrats collectifs à durée indéterminée qui tiendront compte des accords intervenus au cours de la procédure de conciliation.

L'accord stipule en outre qu'au cas d'une sentence favorable aux revendications syndicales, les augmentations de salaire à intervenir prendront effet à partir du 1^{er} août 1959.

La grève dans les laiteries

Dans la nuit du 29 au 30 août 1959, les 250 ouvriers des trois plus grandes laiteries du Grand-Duché s'étaient mis en grève pour marquer publiquement leur désaccord avec la Centrale Paysanne qui leur avait refusé les salaires réclamés à l'occasion du renouvellement du contrat collectif. Pendant la durée de la grève, l'approvisionnement en lait avait pu être assuré par la Centrale Paysanne qui avait pu recruter de la main-d'œuvre en quantité suffisante parmi la population agricole.

Le Gouvernement s'était réuni en Conseil le 4 septembre pour délibérer sur une formule de conciliation qu'il avait proposée aux partis en litige dans le conflit de travail des laiteries. Le 5 septembre enfin, après une réunion convoquée sur l'initiative du Gouvernement pour mettre fin au conflit de travail, un protocole fut signé entre les partis en litige, ce qui a permis la reprise immédiate du travail.

Voici le texte du protocole signé par les représentants de la Commission Syndicale des Contrats et les représentants des laiteries:

1^o Le Gouvernement recommande à la Commission d'Experts de remettre son rapport d'expertise le 15 octobre 1959 au plus tard.

2^o Les laiteries se déclarent d'accord de signer le contrat collectif le 10 septembre 1959 au plus tard et cela avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 1959, étant entendu que celui-ci ne portera pas sur la partie niveau de salaire.

3^o Les laiteries accorderont aux ouvriers une gratification spéciale unique, uniforme de 1000 fr. (mille francs) par tête d'ouvrier payable le 15 septembre 1959.

4° Les laiteries se déclarent d'accord d'annuler le congédiement des ouvriers licenciés le 4 septembre pour cause de non-reprise du travail et cela sans prendre des sanctions à leur égard.

5° Les syndicats ouvriers se déclarent d'accord de rétablir la paix sociale dans les exploitations des laiteries et s'engagent de garantir l'exécution correcte des besognes.

6° Les ouvriers se présenteront dans les laiteries respectives au courant de la journée du 5 septembre 1959 pour reprendre le travail conformément aux plans de travail établis par les laiteries.

7° Les négociations entre parties concernant le niveau de salaire seront reprises avant le 15 octobre prochain, étant entendu que toute amélioration de salaire éventuelle décidée dans le cadre de ces négociations prendra effet avec le 15 octobre 1959.

Les parties soumettront à leurs instances respectives, dans des réunions à convoquer pour samedi, 5 septembre 1959, l'accord établi, afin que celles-ci se prononcent dans le sens d'une acceptation ou d'un rejet.

Pour acceptation après ratification par les instances des deux parties.

Professeur Robert Bruch †

Le 22 juillet 1959 est décédé à la suite d'un accident de voiture Robert Bruch, professeur au Lycée de Garçons de Luxembourg, Prix National des Sciences Morales 1958.

Robert Bruch, qui était membre de l'Institut grand-ducal, Section de Linguistique, et secrétaire de la Commission du «Dictionnaire luxembourgeois», était par son activité scientifique et ses contributions aux principales publications linguistiques en Luxembourg, en Belgique, en France et en Allemagne considéré comme un grand spécialiste dans son domaine et jouissait malgré son jeune âge — au moment de l'accident il n'avait que 39 ans — d'une réputation internationale. Il venait d'être déchargé par le Ministre de l'Education Nationale d'une partie de ses cours au Lycée de Garçons de Luxembourg, afin de pouvoir se préparer à suivre l'appel que l'Université de Bonn lui avait adressé en lui offrant une chaire de linguistique germanique.

Son tragique décès fut ressenti douloureusement par ses nombreux amis aussi bien que dans les milieux de ses collègues et des savants de sa spécialité, à en juger d'après les nombreux nécrologues qui parurent tout de suite après sa disparition dans la presse luxembourgeoise et étrangère. A titre d'exemple, citons quelques passages de grands périodiques étrangers. Dans «Wirkendes Wort» - Heft 6, Jahrg. 9 -, Pädagogischer Verlag Schwann, Düsseldorf, M. le Prof. Hugo Moser écrit: «Robert Bruch wurde am 22. Juli 1959 durch einen Autounfall plötzlich aus dem Leben gerissen. Die Germanistik steht trauernd an seiner Bahre. Eine ihrer Hoffnungen ist mit ihm dahingesunken. Seine Arbeiten zum Westfränkischen (Grundlegung einer Geschichte des Luxemburgischen, 1953; Das Luxemburgische im westfränkischen Kreis, 1954) und andere Veröffentlichungen hatten ihn in die erste Reihe der jüngeren germanistischen Sprachforscher gestellt. Die Arbeiten von Theodor Frings teils fortführend, teils sich

«mit ihnen kritisch auseinandersetzend, hatte er eine Sicht der Sprachentwicklung im Westen gewonnen, die über die territorialen Gegebenheiten hinaus auf frühere historische Größen zurückgriff und ihr Wirken und Nachwirken in der Sprache erkannte. Im besonderen galten seine Untersuchungen auch den deutsch-romanischen Wechselbeziehungen. Wie sehr Robert Bruch der luxemburgischen Mundartforschung, im besonderen der Wörterbucharbeit, fehlen wird, machen die ehrenden Nachrufe deutlich, die in Luxemburg erschienen sind. Ein besonderes Geschick hat es gefügt, daß Robert Bruch unmittelbar vor einer Wende seines Lebens abgerufen wurde, in dem Augenblick, da er vor dem Abschluß seiner Habilitationsschrift über die Echternacher Glossen stand und ihn eine Tätigkeit an der Universität Bonn ganz für die Wissenschaft frei machen sollte. Er wird uns fehlen.»

Dans «Mitteilungen zur Landesgeschichte und Volkskunde in den Regierungsbezirken Trier und Koblenz», M. le Dr J. Maret écrit: «Im Sommer dieses Jahres erreichte uns die schmerzliche und unerwartete Nachricht vom plötzlichen Tod unseres luxemburgischen Mitgliedes Prof. Robert Bruch. Noch im März hatte er wesentlich zum Gelingen unserer Flurnamentagung in Trier beigetragen. Jäh und tragisch hat der Tod den Lebensfaden eines trotz seiner Jugend bereits hochverdienten Wissenschaftlers abgeschnitten. Sein wissenschaftliches Bemühen galt vor allem dem Ziel, den Grundstein zu einer Geschichte des Luxemburgischen zu legen. Er spürte seinen fränkischen Anfängen nach und suchte es über merowingisch - akrolingische Zweisprachigkeit hinainzustellen in die westdeutsche Mitte der Mosel-Lahn-Achse. Von Bruchs verdienstvollen Veröffentlichungen seien hier hervorgehoben: Grundlegung einer Geschichte des Luxemburgischen - 3 Teile, der letzte unter dem Titel:

« Das Luxemburgische im Westfränkischen Kreis - Luxemburg 1954. — Luxemburger Grammatik im volkstümlichen Abriß. - Ebd. 1955. — Misesesch. Kleiner Atlas der Luxemburger Moselmundarten. - Ebd. 1956. — Seiner wertvollen Arbeit am Luxemburger Wörterbuch als Schriftleiter seit 1948 sei an dieser Stelle besonders gedacht. Zur Erhellung der moselländischen Sprachgeschichte hatte Bruch manch wichtigen Beitrag geliefert. Die Arbeitsgemeinschaft wird den Forscher aus dem Nachbarland stets in dankbarer Erinnerung behalten. »

Finalement, dans le « Siebenbürgisch-Sächsischer Hauskalender » - Jahrgang 1960, nous lisons notamment: « Der so tragisch ums Leben gekommene luxemburgische Philologe Robert Bruch, eine der großen Hoffnungen der deutschen Sprachwissenschaft ... ». (Prof. K. K. Klein.)

Lors de la rentrée des classes, une cérémonie eut lieu à la mémoire du Professeur Robert Bruch au Lycée de Garçons de Luxembourg. Au cours de cette cérémonie, le Directeur M. Alphonse Willems voua au défunt une pensée émue et s'exprima en ces termes:

« Mes chers collègues,

Le cœur serré d'émotion, j'ai le douloureux devoir de rendre aujourd'hui un dernier hommage à la mémoire de notre cher et regretté collègue et ami Robert Bruch.

Le mardi, 21 juillet, vers 17 heures, il vint me voir pour me dire qu'il ne nous quitterait pas encore cette année-ci. Vingt-quatre heures plus tard, il n'était plus. Un sort cruel, un accident stupide a brutalement et prématurément mis fin à une vie déjà bien remplie, mais toujours encore pleine de promesses. Cette fin brusque et inattendue nous a frappés de stupeur, elle a anéanti une vive intelligence, elle a arrêté une carrière de pédagogue dans son plein épanouissement, elle a arrêté surtout une activité scientifique d'une importance universellement reconnue.

Nous sommes encore trop sous le choc de cette mort subite pour composer une image complète et définitive de l'ami disparu.

Robert Bruch naquit à Bonnevoie le 29 janvier 1920. En 1939, il obtint à l'Athénée le Diplôme de fin d'études secondaires et l'année suivante il fut élève des C. S. En automne 1940, il alla s'inscrire à la Faculté des lettres de Munich. A partir de ce moment, une période très mouvementée allait commencer pour lui. A tour de rôle - Stahleck - emprisonnement au Grund pour insoumission - travaux forcés dans le « Freiwilliger Arbeitsdienst » - après, un court temps d'accalmie lui permettant de continuer ses études aux universités de Munich et d'Erlangen - enrôlement de force dans l'armée nazie - fuite chez les alliés russes - internement au camp de Tambow - enfin, le 4 novembre 1945, retour dans le pays.

Après avoir achevé ses études à la Sorbonne, Robert Bruch fut reçu docteur en philosophie et lettres le 23 septembre 1946 et attaché comme stagiaire à notre école. Il y fut nommé professeur le 26 mai 1948.

Avec une égale maîtrise, il enseigna le français, l'allemand et le latin. Enseignement nullement pédantesque sur la fécondité duquel s'accorderont tous ses élèves. Il était aimé de ses élèves, pour ne pas dire adoré. En signe de témoignage, je n'ai qu'à citer quelques extraits de "L'image que nous garderont de lui" par L. S. de la IV^e A latine dans la "Warte" du 29 juillet:

« Monsieur Bruch n'est plus. Notre ami, notre copain n'est plus. Oui, il n'était pas seulement notre professeur, il était notre copain.

Si nous n'avons jamais senti la mort arracher un morceau de notre cœur, nous l'aurons senti vendredi dernier, quand le journal nous annonçait la sinistre nouvelle.

C'est un parent qui nous quitte, un membre de cette famille qu'est une classe d'école. C'est à lui que nous confessons nos petits péchés, c'est à lui que nous allions demander aide et conseil. Il était celui qui jouissait de notre entière confiance, celui qui nous comprenait entièrement...

L'image que nous garderons de lui, c'est celle d'un homme heureux, aimé de tout le monde, toujours la plaisanterie au bout des lèvres, c'est celle d'un homme plein d'optimisme et semant l'optimisme.

Notre sensibilité habituelle a été bien secouée cette fois-ci, et nous n'oublierons jamais celui qui nous fut si sympathique, et puisqu'il ne reste rien pour le rejoindre qu'une pauvre pensée, nous pensons à lui, nous penserons encore souvent à lui. Nous ne l'oublierons jamais. »

Cependant, Robert Bruch n'était pas seulement un professeur de grand mérite, mais encore un savant de tout premier rang, un linguiste, que nous enviait l'étranger. Il appartiendra à d'autres plus compétents que moi d'apprécier à sa juste valeur l'importance de son œuvre scientifique: ses publications nombreuses sur le parler luxembourgeois, sa théorie solidement établie sur l'expansion linguistique germanique, la part qu'il prit à la rédaction et à la publication du Dictionnaire luxembourgeois. Il laisse inachevé un vaste ouvrage sur les Gloses d'Echternach.

Ses mérites scientifiques ont été reconnus officiellement par la promotion en 1958 au grade de Chevalier dans l'Ordre de la Couronne de Chêne (le plus jeune qui ait jamais eu cet honneur) et l'attribution en 1959 du Prix National des Sciences morales.

En ma qualité de président et au nom de la Section des Sciences de l'Institut Grand-Ducal je m'incline avec des sentiments de haute estime et d'admiration devant l'œuvre accomplie par le regretté confrère de la Section sœur. A la Sec-

tion linguistique j'exprime les Condoléances les plus émues pour la perte irréparable qu'elle vient de subir.

Nous, ses collègues du Lycée, nous ressentons avec une douleur poignante la disparition d'un homme qui fut plus qu'un collègue, un ami. Nous ressentons sa fin tragique comme la privation d'un de nos meilleurs. Dans la notice nécrologique écrite par Tony Bourg pour être publiée dans la Chronique de l'établissement, il est dit: "Ce collègue aimable, toujours prêt à rendre service, nous a été brutalement arraché, à l'âge de trente-neuf ans. Nous ne le verrons plus sortir de sa voiture petit format avec son abondante provision d'amitié et de bonne humeur, nous ne le rencontrerons plus dans le corridor continuant avec les jeunes une discussion qui n'avait pu être terminée dans la salle de classe, il ne nous accueillera plus nulle part avec son regard étincelant et son large sourire de bienveillance... Il ne sera jamais oublié. Par ce qu'il a été et par ce qu'il a fait, il a assuré sa survie dans nos cœurs et dans l'histoire de la linguistique."

Son souvenir continuera à vivre dans notre école.»

Ajoutons encore qu'une exposition des publications et des manuscrits du Professeur Robert Bruch fut organisée au Lycée de Garçons de Luxembourg. Afin de donner un aperçu sur l'ensemble de ses travaux scientifiques, nous faisons suivre la bibliographie complète de l'œuvre de ce jeune savant que notre « Bulletin de Documentation » avait l'honneur de compter parmi ses plus éminents collaborateurs.

*

BIBLIOGRAPHIE DE L'ŒUVRE DE ROBERT BRUCH.

Dissertations

- a) *pédagogique*: Unterrichtsstunden wider den Krieg - auch in Luxemburg?
- b) *littéraire*: Géographie linguistique luxembourgeoise. Phonétique historique comparée des parlers luxembourgeois à base du texte de Wenker, en rapport avec les parlers wallons et lorrains limitrophes et avec les dialectes ingévoniens.

Livres.

1953.

- 1a) Grundlegung einer Geschichte des Luxemburgischen. (T. 1-3.) Luxemburg, Linden, 1953-1954. 2 vol. 8°. (T. 1, 2.) VIII + 262 p. Mit 62 Karten. 1953.

1954.

- 1b) T. 3 u. d. T.: Das Luxemburgische im westfränkischen Kreis. 1954. VII + 154 p. 2 Karten. (Publications littéraires et scientifiques du Ministère de l'Éducation Nationale. I, II.)

1955.

- 2) Précis populaire de Grammaire Luxembourgeoise. Luxemburger Grammatik im volkstümlichem Abriß. Luxemburg, Editions P. Linden, 1955 (1956). 123 p. 8°.

Articles et périodiques.

1938.

- 3) Unterschiede. (Nouvelle.) In: Cahiers Luxembourgeois. 1938. T. 5. pp. 559-575.

1949.

- 4) La vélarisation ripuaire des occlusives dentales. Dans: Institut Grand-Ducal. Revue trimestrielle d'études linguistiques, folkloriques et toponymiques. Fasc. 29-30. 8^e année. 1949. pp. 78-90.
- 5) Vom klassischen Sprachunterricht. Dans: Journal des Professeurs. Luxembourg, 1949.
- 6) Zur Diminutivbildung im Luxemburgischen. Dans: Institut Grand-Ducal. Revue trimestrielle d'études linguistiques, folkloriques et toponymiques. Fasc. 31-32. 8^e année. 1949. pp. 169-179.

1950.

- 7) La nature luxembourgeoise dans l'œuvre de nos lyriques patoisants. Dans: Nature et Tourisme en Luxembourg. 1949-1950. Touring Club Luxembourgeois. Luxembourg. Publié par M. Joseph Petit. pp. 67-72.
- 8) La famille « Back », « Boosch », « Bok ». Luxembourg, 1950. (Extrait de la Revue trimestrielle d'études linguistiques, folkloriques et toponymiques. 1949, fasc. 29-30.) pp. 73-90. 8°.
- 9) La linguistique et l'enseignement des langues. Dans: Journal des Professeurs. Luxembourg, 1950.

1952.

- 10) Die Mundart des Nordöslings. Dans: Institut Grand-Ducal. Section de Linguistique, de Folklore et de Toponymie. Annuaire 1952. Luxembourg, 1952. pp. 1-50. 13 cartes.

1953.

- 11) Chemin de fer et patois. Essai de sémantique ferroviaire luxembourgeoise. Dans: Cahiers Luxembourgeois. Numéro de Noël 1953. pp. 164-177.
- 12) Un circuit francique en Europe occidentale. Dans: A. F. A. S. 1953.
- 13) Luxemburger Linguistik. Dans: Les Cahiers Luxembourgeois. 1953. T. 1. pp. 39-50. 2 cartes.
- 14) Mittelfränkische Relikte des Zwischenstadiums der Affrikata in der Lautverschiebung zur Spirans (kraits, « Kreis »).
- 15) La dignité de l'universitaire. Dans: Journal des Professeurs. Luxembourg, 1953.
- 16) Les travaux de la Commission de rédaction du Dictionnaire Luxembourgeois. Dans: Institut Grand-Ducal. Section de Linguis-

tique, de Folklore et de Toponymie. Bulletin Linguistique et Ethnologique. Fasc. 1. 1953. pp. 23-28.

1954.

- 17) A cheval sur la frontière linguistique: un circuit francique en Europe occidentale. Dans: ORBIS, Louvain. III (1954). pp. 34-42. 2 cartes.
- 18) Aspects linguistiques du Luxembourg. Dans: Revue des Langues vivantes. Bruxelles, 1954.
- 19) Aspects linguistiques de la «solitude» du poète. Dans: Institut Grand-Ducal. Section de Linguistique, de Folklore et de Toponymie. Bulletin Linguistique et Ethnologique. Fasc. 3. 1954. pp. 1-15.
- 20) «Deutsche Spracherziehung» - oder Sprachunterricht für Luxemburger? Dans: Journal des Professeurs. Luxembourg, 1954.
- 21) Volkstümlicher Rundgang durch die Luxemburger Sprachlandschaft. Dans: Letzeburger Bauerekalenner. 1954. pp. 68-72.

1955.

- 22) Die Lautverschiebung bei den Westfranken. Wiesbaden, Steiner, 1955. pp. 129-147. 1 carte. 8°.
- 23) Der Pflug in der Mundart. Dans: Letzeburger Bauerekalenner. 1955. pp. 68-78.
- 24) Le professeur et son patois. Dans: Journal des Professeurs. Luxembourg, 1955.

1956.

- 25) L'élève dans la classe nombreuse. Dans: Journal des Professeurs. N° 43. Juillet 1956. pp. 11-14.
- 26) Miselesch. Kleiner Atlas der Luxemburger Moselmundarten. Dans: Le Vignoble Luxembourgeois. IV° Fête du Vin de Schwebingen. 1956. pp. 185-206.
- 27) Sprache und Geschichte. Wiesbaden, Steiner, 1956. pp. 129-150. 4 cartes. 8°. (Tiré à part de: Zeitschrift für Mundartforschung. Jg. 24. H. 3. Okt. 1956.)
- 28) Westfränkische Sprachströmungen in Mitteldeutschland. Bonn, Röhrscheid, 1956. pp. 14-44. 7 cartes. 8°. (Tiré à part de: Rheinische Vierteljahresblätter. Jg. 21. H. 1-4. 1956. Festschrift Adolf Bach. T. 2.)
- 29) Geheimnisse alter Bauernwörter. Dans: Letzeburger Bauerekalenner. 1956. pp. 95-103.

1957.

- 30) Critères linguistiques de la nationalité luxembourgeoise. Dans: Bulletin de Documentation. Luxembourg, janvier 1957.
- 31) Sprachliches vom Grummet, dargestellt am Moselfränkischen. Dans: Letzeburger Bauerekalenner. 1957. pp. 43-49.
- 32) Taalkundige criteria van de Luxemburgse volksaard. De Vlaamse Gids. Brussel, 1957. 27 p. 8°.

1958.

- 33) Hol iwerl Sprachgrenzen und Mundartbrücken zwischen Eifel-Saargau, Lothringen und Luxemburg. Dans: La Moselle. Son passé, son avenir. Schwebingen, 1958. pp. 263-278. Cartes.
- 34) Siebenbürgen. End- und Höhepunkt westfränkischer Sprachexpansion. München, Oldenburg, 1958. pp. 10-20. 1 carte. 8°. (Tiré à part de: Südostdeutsches Archiv. Bd .1. 1958.)

1959.

- 35) Plaidoyer pour la langue. Dans: Journal des Professeurs. N° 44, mai 1959. pp. 108-127.
- 36) Dem Decimus Magnus Ausonius seng Rëes op d'Musel, op lëtzeburgesch erzielt vum Robert Bruch. (Illustr. v. Ben Heyart.) Dans: Mosella. Eis Musel zur Rëmerzeit. Schwebingen, 1959. pp. 13-71.

Activité scientifique et journalistique.

Collaboration au Luxemburger Wörterbuch. Bd. 1 ff. Luxembourg, 1950 ff.

Bulletin périodique de la «Ligue Ons Jongen».

Conférences faites à l'Université Internationale des Sciences Comparées, à l'Université de Marburg, à l'Assoss, au Centre Culturel et d'Education populaire, aux Amitiés Françaises, etc.

Collaboration au Letzeburger Land et aux revues linguistiques, Zeitschrift für Mundartforschung, Beiträge zur Geschichte der deutschen Sprache und Literatur, Niederdeutsches Jahrbuch, etc.

Pour 1960.

Glossarium Epternacense. Spätalthochdeutsche Glossen aus Echternach.

Participation

à la critique scientifique internationale.

- 1) *Beiträge zur Geschichte der deutschen Sprache und Literatur («Westbeiträge»), Tübingen:*

1956.

- a) *Theo Schumacher*, Studien zur Bedeutungsgeographie deutschmundartlicher Insektennamen.

1957.

- b) *Gisela Ruppenthal*, Der zweite Grasschnitt in deutscher Synonymik.

1958.

- c) *Walter Hoffmann*, Schmerz, Pein und Weh. Studien zur Wortgeographie deutschmundartlicher Krankheitsnamen.
- d) *Edeltraut Knetschke*, Genick und Knöchel in deutscher Wortgeographie.
- e) *Mirja Virkkunen*, Die Bezeichnungen für Hebamme in deutscher Wortgeographie nach Benennungsmotiven untersucht.

f) *Maria Platschek*, Lamm und Kalb. Bezeichnung weiblicher Jungtiere in deutscher Wortgeographie.

g) *Margret Sperlbaum*, Tiernamen mit k-Suffix in diachronischer und synchronischer Sicht.

2) Zeitschrift für Mundartforschung

1954.

a) *Franz Petri*, Zum Stand der Diskussion über die fränkische Landnahme und die Entstehung der germanisch-romanischen Sprachgrenze.

1956.

b) *Theodor Frings*, Sprache und Geschichte I.

1957.

c) *Rudolf Grosse*, Die Meißnische Sprachlandschaft, Dialektgeographische Untersuchungen zur obersächsischen Sprach- und Siedlungsgeschichte.

3) *Jahrbuch 81 des Vereins für niederdeutsche Sprachforschung* (Karl Wachholtz, Neumünster):

Klaas Heeroma, Taalatlas van Oost-Nederland en aangrenzende Gebieden I.

4) *Südostdeutsches Archiv, Verlag Oldenburg, München, 1959:*

Ernst Schwarz, Die Herkunft der Siebenbürger und Zipser Sachsen. Siebenbürger und Zipser Sachsen, Ostmitteldeutsche, Rheinländer im Spiegel der Mundarten.

Réunion à Luxembourg de l'Organisation Européenne d'Etudes photogrammétriques Expérimentales (O.E.E.P.E.)

L'Organisation Européenne d'Etudes Photogrammétriques Expérimentales (OEEPE) a tenu les 9 et 10 septembre 1959 sous la présidence de M. le Professeur Dr W. K. Bachmann son assemblée générale dans la salle de conférences de l'Administration du Cadastre, 54, Avenue Gaston-Diderich à Luxembourg.

L'OEEPE est présidée actuellement par M. Walter K. Bachmann, Docteur ès sciences techniques, Professeur à l'Ecole Polytechnique de l'Université de Lausanne, qui jouit d'une haute renommée dans les milieux scientifiques internationaux.

Il est l'auteur d'un grand nombre de publications sur les recherches scientifiques, dont je tiens à relever entre autres: les théories des erreurs de l'orientation relative, les études sur la photogrammétrie aérienne, etc.

La photogrammétrie est une science qui progresse constamment et qui étend son champ d'action sur de nombreux domaines, notamment sur la navigation, la triangulation aérienne, la topographie, la cartographie, les grands levés cadastraux, l'urbanisme, la photographie, la géologie, la structure urbaine, rurale et industrielle, la végétation, etc. Il est naturel qu'une si vaste organisation doit être formée d'un certain nombre de groupes de travail s'occupant chacun de problèmes spéciaux.

Le groupe présidé par M. le Professeur Bachmann a étudié cette année spécialement les « Essais sur la précision de la mesure des parallaxes verticales » et l'« Essai des couples témoins ».

Le compte rendu des séances fera l'objet de publications spéciales ultérieures.

Parmi les participants à cette assemblée il y a lieu de mentionner: M. le Dr Ing. A. J. Van der Weele, Directeur du Waterstaat et de l'EIRA, M. l'Ing. Géographe Verlainé, Secrétaire Général de l'OEEPE, M. le Professeur Dr

Ing. Rud. Burkhardt de l'Université de Berlin, M. le Directeur Dr Gian Pier Le Divelec de Florence, M. l'Ing. R. Schlund de Zurich, qui tous occupent des postes importants dans les organisations photogrammétriques nationales et internationales.

Au cours de la séance inaugurale, le Directeur du Cadastre et Président de l'Association des Géomètres M. Alphonse Eyschen a souhaité à M. le Président et aux membres de l'OEEPE une cordiale bienvenue et les a remerciés de lui avoir fait l'honneur d'avoir choisi son pays comme lieu de leur rencontre annuelle.

Ceci constitue un geste de sympathie en l'honneur d'une petite nation, qui a la première mis intégralement à profit, lors de la confection de ses nouvelles cartes topographiques aux échelles de 1:25 000, 1:50 000 et 1:10 000, les expériences faites par des savants illustres dans le domaine de la photogrammétrie.

Ensuite il leur a fait un court exposé sur le cadastre du Grand-Duché et sur les méthodes modernes employées tant pour sa réfection que pour sa mise à jour.

Au cours de la séance de clôture, M. le Dr Ing. Le Divelec de Florence, autorisé à ces fins par M. le Professeur Bachmann, a fait devant l'Association des Géomètres du Grand-Duché une très intéressante conférence sur l'application de la photogrammétrie pour la réfection du Cadastre en Italie. Il a développé, en se référant surtout aux expériences faites dans son pays dans ce domaine, les diverses étapes allant de la préparation par la prise des photos aériennes jusqu'à l'achèvement du plan cadastral définitif.

Après la séance de clôture, le Président et les membres de l'Association des Géomètres ont offert, après leur avoir fait visiter les sites pittoresques de la Ville, aux Président et membres de l'OEEPE une réception à l'Hôtel Airfield.

Le Salon du Cercle Artistique 1959

Le 19 septembre 1959 a eu lieu au Musée de l'Etat à Luxembourg le vernissage du Salon du Cercle Artistique 1959, placé sous le haut patronage de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg.

Parmi les nombreuses personnalités qui assistaient au vernissage du Salon 1959 on remarquait plusieurs représentants du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, M. Pierre Grégoire, Ministre des Arts et des Sciences, M. Albert Wehrer, Membre de la Haute Autorité de la C. E. C. A., Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, MM. les Conseillers de Gouvernement Edouard Probst et Jean-Pierre Winter, M. Lucien Kœnig, Bourgmestre ff. de la Ville de Luxembourg, accompagné de M. l'Echevin Georges Reuter, M. Alphonse Weicker, Président d'honneur du Cercle Artistique, ainsi que d'autres personnalités de la vie publique et culturelle.

L'allocation de bienvenue fut prononcée par M. Victor Engels, Président du Cercle Artistique, qui déclara ensuite ouvert le Salon 1959. Les personnalités visitèrent alors le Salon où

étaient exposées plus de 150 œuvres de quarante-cinq artistes luxembourgeois, dont voici les noms dans l'ordre alphabétique avec, entre parenthèses, le nombre de leurs œuvres exposées: Arend Renée (3), Bachrach J.-A. (3), Beffort Alphonse (1), Bertemes Roger (3), Breithoff Michel (3), Calteux Jean-Pierre (8), Dahlem Will (3), Dillenburg Henri (4), Emringer Eugène (1), Frégnac Solange (4), Gloden Josée (1), Gleis Jean-Pierre (5), Gœrgen Edmond (5), Heldenstein Frantz (5), Heyart Ben (5), Hulsemann Félix (3), Junius Jean-Pierre (6), Kirscht Emile (4), Kœmptgen Roger (5), Kolbach Marie-Thérèse (1), Kuborn Valérie (3), Leurs Many (3), Maas Ger (3), Meer Hélène (4), Mœs Robert (4), Nies Alphonse (4), Parisot Maisy (3), Poos Hary (2), Reding Yola (3), Reichling Paul (4), Reuter Jeanne (3), Schmitz Guill (3), Solofrizzo Vanna (4), Steffen Roger (5), Steinmetzer Alfred (3), Thilmany Jean-Pierre (5), Treinen Marie-Christine (2), Unden Lily (4), Weber Ed-Marie (5). En sculpture étaient représentés Heldenstein Huguette (3), Hulten Emile (1), Jungblut Josy (1) et en céramique Arend Renée (3) et Hemmen-Schmit Othon-Thérèse (11).

Nouvelles de la Cour (mois de septembre)

Le 18 septembre 1959, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience M. Piero Malvestiti, Président, et MM. Pierre-Olivier Lapie et Fritz Hellwig, Membres de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

*

Le même jour, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience MM. Léon Daum et Enzo Giacchero, anciens Membres de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, et leur a remis les insignes de Grand-Officier de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

*

Le même jour, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé S. Exc. M. le Dr Adriaan Hendrik Philipse, Ambassa-

teur de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas, et lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

*

Le même jour, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Harold Wilfrid Armine Freese-Pennfather, Ambassadeur de Sa Majesté Britannique, qui Lui a présenté M. Charles A. Thompson, 1^{er} Secrétaire d'Ambassade.

*

Un Communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 26 septembre 1959 annonce qu'à l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de S. A. R. Monseigneur le Prince, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au Château de Berg.

Conseil de Gouvernement

Réunions des mois de juillet, août et septembre

Durant les mois de juillet, août et septembre 1959, le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises sous la présidence de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la séance du 3 juillet, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur la réduction du prix du courant électrique, la reprise des négociations avec le Gouvernement américain en vue de la conclusion d'un accord sur la double imposition, d'autres questions fiscales en rapport avec l'expansion économique et le problème du contrôle technique obligatoire des véhicules automoteurs.

La réunion du 10 juillet 1959 était consacrée à la réglementation sanitaire en rapport avec le lac artificiel créé par le barrage de la Sûre à Esch-sur-Sûre, aux problèmes relatifs aux institutions européennes, aux problèmes de personnel et aux questions relatives aux bâtiments publics.

En séance du 13 juillet, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur des problèmes du personnel occupé au transport par route ainsi que sur des questions d'administration interne.

Le 20 juillet 1959, une séance était consacrée au régime du blé.

Au cours de la réunion du 24 juillet 1959, les délibérations ont porté sur le contrôle technique des véhicules automoteurs, l'élaboration d'une législation atomique luxembourgeoise, le régime des voitures de service et le régime du blé.

En sa séance du 12 août, le Conseil de Gouvernement a procédé à un examen préliminaire du projet de budget de l'exercice 1960 et institué une Commission d'Etudes des problèmes des employés de l'Etat. Il a en outre délibéré sur la politique des prix et l'évolution du

nombre-indice, sur le projet de loi relatif aux pouvoirs spéciaux, sur les relations du Grand-Duché de Luxembourg avec le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale, sur la remise en marche de l'usine de Steinfort, sur une série de problèmes soulevés par la L.P.P.D. et sur une série de questions de l'actualité sociale et administrative.

Au cours d'une séance du 14 août, le Conseil a examiné des questions relatives aux rentes sociales, les problèmes en rapport avec certains conflits sociaux et les revendications des ouvriers de l'Etat.

En séance du 25 août, les Ministres ont délibéré sur le conflit social dans la sidérurgie.

Au cours de la séance du 4 septembre, il a délibéré sur une formule de conciliation proposée aux partis en litige dans le conflit de travail des laiteries.

La réunion du 9 septembre était consacrée à l'examen du projet de budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 et la séance du 10 septembre avait le même ordre du jour.

Le 11 septembre, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur le projet de budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 ainsi que sur les problèmes en rapport avec l'implantation d'industries nouvelles dans le pays.

Enfin, la réunion du 14 septembre avait comme ordre du jour l'examen du projet de budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 et des problèmes en rapport avec le projet de loi concernant la création d'un Fonds National de Solidarité pour l'aide aux vieux et aux inaptes au travail.

Nouvelles diverses

Le 2 juillet 1959 a eu lieu à Bruxelles la cérémonie du Mariage de S. A. R. le Prince Albert de Belgique avec la Princesse Paola Ruffo di Calabria. LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière assistèrent à cette cérémonie. Ajoutons que Monseigneur le Grand-Duc héritier était témoin au mariage de S. A. R. le Prince Albert.

*

Au début de juillet 1959, le nouveau pont de Remich a été ouvert à la circulation. L'inauguration officielle du nouveau pont a eu lieu le

23 juillet en présence de nombreuses personnalités luxembourgeoises et allemandes. Mentionnons ici la présence de M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur, M. le Dr Emile Colling, Ministre du Travail, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques et du Tourisme, de plusieurs Conseillers de Gouvernement et de plusieurs Députés, du Commissaire de district, etc.

Après que M. le Ministre Robert Schaffner eut prononcé une allocution et coupé le ruban symbolique, le nouveau pont fut béni par M. le

Curé-Doyen de Remich. Les personnalités traversèrent ensuite le pont. Une réception offerte par l'Administration communale clôturait la cérémonie.

*

Durant les six premiers mois de 1959, les importations américaines de produits de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise ont atteint un chiffre record: 201.284.000 dollars contre 117.465.000 dollars pendant la période correspondante de 1958.

Rappelons que les ventes considérables d'acier de l'U. E. B. L. pendant cette période entrent pour une large part dans l'accroissement des exportations vers les Etats-Unis, ceci en raison de la grève des travailleurs des aciéries américaines.

Pendant le premier semestre de cette année, l'U. E. B. L. a livré quelque 566.000 tonnes d'acier aux Etats-Unis. Ce chiffre est deux fois plus élevé que celui du premier semestre de 1958 avec 241.000 tonnes.

Il semble que cette tendance persisterait jusqu'à la fin de l'année 1959 en raison des commandes reçues par l'industrie sidérurgique belgo-luxembourgeoise et aussi du fait que l'industrie américaine ne pourra pas redémarrer sur-le-champ une fois la grève terminée. Les livraisons d'acier belge et luxembourgeois sont actuellement de l'ordre de 100.000 tonnes par mois, le prix moyen de la tonne d'acier belge F. O. B. Anvers a grimpé dernièrement de 20% pour atteindre 120 dollars. Rien que dans le domaine des produits sidérurgiques, la Belgique et le Luxembourg pourraient donc attendre des rentrées de l'ordre de 72.000.000 dollars au cours du second semestre 1959.

*

Au cours de l'assemblée générale de la Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise en Suisse, M. Jules Elter, Consul général honoraire du Grand-Duché à Lausanne, Président de la Chambre, présenta le rapport annuel sur l'activité du Secrétariat en 1958.

D'après ce rapport, la Suisse a importé de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise pour 316.777.000 francs suisses de marchandises en 1958, tandis que les exportations de la Suisse vers l'U. E. B. L. se sont élevées à 262.572.000 francs suisses. Il reste donc un excédent de 54.205.000 francs suisses en faveur de l'U. E. B. L. Il ressort en outre de ce rapport que l'U. E. B. L. est, en chiffres absolus, le septième fournisseur étranger de la Suisse et occupe le sixième rang comme acheteur de produits suisses.

*

Independence Day 1959.

Cette année encore, l'Independence Day a été célébré avec l'éclat traditionnel. Le 4 juillet, une brillante réception eut lieu à l'Ambassade

des Etats-Unis à Luxembourg, où S. Exc. M. l'Ambassadeur Vinton Chapin, entouré de M. George Platt Waller, ancien Ministre des Etats-Unis à Luxembourg, et le personnel de l'Ambassade, recevait les plus hautes personnalités luxembourgeoises et étrangères ainsi que les nombreux amis des Etats-Unis. Parmi ces personnalités on remarquait entre autres les Représentants du Corps diplomatique, les Représentants des Communautés européennes, le Président de la Chambre des Députés, le Président et plusieurs Membres du Gouvernement, S. Exc. M. le Grand Maréchal de la Cour, les Présidents du Conseil d'Etat et de la Cour Supérieure de Justice, Mgr l'Evêque de Luxembourg, les Echevins de la Ville de Luxembourg, les Chefs des Administrations de l'Etat, les autorités de la vie publique et du monde culturel, industriel et commercial.

A l'occasion de l'Independence Day, l'American Luxembourg Society avait organisé plusieurs fêtes à Mondorf-les-Bains qui connurent un grand succès. Après une visite de l'Etablissement Thermal eut lieu une réception et un concert à la Pergola. Un banquet réunissait les personnalités luxembourgeoises et américaines ainsi que les membres de l'American Luxembourg Society à l'Hôtel du Grand Chef. Au cours de l'après-midi eurent lieu un concert, un concours d'élégance automobile, une visite aux Caves Coopératives du Sud à Remerschen et un ballet sur la pelouse du parc de l'Etablissement Thermal. La journée fut clôturée par un grand feu d'artifice, suivi d'une soirée dansante au Casino.

Ajoutons que plusieurs concerts publics furent également donnés à Luxembourg à l'occasion de l'Independence Day.

*

Les 9 et 10 juillet 1959, les six Ministres de l'Agriculture des pays membres de la Communauté Economique Européenne s'étaient réunis à Luxembourg sur invitation de M. Emile Schaus, Ministre luxembourgeois de l'Agriculture. A cette réunion prirent également part M. Siccio Mansholt, Vice-Président, et M. Lambert Schaus, Membre de la Commission de la C. E. E.

Les Ministres ont poursuivi leurs discussions sur les problèmes posés par l'élaboration de la politique agricole commune et notamment de la politique des céréales, sur les rapports avec les politiques à suivre dans les autres secteurs et sur la nécessité d'activer l'harmonisation des législations concernant les produits agricoles.

A l'issue de leurs travaux, les Ministres ont visité le vignoble luxembourgeois sous la conduite de M. le Ministre Emile Schaus.

*

Le 11 juillet 1959, le Comité permanent de travail et l'organisation du Conseil interparlementaire consultatif de Benelux s'étaient réunis

à Bruxelles, au Palais des Nations, sous la présidence de M. Camille Linden, Député luxembourgeois.

Ils ont examiné à cette occasion divers objets d'ordre administratif ainsi qu'une proposition de résolution de M. Burger (Pays-Bas) tendant à confier au Secrétariat général de l'Union économique une mission de coordination de tous les problèmes qui sont de la compétence du Conseil.

*

Les 11 et 12 juillet 1959 a eu lieu à Paris la réunion de l'Union européenne des médecins spécialistes qui a étudié les problèmes de représentativité et de qualification des spécialistes sur le plan international.

Cette Union a prévu sa représentation actuelle au sein des six pays de la Communauté européenne, en même temps que l'extension de cette représentation pour le cas où les limites de la Communauté se verraient élargies par l'admission de nouveaux membres.

Le Luxembourg était représenté à la réunion de Paris par M. le Dr Robert Prussen.

*

Le 14 Juillet à Luxembourg.

La veille de la Fête Nationale française, les Amitiés Françaises organisèrent leur banquet traditionnel au Grand Hôtel Brasseur. Parmi l'assistance particulièrement nombreuse on remarquait les Représentants du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, S. Exc. M. le Grand Maréchal de la Cour, les personnalités des Communautés européennes et de la vie politique luxembourgeoise, les représentants des corps constitués ainsi que les représentants de la vie religieuse, culturelle, industrielle, financière et commerciale. Des allocutions furent prononcées à cette occasion par le Président des Amitiés Françaises et par S. Exc. M. l'Ambassadeur de France à Luxembourg.

Le même soir, l'Harmonie Municipale de Luxembourg donna un concert public à la Place d'Armes.

Le 14 juillet, une brillante réception eut lieu dans les salons de l'Ambassade de France où S. Exc. M. l'Ambassadeur recevait les personnalités et les nombreux amis de la France.

Plusieurs concerts publics furent donnés dans les différents faubourgs de la Ville de Luxembourg à l'occasion de la Fête Nationale française.

Les Anciens Combattants Français et les Médaillés Militaires se réunirent également devant le Monument aux Morts où, en présence des autorités luxembourgeoises et françaises et d'une nombreuse foule, une gerbe de fleurs fut déposée sur la dalle sacrée.

Un banquet démocratique réunissait également les autorités de la Ville d'Esch-sur-Alzette et les membres des Amitiés Françaises de la

métropole du fer dans un restaurant du centre de la ville. Un gala de musique française comprenant des marches militaires et de vieilles chansons françaises fut donné dans la soirée dans le cadre du « Schllasspark ».

A Dudelange, une cérémonie commémorative eut lieu à la mémoire des soldats français tombés sur le territoire luxembourgeois et qui reposent dans la nécropole du nouveau cimetière. Des fleurs y furent déposées par M. Jean Fohrmann, Député-Maire de Dudelange, et les Présidents des Sections dudelangeoise et eschoise des Amitiés Françaises. Dans la soirée, des concerts furent donnés par l'Harmonie Municipale et les élèves de l'École Municipale de Musique sur la Place de l'Hôtel de Ville, en présence d'une foule nombreuse.

*

Le 16 juillet 1959 est décédé à Louvain, à l'âge de 62 ans, le Comte Raymond d'Ansembourg, Chambellan en service extraordinaire de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse. Le défunt était le frère du Comte Gaston d'Ansembourg qui fut Chargé d'Affaires du Grand-Duché à Bruxelles de 1927 à 1940 et qui y est décédé il y a trois ans. Il était le fils du Comte Amaury d'Ansembourg, premier Chargé d'Affaires du Grand-Duché à Bruxelles de 1892 à 1926.

*

Les 16 et 17 juillet 1959, les Ministres des Finances des six pays membres de la Communauté Economique Européenne s'étaient réunis à Bonn. Le Luxembourg y était représenté par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et Ministre des Finances.

A l'ordre du jour de cette réunion figuraient notamment les questions suivantes: les possibilités de comparaison des budgets nationaux; les rapprochements des régimes fiscaux; l'influence des finances publiques sur la conjoncture.

*

La Fête Nationale belge.

La Fête Nationale belge a été marquée à Luxembourg par une grande réception donnée le 21 juillet dans les salons de l'Ambassade de Belgique. S. Exc. M. Roger Taymans, Ambassadeur de Belgique, entouré des membres de l'Ambassade, recevait les nombreux hôtes luxembourgeois et étrangers, parmi lesquelles on remarquait les plus hautes personnalités du monde diplomatique, des Communautés européennes, de la vie publique luxembourgeoise ainsi que de la vie religieuse, culturelle et industrielle.

A l'occasion de la Fête Nationale Belge, l'Union Royale belge organisa le 21 juillet, sous la présidence de S. Exc. M. l'Ambassadeur Taymans, le banquet traditionnel dans les salons du Grand Hôtel Brasseur, auquel prirent part

de nombreuses personnalités et les membres de la colonie belge à Luxembourg.

Des concerts furent également donnés à Luxembourg et à Mondorf-les-Bains à l'occasion de la Fête Nationale belge.

*

Le Baccalauréat européen.

Au cours de sa séance du 16 juillet 1959, la Chambre des Députés a approuvé par 48 voix contre 3 le Statut de l'École Européenne et le Protocole, signés à Luxembourg, le 12 avril 1957 (voir « Bulletin de Documentation » N° 4 de 1957), ainsi que l'Annexe au Statut de l'École Européenne portant règlement du Baccalauréat européen, signée à Luxembourg, le 15 juillet 1957 (voir « Bulletin de Documentation » Nos 7-8-9 de 1957, page 25).

Rappelons ici que l'examen du Baccalauréat européen est subi par les élèves des diverses sections linguistiques sur la base d'un programme commun, au terme du cycle des études secondaires dont la structure et le programme ont été eux-mêmes harmonisés. Il est passé devant un jury international, présidé à tour de rôle par un professeur d'université de chacun des pays. Aux titulaires de ce diplôme de Baccalauréat européen, la convention garantit, sur la base de l'équivalence avec les diplômes nationaux, la reconnaissance dans leur propre pays de tous les avantages liés à la possession d'un tel diplôme, ainsi que l'accès aux universités et établissements d'enseignement supérieur sur le territoire des parties contractantes.

*

Epreuves du premier « Baccalauréat européen ».

Le 25 juin 1959 commencèrent les épreuves du premier « baccalauréat européen », couronnant le cycle complet d'études secondaires de l'École Européenne de Luxembourg.

24 candidats se présentèrent à l'examen, dont 9 Allemands, 5 Français, 4 Belges, 4 Italiens, 1 Néerlandais et 1 Autrichienne. Les « bacheliers européens », une fois titulaires de leur diplôme, pourront poursuivre leurs études dans n'importe quelle université et établissement d'enseignement supérieur de l'un des six pays de la Communauté.

Les épreuves se déroulèrent devant un jury international, présidé cette année par M. J. F. Angelloz, Recteur de l'Université de Strasbourg. Rappelons que la présidence du jury est réservée à un professeur de l'enseignement supérieur, choisi par roulement dans chacun des six pays.

Le jury était composé en outre de douze examinateurs, dont six font partie du Conseil d'Inspection de l'École Européenne. Les autres membres avaient été désignés spécialement par le Conseil Supérieur.

Le 4 juillet, les résultats du premier baccalauréat européen furent proclamés solennel-

lement à l'École Européenne en présence de nombreuses personnalités, parmi lesquelles on remarquait entre autres M. Robert Schuman, Président de l'Assemblée Parlementaire Européenne, M. Paul Finet, Président de la Haute Autorité de la C. E. C. A., le Doyen du Corps diplomatique accrédité à Luxembourg et le Président de la Chambre des Députés luxembourgeois.

Sur les vingt-quatre candidats qui s'étaient présentés à l'examen du baccalauréat européen, vingt-trois furent reçus. Une médaille d'or devait récompenser le meilleur bachelier pour autant qu'il ait obtenu 80 % des points. Toutefois, une candidate italienne et un candidat belge s'étant classés ex aequo, deux médailles d'or furent attribuées cette année.

A l'issue de la proclamation des résultats, des allocutions furent prononcées par M. le Recteur J. F. Angelloz, Président du Jury international, et M. Paul Finet, Président de la Haute Autorité de la C. E. C. A. Dans son allocution, M. Paul Finet mit l'accent sur l'extension de la reconnaissance du baccalauréat européen à des pays qui ne sont pas membres de la C. E. C. A. ainsi que sur l'instauration dans les différents pays de la Communauté de l'équivalence du diplôme non seulement au stade final, mais à des stades intermédiaires. Ceci pose évidemment un autre grand problème, celui de l'harmonisation des programmes d'études dans les divers pays.

*

A l'issue des travaux de la Conférence Internationale de la Famille organisée à Vienne par l'Union Internationale des Organismes Familiaux, les six Ministres de la Famille et de la Communauté Economique Européenne s'étaient réunis pour discuter le problème d'une coordination de la politique familiale.

Cette conférence a permis aux six Ministres d'évoquer ensemble les problèmes qui se posent à ce sujet dans leurs pays respectifs aussi bien que dans la Communauté.

Le Luxembourg y était représenté par M. Emile Schaus, Ministre de la Famille et de la Population.

*

Réunion intergouvernementale Benelux.

Les 27 et 28 juillet 1959 a eu lieu au Château de Hoge Veluwe, aux Pays-Bas, une conférence intergouvernementale Benelux à laquelle les trois Gouvernements attachaient une très grande importance et à laquelle assistaient les Présidents des Gouvernements, les Ministres des Affaires Etrangères, les Ministres des Affaires Economiques et les Ministres de l'Agriculture des trois pays.

Cette réunion avait pour objet l'examen de l'évolution future de l'Union économique en

vue de la solution notamment des problèmes agricoles.

Le Gouvernement luxembourgeois était représenté à cette réunion par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, et M. Emile Schaus, Ministre de l'Agriculture.

Voici les décisions prises par les Ministres à l'issue de leurs travaux:

1° Les trois Gouvernements ont réaffirmé leur volonté d'assurer, conformément à l'article 233 du Traité de Rome, l'accomplissement de l'Union Benelux sans attendre le développement des étapes de l'intégration prévue dans le Marché Commun.

Il en résulte que les partenaires de Benelux peuvent s'accorder entre eux un traitement plus favorable que celui réservé aux autres partenaires de la Communauté Economique Européenne.

2° Décidés à poursuivre activement l'harmonisation de leurs politiques agricoles, en vue d'arriver à une libération plus poussée des échanges, les trois Gouvernements constatent ce qui suit:

a) Le point essentiel de cette harmonisation est constitué par l'harmonisation des politiques de production, de transformation et d'écoulement des produits agricoles.

b) Cette harmonisation peut être limitée à ce qui est nécessaire en vue de la libération des échanges.

c) Le rapprochement des prix payés aux producteurs découlera de l'harmonisation visée sub a) et b), qui néanmoins n'exige pas l'égalisation ou même l'harmonisation des prix de revient comme condition préalable de la libération des échanges.

d) L'harmonisation et la libération devront promouvoir un développement réciproque des échanges de produits agricoles.

Les Présidents de la Réunion des Présidents ont reçu mandat d'élaborer des propositions concrètes en ce qui concerne l'harmonisation des politiques et la libération des échanges dans le cadre de Benelux de légumes, de fruits, de pommes de terre et de céréales avant la Réunion du Comité de Ministres prévue pour le 12 octobre 1959. En exécutant ce mandat, les Présidents doivent se baser sur les directives générales reprises ci-dessus.

3° Considérant les objectifs poursuivis par la politique d'harmonisation définie à la décision ministérielle du 3 mai 1955, les trois Gouvernements sont convenus dans l'application des régimes d'échanges de produits agricoles réglementés conformément aux protocoles intervenus entre eux, de ne pas adopter de mesures entraînant un recul dans la voie de l'intégration de leurs marchés.

Les trois Gouvernements ont examiné la question des importations de lait évaporé néerlandais en U. E. B. L. Ils ont accepté en principe un règlement nouveau, dont ils se réservent d'approuver les modalités d'application après examen des aspects techniques du problème par leurs experts. En attendant, les Gouvernements belges et luxembourgeois se sont déclarés disposés à proroger jusqu'à la fin de septembre le régime actuellement en vigueur. Le Gouvernement néerlandais a accepté cette proposition.

*

Les associations les plus représentatives des conseils fiscaux des six pays membres de la Communauté Economique Européenne s'étaient réunies à Paris fin juillet pour constituer entre elles une confédération qui aura pour but l'étude pratique des problèmes techniques de fiscalité soulevés par l'ouverture du Marché Commun.

Le Luxembourg y est représenté par M. Valérien Conter, Président de l'Ordre des Experts-Comptables Luxembourgeois.

La présidence de cette nouvelle confédération a été confiée à M. Maurice Caillez, Vice-Président de l'Ordre des Conseils fiscaux de France et d'Outre-Mer.

Cette confédération se propose d'assurer, sur un plan essentiellement pratique, le concours le plus étendu des spécialistes qu'elle groupe, tant aux organismes officiels de la Communauté Economique Européenne qu'aux milieux du commerce et de l'industrie des six pays intéressés.

*

Le 30 juin et le 1^{er} juillet 1959, la Commission permanente instituée par le Bureau International des Producteurs d'Assurances et de Réassurance s'était réunie à Bruxelles. Cette Commission étudie l'application des principes du Traité instituant la Communauté Economique Européenne à la profession des producteurs d'assurances et de réassurances.

Au sein de cette commission permanente, présidée par M. Millaard (Pays-Bas), les producteurs d'assurances luxembourgeois sont représentés par M. Nicolas Kirpach, directeur d'assurances.

*

Les 29 et 30 mai 1959, les représentants des architectes des six pays membres de la Communauté Economique Européenne s'étaient réunis à Paris au siège du Conseil Supérieur de l'Ordre des Architectes.

Les six délégations désignées par les sections nationales de l'Union Internationale des Architectes ont signé à cette occasion un protocole qui prévoit la création d'un organisme professionnel international qui aura pour mission d'étudier l'harmonisation des divers statuts nationaux de la profession d'architecte; d'établir

des règles déontologiques unifiées; d'organiser des disciplines d'une portée internationale.

A cet effet, les représentants des architectes des pays du Marché Commun ont constitué un Comité de liaison des Architectes du Marché Commun, organisme d'étude et d'action représentant l'ensemble de la profession qualifiée dans les six pays signataires du Traité de Rome.

Ce comité est composé de six membres, à raison d'un par pays.

A côté de ce Comité sera constitué un Conseil composé de représentants des architectes des six pays suivant la pondération prévue à l'article 148 du Traité, à savoir: Belgique 2, France 4, Italie 4, Luxembourg 1, Pays-Bas 2, République fédérale allemande 4.

Ce Comité exercera les pouvoirs de délibération et de contrôle qui seront définis par le règlement intérieur de l'organisation.

Ce protocole a été signé du côté luxembourgeois par MM. Pierre Gilbert et René Mailliet, délégués de l'Ordre des Architectes luxembourgeois.

*

Cette année, le Festival International de Théâtre en plein air a eu lieu du 25 juillet au 9 août 1959 dans le cadre enchanteur du château féodal de Wiltz.

Au programme de cette année figuraient « Le Barbier de Séville » de Rossini, « L'Avare » de Molière et « Die Braut von Messina » de Friedrich von Schiller.

« Le Barbier de Séville », opéra comique en deux actes, musique de Rossini, a été interprété par Mado Robin, Michel Dens, Juan Oncina, Roland Cougé, Charles Hebreard, Gaston Presset, Antoinette Kleinclauss et René Blanc. La mise en scène était de Marisa Morel, la direction musicale était confiée à Carl Melles avec le concours du grand orchestre symphonique de Radio-Luxembourg et de la Chorale de Hespérage.

« L'Avare », comédie en cinq actes de Molière, a été présenté par la Compagnie Henri Doublier, dans le cadre de l'accord culturel franco-luxembourgeois, avec le concours de Georges Chamarrat, Nadine Berger, Janine Borelli, Cécile Demay, Fred Davy, Robert Miller, Henri Doublier, René Barré, Jacques Marchand et Léon Lesacq. Les costumes étaient d'Alex Papin, la mise en scène de Henri Doublier.

Au programme du Festival International du Théâtre figurait encore « Die Braut von Messina », qui fut jouée à l'occasion du 200^e anniversaire de la naissance de Friedrich von Schiller. Cette œuvre fut interprétée par Anne Kersten, Michael Heltau, Jürgen Langhans, Sonja Sutter, Kurt Condé et Jürgen Krafft. La mise en scène était de Wilhelm Speidel, la musique de Hermann Borovitzka et les costumes de Alfons Kauschus.

Le Festival fut clôturé le 9 août par un concert de musique de chambre dans la salle

d'armes du château de Wiltz avec le concours de Agnelle Bundervoet, pianiste, Grand Prix du Disque de l'Académie Charles Cros, Fernand Collignon, flûte, Jean Join, violoncelle, Fernand Koenig, chant, et Pierre Nimax, piano. Au programme figuraient des œuvres de Claude Debussy, Maurice Ravel et A. Bundervoet.

*

Fin juillet a eu lieu à Luxembourg le stage d'études des Journées Fédéralistes Mondiales. Cette réunion était placée sous la présidence de M. Denis Lovelace, Secrétaire général des Jeunesses Fédéralistes Mondiales. Elle groupait à Luxembourg des étudiants venant de Belgique, de France, des Pays-Bas, de Grande-Bretagne, de Suède, d'Irlande, du Danemark, du Sénégal, de la Guinée hollandaise et du Luxembourg.

Les participants furent salués le 26 juillet lors de l'ouverture de la réunion par M. Charles Lang, Secrétaire général de la Commission nationale de l'UNESCO, au nom de M. le Ministre Emile Schaus.

Le thème principal du stage était le suivant: « L'Union Eurafrique ».

*

En 1957 eut lieu au Musée National d'Art Moderne à Tokio la « I^{re} Biennale Internationale de Gravure ». Le Luxembourg y était représenté par cinq œuvres du peintre-graveur Frantz Kinnen. A cette exposition participèrent des artistes des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Inde, Israël, Italie, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Turquie et Yougoslavie. Frantz Kinnen vient d'être invité de nouveau par les organisations de l'exposition à Tokio à participer à la « II^e Biennale Internationale de Gravure à Tokio », qui aura lieu en 1960.

*

Les Universités Juntendo et Jikei-Kai de Tokio, qui organisent le Congrès de médecine sportive japonaise, ont invité M. le Dr Charles Jones, Président de la Société de médecine sportive du Grand-Duché, à leur faire une conférence suivie d'une discussion sur le thème: « L'Evolution moderne de la médecine sportive féminine ».

*

Conférence des Chefs des missions diplomatiques luxembourgeoises.

M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères, a convoqué pour le mercredi, 2 septembre, à Luxembourg les chefs des missions diplomatiques luxembourgeoises ainsi que les représentants permanents du Luxembourg auprès de l'O. T. A. N., de l'O. E. C. E. des Communau-

tés Européennes et du Conseil de l'Europe. Cette conférence s'est tenue au Ministère des Affaires Etrangères, en présence des chefs de la section politique, de la section des relations économiques internationales et des services généraux du Ministère.

La réunion a entendu tout d'abord des rapports généraux faits par les différents chefs de mission sur les problèmes politiques et économiques qui forment l'actualité internationale, ainsi que des rapports sur les principales négociations qui sont menées actuellement par le Département des Affaires Etrangères (solution du contentieux germano-luxembourgeois, réexamen de l'Union économique belgo-luxembourgeoise, formation d'une association économique européenne). La conférence a examiné en outre le problème des consultations politiques au sein de la communauté européenne ainsi que la question du siège des institutions européennes. Enfin, la réunion a passé en revue un ensemble de problèmes concernant l'organisation intérieure du Département des Affaires Etrangères et des missions diplomatiques, ainsi que la politique à suivre pour l'installation de consulats luxembourgeois à l'étranger.

Dans son allocution de clôture, le Ministre des Affaires Etrangères a exprimé sa vive satisfaction en présence des résultats obtenus par cette conférence qui, tout en contribuant à l'information réciproque des missions et du Département, a permis d'arrêter des directives précises en vue d'une série de problèmes qui intéressent le pays.

*

Le 2 septembre 1959, après l'émission d'un emprunt de 600 millions de francs luxembourgeois par le Gouvernement, la souscription a été ouverte auprès de la Caisse Générale de l'Etat et des établissements financiers agréés par le Ministre des Finances. Les obligations portant intérêt à 4 % sont émises en coupures de 1.000, 5.000, 10.000, 50.000, 100.000 et 500.000 francs au taux de 99 %.

Cet emprunt a été intégralement souscrit et l'émission a été clôturée le 12 septembre 1959. La grande majorité de l'emprunt servira surtout à équilibrer le budget extraordinaire de l'exercice 1959, donc à des investissements immobiliers ayant trait à la sauvegarde, à la modernisation et l'extension du capital national.

*

A l'occasion du 15^e anniversaire de la Libération du Luxembourg par l'Armée américaine, différentes cérémonies eurent lieu dans plusieurs villes du pays.

A Luxembourg-Ville, les cloches des églises sonnèrent la veille à 19 heures. Le 10 septembre, la musique de la Garde grand-ducale, sous la direction du Capitaine Albert Thorn, Maître de Chapelle de la Cour, donna un grand

concert à la Place d'Armes en présence d'une foule nombreuse. Le programme était le suivant: G. A. Diaz: «Third Army», Marche; C. Franck: «Rédemption», Poème symphonique; Pol Albrecht: «Ouverture de la Libération»; S. Poulain: «First Belgian Brigade Liberation»; Fern. Mertens: «Marche des Anciens Combattants»; Coleridge Taylor: «Petite Suite de Concert»; A. Marion: «La Lorraine libérée»; Alb. Thorn: «Marche de l'Indépendance».

Dans le cadre des cérémonies du 15^e anniversaire de la Libération, l'American Luxembourg Society avait organisé, le 18 septembre, à Luxembourg, un grand concert en collaboration avec la Société des Amis de la Musique. Ce concert, qui connut un succès sans pareil à Luxembourg, fut donné par le New York Philharmonic Orchestra sous la direction de Thomas Schippers.

Ajoutons encore ici qu'à Pétange eut lieu la traditionnelle cérémonie commémorative à la mémoire du premier soldat américain tombé sur le sol luxembourgeois. De nombreuses personnalités assistèrent à cette émouvante cérémonie, notamment M. Richard Friedman, Chargé d'Affaires a. i. des Etats-Unis à Luxembourg, et M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée.

*

Le 10^e Congrès de la Fédération Internationale de la Philatélie Constructive (F.I.P.C.O.) a eu lieu à Luxembourg au début du mois de septembre sous la présidence de M. le Professeur Aloyse Jørgger (République Fédérale d'Allemagne), Vice-Président de la F.I.P.C.O.

Ce congrès réunissait une cinquantaine de délégués représentant quinze nations. Rappelons que cette fédération a pour but d'établir un inventaire mondial des vignettes non plus par pays, mais par thème et de coordonner et d'améliorer les recherches et les échanges dans ce domaine.

*

Les 7, 8 et 9 septembre 1959 ont eu lieu à Luxembourg les Journées Internationales d'Etudes sur le Dictionnaire des Populations européennes, placées sous la présidence de M. Abel Miroglio, Président de l'Institut havrais de Sociologie Economique et de Psychologie des Peuples.

Ce congrès réunissait quinze experts et professeurs français, belges, allemands, suisses, espagnols, finlandais, grecs et luxembourgeois qui sont des correspondants et des collaborateurs de l'Institut du Havre.

Le dictionnaire des populations européennes, qui est depuis des années le projet majeur de l'Institut havrais, constituera un véritable panorama des populations des villes et villages, des langues et des évolutions anthropologiques. Il sera publié dans quatre à cinq ans.

Le 8 septembre, M. Abel Miroglio a fait une conférence publique sur le sujet: «L'Actualité de la Psychologie des Peuples». Cette séance était présidée par M. Paul van Zeeland, Ministre d'Etat de Belgique, Président d'Honneur de l'Institut havrais. M. le Professeur Ernest Ludovicy, correspondant de l'Institut havrais à Luxembourg, prononça une allocution à cette occasion, et M. Paul van Zeeland présenta ensuite le conférencier.

M. Pierre Grégoire, Ministre des Arts et des Sciences, et M. Pierre Le Nail, Conseiller d'Ambassade, représentant S. Exc. M. l'Ambassadeur de France, assistaient au banquet de clôture des congressistes.

*

Du 10 au 15 septembre 1959 a eu lieu à Luxembourg le troisième Congrès international des Juristes catholiques, placé sous la présidence de M^e Richard, Doyen de la Faculté Libre de Droit de Paris.

Ce congrès, organisé par la Conférence Saint-Yves de Luxembourg, réunissait plus de cent délégués représentant treize pays, à savoir: la France, l'Allemagne fédérale, la Belgique, la Grande-Bretagne, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas, la Pologne, la Suisse, le Liban, la Suède et le Luxembourg.

L'allocution de bienvenue fut prononcée par M^e Jean Bech, Président de la Conférence Saint-Yves.

Les travaux du congrès ont porté sur «Le Droit et la Paix». Les congressistes ont entendu différents rapports concernant l'information des chrétiens sur les institutions et les problèmes internationaux, présentés par M. Wilhelm Geiger, Professeur à l'Université de Karlsruhe; l'étude des causes et des moyens de guerre, présentée par le Professeur Don Vincente Ramonez de Arrelano, Professeur de droit international à l'Université de Salonique; la paix dans la morale et le droit, présenté par le Président M^e Richard, Doyen de la Faculté libre de Droit de Paris; la personne humaine sujet de droit international, présenté par M. Giuseppe Sperduti, Professeur de droit international à l'Université de Naples.

A l'issue de leurs travaux, les congressistes ont visité l'industrie sidérurgique à Esch-sur-Alzette ainsi que plusieurs sites touristiques luxembourgeois.

*

Le renouvellement de la Haute Autorité.

Les Représentants des Gouvernements des Etats membres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier viennent d'achever la procédure engagée, conformément aux dispositions du Traité instituant la C. E. C. A., en vue du renouvellement général de la Haute Autorité de cette Communauté.

La Haute Autorité, qui est entrée en fonctions le 15 septembre 1959, est composée des personnalités suivantes: Président: M. Piero Malvestiti; Premier Vice-Président: M. Dirk Spierenburg; Deuxième Vice-Président: M. Albert Coppé; Membres: M. Paul Finet, M. Fritz Hellwig, M. Pierre-Olivier Lapie, M. Heinz Potthoff, M. Roger Reynaud, M. Albert Wehrer.

La cérémonie de la passation des pouvoirs a eu lieu le 16 septembre à Luxembourg au cours d'une séance solennelle. La prestation des serments du nouveau Président et des Membres de la Haute Autorité a eu lieu au cours de l'après-midi au Cercle Municipal de Luxembourg, en présence de S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, M. Robert Schuman, Président de l'Assemblée Parlementaire Européenne, M. Joseph Bech, Président de la Chambre des Députés, des Membres du Corps diplomatique, M. A. M. Donner, Président de la Cour de Justice des Communautés Européennes, M. le Professeur Walter Hallstein, Président de la Commission de la Communauté Economique Européenne, M. Paul Elvinger, Président du Conseil Spécial de Ministres, M. Etienne Hirsch, Président de la Commission de l'Euratom. Du côté luxembourgeois, on notait encore la présence de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, de M. Félix Welter, Président du Conseil d'Etat, de M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, de M. Pierre Pescatore, Ministre plénipotentiaire, de M. Jean Fohrmann, Vice-Président de l'Assemblée Parlementaire Européenne, et des membres luxembourgeois de cette Assemblée.

*

Semaine belgo-luxembourgeoise à Cologne.

Du 20 au 26 septembre 1959 a eu lieu à Cologne une semaine belgo-luxembourgeoise organisée par la Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise-allemande de Cologne. Cette importante manifestation était placée sous le patronage des Gouvernements belge et luxembourgeois.

L'exposition de produits belges et luxembourgeois ainsi que les réunions et délibérations d'experts, d'industriels et d'économistes des trois pays avaient connu un grand succès. En marge de la semaine belgo-luxembourgeoise, un certain nombre de manifestations d'ordre culturel, touristique et économique furent organisées en vue de favoriser les relations entre les trois pays.

Ajoutons encore que l'inauguration officielle avait eu lieu en présence des trois Ministres des Affaires Economiques. Toutefois, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques luxembourgeois, empêché d'assister à l'inauguration pour cause de maladie, fut représenté par M. Paul Weber, Directeur de la Chambre de Commerce de Luxembourg.

En ce qui concerne les relations commerciales entre la République Fédérale d'Allemagne et l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, il convient de rappeler que la République Fédérale a acheté à l'U.E.B.L. pour 313 millions de dollars en 1957 et ce chiffre est monté à 335 millions de dollars en 1958. De son côté, la République Fédérale d'Allemagne a vendu à l'U.E.B.L. pour 575 millions de dollars en 1957 et pour 584 millions de dollars en 1958.

*

La délégation luxembourgeoise à la XIV^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies était composée comme suit: M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères, Président de la délégation, MM. Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire, Président de la Chambre des Députés, Georges Heisbourg, Ambassadeur du Grand-Duché à Washington, Représentant permanent auprès des Nations Unies, et Guy de Muyser, Secrétaire de Légation, Membres de la délégation, ainsi que M. Adrien Meisch, Secrétaire de Légation, Consul du Grand-Duché à New-York, Secrétaire de la délégation.

*

Les 25 et 26 septembre 1959, le Comité Directeur de la United States Educational Foundation in Belgium s'était réuni à Luxembourg. Ce Comité, présidé par M. le Dr Gilbert Chase, Attaché culturel près l'Ambassade des Etats-Unis à Bruxelles, est composé de quatre membres américains, de quatre membres belges et de deux membres luxembourgeois, à savoir le Dr Henri Loutsch, Chirurgien, et M. Albert Borschette, Représentant permanent du Luxembourg auprès des Communautés Européennes.

Le Conseil offre chaque année 42 bourses de voyage aux Belges et Luxembourgeois pour poursuivre des recherches ou des études aux Etats-Unis. Rappelons que, depuis la création de l'United States Educational Foundation in Belgium, 41 boursiers luxembourgeois ont eu l'occasion de poursuivre leurs études universitaires ou postuniversitaires aux Etats-Unis.

Au cours de leur visite à Luxembourg, le Conseil s'était réuni à la Chambre de Commerce sur l'initiative de M. Emile Schaus, Ministre de l'Agriculture, avec des éducateurs luxembourgeois et des représentants de diverses organisations luxembourgeoises en vue de leur donner des informations sur les bourses américaines.

*

Du 20 au 25 septembre 1959 a eu lieu à Luxembourg le Congrès de la Fédération Internationale des Echees, auquel prirent part de nombreux délégués représentants de 37 nations.

Auparavant, le Comité Central de cette Fédération, qui groupe en son sein 54 pays, s'était réuni à Luxembourg pour préparer ce congrès.

Au cours de la séance d'ouverture du Congrès, qui eut lieu au Casino Municipal, M. le Député Marcel Fischbach, Président de la Fédération Luxembourgeoise des Echees, souhaita la bienvenue aux nombreux congressistes. Une réception fut ensuite offerte en leur honneur par l'Administration Municipale de la Ville de Luxembourg.

*

Du 18 au 22 septembre 1959 a eu lieu à Luxembourg le quatrième congrès de la Grande Loge des B'nai B'rith de l'Europe Continentale qui réunissait environ 200 congressistes venus de onze pays européens.

Au cours de la séance inaugurale, M. Dory Oppenheim, Président du B'nai B'rith Luxembourg et Secrétaire général du district B'nai B'rith de l'Europe Continentale, salua les participants à ce congrès. Des allocutions furent en outre prononcées à cette occasion par M. Pierre Grégoire, Ministre des Cultes, le Dr Edwin Guggenheim (Zurich), Grand Président, et M. Taylor, Vice-Président du B'nai B'rith de Grande-Bretagne et d'Irlande. De nombreuses personnalités assistèrent à cette séance inaugurale.

Ajoutons ici qu'à l'occasion de ce congrès, le B'nai B'rith Luxembourg avait également organisé un gala de bienfaisance sous le patronage de la Haute Autorité de la C.E.C.A. Au programme de cette soirée figuraient un film en cinémascope sur le Luxembourg de Philippe et Nicole Schneider, un film en couleurs « Europe, la naissance de l'Europe Unie », l'importante séquence « Table ronde avec Jules Isaac: Jésus et Israël » et la projection du film « Le Journal d'Anne Franck ».

*

Le 26 septembre a eu lieu à Metz l'ouverture de la Foire Internationale de Metz. Cette journée d'inauguration a été traditionnellement consacrée à l'amitié franco-luxembourgeoise. Le Gouvernement y était représenté par M. Emile Schaus, Ministre de l'Agriculture, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, et M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur.

L'inauguration de la Foire a eu lieu en présence de M. Jean-Marcel Jeanneney, Ministre français de l'Industrie et du Commerce, et M. Robert Schuman, Président de l'Assemblée Parlementaire Européenne, et de nombreuses personnalités françaises. Du côté luxembourgeois on remarquait de nombreuses personnalités du monde consulaire et commercial. L'Administration de la Ville de Luxembourg était représentée par M. Roger Wolter, Echevin.

A l'issue du banquet, des allocutions furent prononcées par M. Mondon, Député-Maire de Metz, M. le Marquis de Marin des Bouillères, Président-Directeur général de la Foire de Metz, M. René Keller, Président de la Chambre de

Commerce et de l'Industrie de la Moselle, M. J.-M. Jeanneney, Ministre français de l'Industrie et du Commerce, et M. Emile Schaus, Ministre de l'Agriculture et de l'Education Nationale.

Après la visite de l'exposition, M. le Ministre Emile Schaus remit, au nom de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, la Croix d'Officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne à M. le Marquis de Marin des Bouillères et la Croix de Chevalier dans le même Ordre à M. Paul Selier, Secrétaire Général de la Foire de Metz.

*

A Paris a eu lieu une manifestation biennale et internationale des jeunes artistes à laquelle prirent part des peintres et des sculpteurs de quarante pays, dont le Luxembourg.

Cette exposition, qui eut lieu au Musée d'Art Moderne de Paris, était ouverte aux jeunes artistes de moins de trente-cinq ans.

Le Luxembourg y était représenté par des œuvres des artistes luxembourgeois M^{me} Coryse Kieffer et MM. Jean-Pierre Junius et Charles Kohl. Ajoutons encore que le Commissaire Général de la Section luxembourgeoise était M. Edouard Probst, Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Éducation Nationale.

*

Le 27 septembre 1959, la Ligue Luxembourgeoise des Mutilés et Invalides de Guerre 1940-1945 a inauguré son drapeau. Cette cérémonie était placée sous le haut patronage de S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, sous les auspices du Gouvernement et de la Ville de Luxembourg et sous la présidence d'honneur de M. Frank E. Fraser, Lieutenant-Général de l'Armée américaine, et de M. Guill Konsbruck, Directeur Général d'ARBED.

D'importantes délégations étrangères d'invalides et d'anciens combattants français, belges et néerlandais prirent part à cette cérémonie.

A l'issue d'un service religieux célébré en la Cathédrale de Luxembourg en présence de S.

Exc. M. le Grand Maréchal de la Cour, représentant S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, le nouveau drapeau fut béni par S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque de Luxembourg. Au cours d'une cérémonie qui se déroula ensuite à la Place de la Constitution devant le Monument aux Morts, le drapeau fut dévoilé par M. le Ministre Emile Colling en présence de M. le Ministre Robert Schaffner et de nombreuses personnalités luxembourgeoises et étrangères. Des gerbes de fleurs furent alors déposées sur la dalle sacrée par le Gouvernement, la Ligue Luxembourgeoise des Mutilés et Invalides de Guerre 1940-1945 et les délégations d'invalides et d'anciens combattants étrangers.

*

Sous les auspices du Groupement européen des artistes des Ardennes et de l'Eifel des membres du Groupement exposèrent leurs œuvres en la ville de Prüm, dans l'Eifel.

L'exposition a été inaugurée par le Ministre des Affaires Culturelles de Rhénanie-Palatinat, M. le Dr Orth, en présence de M. Pierre Grégoire, Ministre des Arts et des Sciences, et de M. le Dr Schmitz, représentant le Ministre belge des Affaires culturelles, ainsi que de hautes personnalités françaises et américaines.

L'exposition montra 130 œuvres, peintures et sculptures, de 55 artistes venant de la région des Ardennes et de l'Eifel et de ses villes les plus importantes. Ce sont des artistes belges, français, allemands et luxembourgeois.

*

L'« Œuvre nationale du Souvenir, organisation belge d'aide aux orphelins et enfants des alliés victimes de la guerre, vient d'attribuer une bourse d'études à un orphelin de guerre luxembourgeois.

Un chèque de 20.000 francs belges a été remis par l'« Œuvre nationale du Souvenir » à M. Nicolas Hommel, Ambassadeur du Grand-Duché à Bruxelles, à l'intention de cet orphelin.

Le Mois en Luxembourg (mois de juillet)

1^{er} juillet: A la Place d'Armes à Luxembourg, la Musique de la Garde grand-ducale donne un concert de musique américaine, au cours duquel M. Gilbert Chase, Attaché culturel auprès de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique à Bruxelles, fait une causerie sur les motifs interprétés.

2 juillet: Au Palais de Justice à Luxembourg, élection du nouvel Conseil de l'Ordre des Avocats. Est élu Bâtonnier Maître Alex Bonn.

4 juillet: La Section « Représentants de Commerce » de la Fédération des Employés Privés (FEP) tient sa réunion annuelle à Wiltz et y commémore son patron, Saint-Paul.

En présence de nombreuses personnalités, proclamation des 23 premiers titulaires du « baccalauréat européen » sortis de l'Ecole Européenne à Luxembourg.

5 juillet: La Ville de Mersch invite à son annuel cortège historique et folklorique com-

prenant cette année-ci plus de 30 motifs différents tant indigènes qu'étrangers.

A Luxembourg-Ville, fondation d'une Amicale des Anciens Membres de la Légion Etrangère.

La Fédération Luxembourgeoise des Pêcheurs Sportifs fête son Patron, Saint-Pierre, en organisant une manifestation de pêche sportive à Remich-sur-Moselle.

L'American-Luxembourg Society commémore l'Indépendance Day à Mondorf-les-Bains.

A Nommern, inauguration de nouveaux bâtiments destinés à l'administration communale et à l'enseignement primaire en présence de M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur.

6 juillet: Tirage de la 7^e tranche 1959 de la Loterie Nationale à Schifflange.

8 juillet: A l'Ambassade des Pays-Bas à Luxembourg, S. Exc. M. le Dr Adriaan Hendrik Philipse, Ambassadeur, procède à la remise de prix aux lauréats du cours facultatif de langue néerlandaise fonctionnant dans les établissements d'enseignement secondaire de notre pays.

9 juillet: Sur invitation de M. Emile Schaus, Ministre de l'Agriculture, les Ministres de l'Agriculture des pays membres de la Communauté Economique Européenne se réunissent à Luxembourg.

Sir Dick Lund, membre du Bureau International du Mouvement Scout, rend visite aux cinq troupes de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

10 juillet: A la Galerie Municipale d'Expositions à Esch-sur-Alzette, vernissage de l'exposition de dessins et de travaux manuels exécutés par les élèves des villes jumelées et des écoles primaires et classes spéciales de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Pour clôturer l'année scolaire, la Municipalité d'Esch-sur-Alzette invite à sa traditionnelle « Fête Sportive Scolaire », à laquelle participent les enfants de l'enseignement primaire sous la conduite de leurs maîtres.

11 juillet: L'Association nationale d'Arboriculture organise une journée d'études à l'Etablissement Thermal de Mondorf-Etat sous la présidence de M. le Dr René Koltz, Président de l'Association.

Le Corps des Sapeurs-Pompiers de la Ville de Dudelange fête le 60^e anniversaire de sa fondation avec inauguration d'un nouveau drapeau.

Signature à Luxembourg d'un Traité germano-luxembourgeois relatif aux Réparations.

Réunion à Luxembourg du Comité-Directeur de la Fédération Internationale des Arts Photographiques (F. I. A. P.).

12 juillet: Au Stade Emile Mayrisch à Esch-sur-Alzette, sous l'égide de l'Union des Sociétés de Gymnastique du Grand-Duché de Luxembourg, se déroulent le 33^e Concours de tous les Sports et le 13^e Concours de Sports Féminins.

Le Centre Culturel et d'Education Populaire de Luxembourg-Bonnevoie organise une exposition groupant les peintures et dessins exécutés par ses membres.

La Centrale Paysanne Luxembourgeoise organise son « Bauerendäg 1959 » dans la salle des fêtes de l'Ecole Agricole de l'Etat à Ettelbruck en présence de nombreuses personnalités, dont M. Emile Schaus, Ministre de l'Agriculture, et M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics.

A titre d'introduction aux festivités du 25^e anniversaire du Club de Basketball « Black Star » de Mersch, match international de basketball entre les sélections du Luxembourg et de la Rhénanie. Victoire des nôtres par 62:44 points.

Cinquantenaire de la fondation du Corps des Sapeurs-Pompiers local et « Journée Cantonale » des Corps des Sapeurs-Pompiers du Canton de Grevenmacher à Manternach.

14 juillet: Fête Nationale Française! Les Anciens Combattants Français et les Médailleurs Militaires se réunissent au pied du Monument du Souvenir, Place de la Constitution. Les « Amitiés Françaises » organisent différentes manifestations, dont le traditionnel banquet, et dans les principaux centres du pays ont lieu des concerts publics de musique française.

15 juillet: Les membres de la Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg procèdent au renouvellement du comité pour une durée d'un an. Nouveau Président: Maître Fernand Probst.

16 juillet: L'Association luxembourgeoise des Femmes Universitaires invite ses membres à une réunion amicale qui a lieu à Esch-sur-Alzette.

« Journée d'Eté » de l'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques (ALUC) à Luxembourg.

17 juillet: Au Parc Municipal à Esch-sur-Alzette, le « All-America-Chorus » donne un concert de gala sous la direction de son chef, Mr. James Allan Dash.

18 juillet: Au Musée de l'Etat à Luxembourg, vernissage du Premier Salon 1959 du Timbre-Poste organisé sous l'égide de l'association Philcolux.

La Fédération Nationale des Eclaireurs Luxembourgeois (FNEL) organise son Pow-Wow 1959 à Bettembourg. M. le Ministre Robert Schaffner, Commissaire Général de

- la FNEL, prend part à différentes manifestations.
- 19 juillet: L'Association professionnelle et de Secours Mutuels des Conducteurs d'Automobiles du Grand-Duché de Luxembourg (ACAL) fête la Saint-Christophe à Esch-sur-Alzette.
- L'association « Jongbauren- a Jongwönzerbond » organise sa traditionnelle « Fête du Cheval 1959 » à Binsfeld-en-Ardenne.
- A Belvaux est inauguré un nouveau bâtiment d'écoles primaires.
- 20 juillet: Au Casino de l'Etablissement Thermal de Mondorf-Etat à Mondorf-les-Bains, clôture de l'exposition de tableaux de Joseph Sunnen et de sculptures et reliefs de Claus Cito.
- A l'Ecole Européenne à Luxembourg, se tient, en présence de M. le Président Robert Schuman, la séance inaugurale du Programme d'Etudes sur les Communautés Européennes organisée par la Faculté Internationale de Droit Comparé.
- A Diekirch, en match international de basketball, victoire de l'équipe nationale belge sur celle du Luxembourg par 71:51 points.
- 21 juillet: Remich invite à sa traditionnelle Foire aux Vins.
- A l'occasion de la Fête Nationale Belge, l'Union Royale Belge organise son traditionnel banquet dans les salons du Grand Hôtel Brasseur à Luxembourg. Diverses autres manifestations, notamment des concerts publics, sont prévues dans les principaux centres du pays.
- 23 juillet: A Remich, inauguration officielle du pont-route sur la Moselle en présence de MM. les Ministres Robert Schaffner, Paul Elvinger, Pierre Grégoire et Dr Emile Coling.
- 25 juillet: Le Festival International du Théâtre en plein air de Wiltz débute par la représentation de l'opéra « Le Barbier de Séville », de Rossini.
- A l'Ecole Agricole de l'Etat à Ettelbruck, en présence de M. Emile Schaus, Ministre de l'Agriculture et de l'Education Nationale,
- ainsi que de nombreuses personnalités, cérémonie de clôture de l'année scolaire 1958-1959 avec distribution des prix.
- 26 juillet: L'ensemble « Les Petits Chanteurs de Bruges » donne un concert vocal à l'Etablissement Thermal de Mondorf-Etat à Mondorf-les-Bains ainsi que dans plusieurs autres centres du pays.
- La Fédération des Marchands-Tailleurs et le Syndicat de la Mode fêtent leur Patronne, Sainte-Anne, à Dudelange.
- Pour la 26^e fois, à l'initiative de l'Association des Conducteurs d'Automobiles Luxembourgeois (ACAL), Mondorf-les-Bains fête la Saint-Christophe avec la traditionnelle bénédiction des véhicules automobiles.
- 27 juillet: L'Office Luxembourgeois pour l'Accroissement de la Productivité organisée des « Journées de Vente » dans la salle de la Chambre de Commerce à Luxembourg. Cette initiative est placée sous la direction de M. F. Loots, professeur de vente et de psychologie d'affaires de l'Institut Supérieur de Commerce à Anvers.
- S. Em. le Cardinal Julius Döpfner, Evêque de Berlin, rend une visite privée à notre pays.
- 28 juillet: En la salle de réunions du Ministère des Travaux Publics à Luxembourg, le Groupe luxembourgeois de l'Association Internationale des Sciences Juridiques organise sous l'égide de l'UNESCO des colloques sur « La Réception des Droits Occidentaux en Turquie ».
- 29 juillet: La Fédération des Cafetiers, Hôtelières et Restaurateurs fête à Mondorf-les-Bains sa Patronne, Sainte-Marthe.
- 30 juillet: A la Faculté Internationale de Droit Comparé, une conférence publique est donnée par le Professeur de la Faculté de Droit de l'Université du Brésil, M. H. Valladao, sur le sujet « Le Droit de l'Espace Interplanétaire ».
- 31 juillet: Dans le cadre du programme d'études sur les Communautés Européennes de la Faculté Internationale de Droit Comparé, M. Walther Hallstein, Président de la Commission de la Communauté Economique Européenne, donne un cours public sur « L'apport des Communautés à l'évolution européenne ».

Le Mois en Luxembourg (mois d'août)

- 1^{er} août: Au programme du Festival International du Théâtre en plein air de Wiltz figure « L'Avare », comédie de Molière.
- 2 août: La Fédération Luxembourgeoise des Pêcheurs Sportifs organise un concours international de pêche à Echternach.

Journée Cantonale des Corps des Sapeurs-Pompiers du Canton de Luxembourg-Pays à Hassel.

Le Syndicat d'Initiative de Larochette organise son annuelle Fête du Château dans les ruines du château féodal.

- A l'occasion du cinquantenaire du F. C. Rapid de Luxembourg-Neudorf, magnifique match jubilaire au Stade Municipal de Luxembourg entre les équipes de football du Nîmes Olympic et du F. C. Liégeois. Victoire française par 1:0 but.
- 3 août: Début de la session d'été de l'Université Internationale de Sciences Comparées à Luxembourg.
- 6 août: A Luxembourg-Clausen, début du III^e Festival de la Bière organisé par les sociétés de ce faubourg de Luxembourg-Ville.
Le Festival 1959 de Théâtre en plein air Wiltz se poursuit par la représentation du drame de Friedrich von Schiller « Die Braut von Mesina ».
- 7 août: Dans les ruines du château médiéval à Kœrich, tirage de la 8^e tranche 1959 de la Loterie Nationale.
A la salle des cours de l'Université Internationale de Luxembourg, M. A.-L. Gabriel, professeur et directeur de l'Institut médiéval de l'Université Notre-Dame d'Indiana (USA), fait une conférence sur « L'Université de Paris au Moyen Age ».
- 8 août: Le Corps des Sapeurs-Pompiers de Luxembourg-Hamm fête le cinquantenaire de sa fondation.
- 9 août: A Ettelbruck est organisé le Grand Prix de Luxembourg de Moto-Cross comptant pour l'attribution du titre de champion du monde de cette spécialité sportive. En même temps se déroulent le Championnat d'Europe des Petites Cylindrées ainsi qu'une épreuve réservée aux nationaux luxembourgeois.
Au Stade Aloyse Meyer à Clervaux se rencontrent les équipes de football du S. C. Anderlecht, champion de Belgique, et de l'A. S. La Jeunesse d'Esch-sur-Alzette, champion de Luxembourg. Victoire indigène par le score de 2 buts à 1.
Le Festival International de Théâtre en plein air de Wiltz est clôturé par un concert de musique de chambre.
- 12 août: M. le Dr Emile Colling, Ministre du Travail, remet à sept lauréats du cours officiel de sténo-dactylographie un cadeau spécial, en l'occurrence une machine à écrire.
- 13 août: Sur invitation du Syndicat d'Initiative de Luxembourg-Ville, la « Major Nicolson Piper Band » de Folkestone (Grande-Bretagne) présente à la Place d'Armes des danses et des chansons du folklore écossais.
- 14 août: Dans le cadre des manifestations organisées pour commémorer le 40^e anniversaire de l'Organisation Internationale du Travail (O. I. T.), l'Administration des P.T.T. du Grand-Duché fait fonctionner à Luxembourg-Ville une flamme oblitérante spéciale illustrée.
- 15 août: L'Amicale des Belges d'Esch-sur-Alzette fête le 20^e anniversaire de sa fondation.
A l'Etablissement Thermal de Mondorf-Etat à Mondorf-les-Bains, Fête des Roses et élection de la Reine des Roses 1959.
- 16 août: A la Place d'Armes à Luxembourg-Ville, concert vocal par l'ensemble du « Männergesangverein 1890 » de Velbert (Rhénanie).
Dans la grande halle des Caves Coopératives du Sud à Remerschen se déroule la Fête de la Friture organisée par le Cercle des Pêcheurs Sportifs local.
- 17 août: Séance d'Inauguration de la Faculté d'Economie Comparée, 2^e faculté de l'Université Internationale de Sciences Comparées.
- 19 août: La Croix-Rouge Luxembourgeoise ouvre à Lintgen un nouveau dispensaire pour nourrissons.
Au siège de l'Université Internationale à Luxembourg, M. le professeur Paul Weber, Directeur de la Chambre de Commerce du Luxembourg, fait une conférence sur « L'Histoire de la frontière franco-germanique ».
- 20 août: En la salle des cours de l'Université Internationale à Luxembourg, M. Georges Als, Secrétaire de Légation au Ministère des Affaires Etrangères, fait une conférence sur le sujet « Principaux aspects de l'économie luxembourgeoise ».
A Wasserbillig se tient l'assemblée générale de la section luxembourgeoise du Conseil des Communes d'Europe sous la présidence de M. Antoine Krier, Député-Maire de la Ville d'Esch-sur-Alzette.
- 21 août: Le Cercle littéraire de l'Université Internationale de Luxembourg organise un premier entretien sur la poésie espagnole et plus spécialement sur l'œuvre poétique de Garcia Lorca.
- 22 août: A Redange-sur-Attert, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques et des Classes Moyennes, ouvre une Exposition Commerciale, Artisanale et Agricole organisée par le Syndicat d'Initiative local.
La Fédération des Garagistes-Réparateurs du Grand-Duché de Luxembourg (FEGAR-LUX) tient sa IV^e Journée des Instructeurs.
- 23 août: La Fanfare des Etablissements Læderich de Moussey (Vosges) avec fanfare-clique de rambours, clairons, trompes et trompettes donne un concert à la Place d'Armes à Luxembourg.
Au Parc de l'Etablissement Thermal de Mondorf-Etat à Mondorf-les-Bains a lieu une

cérémonie commémorative à l'occasion du 50^e anniversaire de l'inauguration du Monument du Dr Martin Klein.

24 août: Début de la Schobermesse à Luxembourg.

26 août: En l'église paroissiale Saint-Jean à Luxembourg-Grund est dite une messe basse commémorative pour Jean l'Aveugle, Comte de Luxembourg, Roi de Bohême, fondateur

de la Schobermess, tombé à Crécy le 26 août 1346.

29 août: Au Palais de la Foire Internationale de Luxembourg à Luxembourg-Limpertsberg, ouverture de la XXI^e Foire de Ameublement.

30 août: A Stadtbredimus-sur-Moselle, Fête du Vin et des Vignerons.

31 août: Commémoration de la Grève nationale de 1942 à Wiltz.

Le Mois en Luxembourg (mois de septembre)

1^{er} septembre: Dans la salle des fêtes de l'Athénée grand-ducal à Luxembourg a lieu une soirée culturelle polonaise avec une conférence faite par M. B. Navrocki sur le sujet « La musique polonaise contemporaine ».

2 septembre: Dans le cadre des soirées culturelles organisées par les étudiants de l'Université Internationale de Luxembourg, une causerie sur l'Autriche avec projection du film « Vacances idylliques en Autriche » a lieu en la salle des fêtes de l'Athénée grand-ducal à Luxembourg.

3 septembre: M. le professeur René Cassin, Président du Conseil d'Etat de France, Membre de la Cour Internationale des Droits de l'Homme, arrive à Luxembourg pour donner plusieurs conférences à la Faculté Internationale de Droit Comparé sur le sujet « Les droits de l'homme en droit comparé ».

4 septembre: A Luxembourg se tient le X^e Congrès international de la Fédération Internationale de la Philatélie Constructive (FIPCO), à laquelle sont affiliées 17 associations nationales.

5 septembre: A la Place de l'Hôtel de Ville à Dudelange, la Musique militaire du 26^e Régiment d'Infanterie de l'Armée Française donne un concert sous la direction du Capitaine Michel Libraire, directeur de l'Union Musicale de Gérardmer.

Le Cercle Militaire des Sports Mécaniques (CMSM) organise un rallye automobile sous forme d'épreuve de régularité et d'endurance.

6 septembre: La Ville de Pétange commémore le 15^e anniversaire de la Libération. M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de la Force Armée, assiste aux différentes cérémonies.

« Fête du Vin et des Vignerons » à Schwebange-sur-Moselle.

L'American-Luxembourg Society organise un voyage collectif aux Etats-Unis et 80

Luxembourgeois quittent le pays pour une quinzaine de jours depuis l'aéroport du Findel à bord d'un Super-Constellation de la KLM.

Inauguration à Kayl d'un nouveau bâtiment scolaire en présence de M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur.

La Commune de Waldbillig inaugure son Monument aux Morts de la Guerre 1940-1945.

7 septembre: A Luxembourg a lieu une réunion internationale d'experts pour étudier les conditions et les normes d'un dictionnaire des populations européennes qui doit être publié par l'Institut Havrais de Sociologie Economique et de Psychologie des Peuples.

A la Schobermess à Luxembourg, tirage de la 9^e tranche 1959 de la Loterie Nationale.

A l'occasion du Labor-Day américain, une délégation de dirigeants de la Confédération Générale du Travail (CGT) se rend au cimetière militaire américain de Luxembourg-Hamm pour y déposer des fleurs devant le monument mortuaire.

8 septembre: A la salle des fêtes de la Chambre des Métiers à Luxembourg, M. le Professeur Abel Miroglio fait une conférence sur le sujet « L'Actualité de la Psychologie des Peuples ».

9 septembre: Pour le tournoi international de football « Coupe des Champions Européens », l'équipe championne du Grand-Duché de Luxembourg, A. S. La Jeunesse d'Esch-sur-Alzette, rencontre sur son terrain à Esch-sur-Alzette l'équipe championne de Pologne, I. K. S. Lodz. Victoire des Eschois par le score de 5:0 buts.

10 septembre: A Luxembourg se tient le III^e Congrès International des Juristes Catholiques. L'organisation locale de la manifestation est confiée à la Conférence Saint-Yves

- de Luxembourg et le thème général du Congrès est « Le Droit et la Paix ».
- 11 septembre: En présence de M. le Ministre Pierre Grégoire, remise de diplômes à 200 étudiants de la Faculté Internationale de Droit Comparé de Luxembourg en la salle des fêtes de l'Athénée grand-ducal à Luxembourg.
- A la Galerie Municipale d'Expositions à Esch-sur-Alzette, vernissage de l'exposition d'œuvres de l'artiste-peintre Jean-Pierre Junius.
- 12 septembre: Clôture de la souscription à l'Emprunt de 600 millions de l'Etat grand-ducal.
- La Youth Section de l'American-Luxembourg Society organise au Palais de la F.I.L. à Luxembourg-Limpertsberg une « Teenager Fashion Show ».
- Début de la « Fête de la Bruyère » à Troisvierges.
- 13 septembre: « Fête du Raisin » aux Caves Co-opératives des Vignerons de Wellenstein.
- Le Cercle Numismatique du Grand-Duché de Luxembourg ainsi que la Section Numismatique de la Ville de Luxembourg organisent une exposition de monnaies et de médailles qui a lieu dans la salle des commissions de l'Hôtel de Ville à Luxembourg.
- L'association « Jongbauren a Jongwönzer » organise son annuelle Fête Nationale du Travail et de la Terre à Wiltz. La manifestation, à laquelle assiste M. Emile Schaus, Ministre de l'Agriculture, connaît un succès retentissant.
- La Ligue luxembourgeoise du Coin de Terre et du Foyer tient son assemblée annuelle à Differdange.
- Floralies d'Automne avec exposition de dahlias au Parc de l'Etablissement Thermal de Mondorf-Etat à Mondorf-les-Bains.
- 14 septembre: La Section luxembourgeoise du Syndicat de la Haute Coiffure Française et le Syndicat de la Mode invitent à un gala de la mode qui se déroule dans les salons du Cercle Municipal à Luxembourg.
- La Fédération Internationale des Echecs (FIDE) tient son 30^e Congrès mondial à Luxembourg.
- 15 septembre: A partir de la nouvelle année d'études, les élèves de la section moderne (section industrielle et section commerciale) du Lycée classique de Diekirch peuvent faire leur classe de III^e à ce même établissement.
- A l'occasion de la rentrée des cours et tribunaux, une messe du Saint-Esprit est célébrée en l'Eglise Saint-Michel à Luxembourg à l'intention de tous les membres de l'ordre judiciaire.
- 18 septembre: A l'occasion du 15^e anniversaire de la Libération, l'American-Luxembourg Society organise dans l'auditorium du Palais de la F.I.L. à Luxembourg-Limpertsberg un concert de gala donné par l'Orchestre Philharmonique de New-York.
- La Fédération des Commerçants du Grand-Duché de Luxembourg commémore le cinquantième de sa fondation.
- 19 septembre: Le Cercle Artistique Luxembourgeois invite au vernissage du Salon 1959 aménagé au Musée de l'Etat à Luxembourg.
- L'Administration des P.T.T. émet une nouvelle série de timbres-poste « Europa » et un timbre-poste à 2,50 francs commémorant le centenaire des chemins de fer luxembourgeois.
- A Luxembourg, les Jeunesses Fédéralistes luxembourgeoises tiennent leur assemblée générale.
- Au Foyer de l'Ingénieur à Luxembourg, M. Alphonse Wagener, directeur d'ARBED e. r., fait une conférence sur « La vie et l'œuvre de Nicolas Despréaux ».
- 20 septembre: « Fête du Raisin », organisée à Wormeldange-sur-Moselle par le Syndicat local.
- La Commission d'expertise des étalons se réunit à Diekirch pour décerner les primes prévues par la loi pour l'amélioration de la race chevaline.
- La Fédération des Corps de Sapeurs-Pompiers du Grand-Duché tient son 43^e Congrès fédéral à Wasserbillig.
- La Motor-Union du Grand-Duché de Luxembourg (MUL) organise son épreuve sportive Tour de Luxembourg Motocycliste.
- 21 septembre: A l'occasion du Congrès à Luxembourg des B'nai B'rith de l'Europe continentale, le B'nai B'rith de Luxembourg organise une soirée cinématographique au profit de l'Association Aide aux Personnes déplacées et d'autres œuvres de bienfaisance.
- 22 septembre: Dans le cadre des manifestations du cycle « Exploration du Monde », les sections des grands centres du pays des Amitiés Françaises organisent une conférence faite par R. P. Bille sur « Le Monde Sauvage de l'Alpe ».
- L'Association des Diplômés Universitaires en Sciences Economiques et Commerciales (ADUSEC) invite à une conférence que fait en la salle des fêtes de la Chambre de Commerce à Luxembourg M. John Van Sickle, professeur et membre américain du Conseil International de la Faculté d'Economie Comparée de l'Université Internationale de Luxembourg, sur le sujet « Some Protectionist Implications of the Concept of Fair Wages ».

23 septembre: Le Ministère de la Santé Publique annonce que les consultations d'audiométrie reprennent au Centre d'Audiométrie à Luxembourg-Ville.

25 septembre: « Fête du Raisin et du Vin » avec cortège folklorique et élection de la Reine du Vin à Grevenmacher, métropole de la Moselle luxembourgeoise.

Réunion à Luxembourg du Comité-Directeur de la United States Educational Foundation in Belgium. On sait que ce Comité est chargé de l'attribution des bourses américaines en faveur de ressortissants belges et luxembourgeois poursuivant aux U. S. A. des études universitaires ou postuniversitaires.

26 septembre: L'Ecurie Luxembourg organise la septième édition du Tour de Luxembourg Automobile. Il s'agit d'une épreuve de régularité portant sur 840 km ainsi qu'une course de côte et un slalom.

La Ligue luxembourgeoise des Mutilés et Invalides de la Guerre 1940-1945 inaugure son nouveau drapeau. M. le Ministre Robert Schaffner assiste aux différentes cérémonies.

Plusieurs Fédérations artisanales luxembourgeoises organisent en commun des défilés

d'élégance qui se déroulent à Esch-sur-Alzette, à Luxembourg et à Diekirch.

27 septembre: A Diekirch, la Fédération des Patrons Boulangers et Pâtisseries fête Saint-Roch, son Patron. Il s'agit en l'occurrence de la 55^e édition de cette fête patronale.

28 septembre: Anniversaire de Naissance de S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg.

Ouverture des cours supérieurs de comptabilité et d'arithmétique commerciale organisés sous le contrôle du Gouvernement par l'Association des Voyageurs et Employés du Commerce et de l'Industrie (AVECI).

La Ligue luxembourgeoise pour la Protection des Animaux organise sa traditionnelle Semaine de la Croix-Rouge. Des insignes sont vendus dont le bénéfice doit servir à la construction d'un asyle pour animaux.

La British-Luxembourg Society et l'Œuvre des Pupilles de la Nation organisent au Ciné Marivaux à Luxembourg un gala cinématographique, au cours duquel est présenté le film anglais « The Battle of the V 1 ».

SOMMAIRE

1. Mensuel (sans précédent)	1
2. La Commission royale Néerlandaise de Recherche pour l'Étude de la Sécurité Maritime de la Mer du Nord (1940-1945)	2
3. La Commission de l'Énergie Atomique	3
4. Le Conseil Supérieur de l'Éducation Supérieure de l'Université de Luxembourg	4
5. La Fête officielle à Luxembourg de Monsieur Billy Brandt, Envoyé spécial de Berlin-Ouest	5
6. La Commission des Économies des Chemins de Fer Luxembourgeois	10
7. La Commission de la Fédération des Commerçants de Luxembourg	12
8. Présentation de Deux Luxembourgeois - Conférences de M. Jean de Meillon et M. Jean-Pierre de Meillon à la Commission des Économies de Paris	15
9. Nouvelles de la Cité	20
10. Conseil de Gouvernement - Réunions pour le mois d'octobre	24
11. Nouvelles diverses	28
12. Le Bloc de Luxembourg (sans précédent)	30

SERVICE INFORMATION ET PRESSE
51, RUE NOUVEAUX
LUXEMBOURG